Orfévrerie - Grille et vocabulaire provisoire

Catherine Arminjon

▶ **To cite this version:**

Catherine Arminjon. Orfévrerie - Grille et vocabulaire provisoire. 1970, 139 p. hal-02908470

HAL Id: hal-02908470
https://hal.science/hal-02908470

Submitted on 31 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

MINISTÈRE DES

Affaires Culturelles

Inventaire Général
des Monuments
et des Richesses Artistiques
de la France

SECRETARIAT GENERAL

LIVRET DE PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

- ORFEVRERIE -

GRILLE ET VOCABULAIRE PROVISOIRES

JUIN 1970

MINISTÈRE DES

Affaires Culturelles

Inventaire Général
des Monuments
et des Richesses Artistiques
de la France

SECRETARIAT GENERAL

LIVRET DE PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

- ORFEVRERIE -

GRILLE ET VOCABULAIRE PROVISOIRES

JUIN 1970

COMMISSION NATIONALE
CHARGEE DE PREPARER L'ETABLISSEMENT
DE L'INVENTAIRE GENERAL
DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES
DE LA FRANCE

SECRETARIAT GENERAL

GRILLE
et
VOCABULAIRE
DU LIVRET DE PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

- ORFEVRERIE -

JUIN 1970
C. AYRAUD-ARMINJON

INTRODUCTION A LA GRILLE "ORFEVRERIE"

La grille donne l'ordre souhaitable pour la rédaction des notices des dossiers.

Les différentes rubriques doivent figurer systématiquement même si il n'y a pas de réponse (dans ce cas, on notera "néant").

- on signalera l'incertitude par un point d'interrogation.
- l'enquêteur indiquera dans la note de synthèse les raisons des estimations ou des affirmations qu'il a fait dans les réponses.

PLAN DE LA GRILLE

A - Fiche signalétique renseignements administratifs p. 3

B - Notice p. 4

I - Description p. 4

1. Dénomination et titre p. 4
2. Matériaux et techniques p. 5
3. Aspect de la surface du métal et finition p. 5 bis
4. Assemblages p. 6
5. Dimensions p. 6
6. Poids p. 7
7. Structure et composition p. 7
8. Formes p. 7
9. Décor p. 8
10. Les poinçons p. 9
11. Traces de prélèvement p. 10
12. Inscriptions p. 10
13. Armoiries p. 10
14. Etat de conservation général p. 11

II - Histoire de l'oeuvre

1. Genèse p. 12

1.1. Commande p. 12
1.2. Conception p. 12
1.3. Exécution p. 12

1.3.1. Inscriptions de caractère historique P. 12
1.3.2. Auteur(s) p. 13
1.3.3. Date(s) de l'exécution p. 13
1.3.4. Lieu d'exécution p. 13
1.3.5. Authenticité p. 13

2. Histoire de l'oeuvre après sa création p. 13

2.1. Titres successifs p. 13
2.2. Appartenances et lieux de conservation successifs p. 13
2.3. Expositions et circonstances particulières d'exposition p. 14
2.4. Remaniements et restaurations p. 14

III - Note de synthèse p. 15

IV - Documentation bibliographique et archivistique p. 15

V - Annexes p. 15

Documentation photographique et graphique, pièces annexes p. 15

A

Couverture signaletique : carton rouge
Renseignements administratifs

	Mode de communication du dossier au public
Dénomination	
Désignation	
Titre	
Localisation	- Canton, - Commune, - Edifice.
Emplacement dans l'édifice	
Propriétaire actuel	- Nom, - Qualité, - Adresse.
Usage et fonction actuelle	
Protection Monuments Historiques	- Inscrit le ... - Classé le ...
Dossier établi	- Le - Par

TITRE I : DESCRIPTION

1. Dénomination et titre	
Désignation	- Fonctionnelle (un objet est désigné par sa fonction actuelle, ancienne - Dans le cas d'un fragment : l'objet est désigné en tant que fragment, à l'vi de sa forme, - Lorsque la fonction n'est pas évidente l'objet ou le fragment seront désignés par sa forme.
Titre	On spécifiera toujours s'il est d'origine, attribué ou usuel. - Iconographique (identification de la scène, personnages...) - D'après le décor, - D'après : - le commanditaire, - le donateur, - le propriétaire, - le lieu de conservation, - le lieu de découverte, - le lieu de provenance, - la tradition, l'histoire, la légende, les textes, - le culte, le folklore, - la date (si elle est inscrite sur l'oeuvre), - appellation ancienne.

2. Matériaux et techniques.	
Matériau(x) de structure	A) Intérieur Supports intérieurs (âme de bois, ou d'autre matière), nature du bois. - âme de bois (ou d'autre matière), nature du bois - technique de fabrication du support, bois taillé, scie... - Bourrage divers : métal coulé (plomb, fer, cuivre...) - Armatures diverses : côtes de vache. B) Extérieur - Métal, - Alliage, - Autre(s) matière(s)
Matériau(x) de revêtement et décor.	- Nature - Métal ou alliage recouvert (plaqué, émaillé, niellé etc...) - Métal ou alliage coloré (doré, argenté, vernis brun etc...) - Autres matières rapportées ou montées (minérales : pierres... animales : nacre, ivoire, écaille... végétales : bois, laque...).
Technique(s) de fabrication	- Fonte en plein ou en creux (suivant les procédés de fonte, voir ce chapitre dans le Livret "Sculpture"). - Etampé - Prise dans la masse - Métal en feuille - Repoussé (repoussé-ciselé, à la pointe d'os, retreint...) - Forgé (seulement pour des plaques de métal très épaisses). - Estampé. - Appliqué sur âme de bois. - Autres matières taillées, moulées, polies etc...

Technique(s) de décor et de revêtement	- Dans le métal - repoussé-ciselé, à la pointe d'os... - ciselé, ciselé-tracé, tracé-mati, ciselé-gravé, ciselure au mat, moletage, diamanté, martelé, plissé, gravé, guilloché, champ-levé, coupé-vif, repercé, découpé... - Apport du métal sur du métal - appliques, - granulation et fausse-granulation (à la fonte ou au repoussé), - cloisonné, - filigranes, filigranes vénitiens, faux-filigranes (obtenus à la fonte), - damasquinures, - incrustations... - Apport de métal sur d'autres matières - piqué (piqué d'or dans l'écaille, l'ivoire) - incrustations de métaux divers dans des matières diverses... - Apport de matières sur métal - émail, champlevé, cloisonné, cloisonné à jour, sur résille d'or, mixte, translucide, en taille d'épargne, émail de niellure, émail point : donner une description - niellure - incrustations diverses de pierres, pâtes de verre ou d'autres matières minérales, animales, végétales... - matières minérales, végétales et animales rapportées. - Coloration - dorure, - argenture, - étamage, - vernis brun, - patine artificielle et oxydation, - platinage...
3. Aspect de la surface du métal et finition	- Mate, - Brunie, - Polie, - Granulée (galvanoplastie).

4. Assemblages	- Technique (s) d'assemblage: - à chaud (soudure, monture en coquille) - à froid (rivé, serti, enchassé, enfilé) - collage - Eléments (s) d'assemblage - agrafe, baïonnette, broche, en cage, cavaliers, charnières, chevrons, clavette, clous, crochets, en douille, hottes, sifflets, à goupille, tenon, vis... On précisera l'emplacement, le nombre, la position et le mode de fonctionnement.
5. Dimensions	- En centimètres - H : Hauteur - L : Longueur est aussi le grand axe des formes ovales - l : Largeur est aussi le petit axe des formes ovales. - D : Diamètre des formes circulaires ou sphériques - E : Epaisseur dans le cas: - d'une plaque, - d'une tranche de manche, - d'un bord d'ouverture. - P : Profondeur dans le cas: - d'un objet appliqué; la profondeur totale est prise de l'excroissance la plus saillante au plan du fond. - Dimensions hors tout -notion d'encombrement excroissances et supports compris pour les objets démontables " " " en pièces détachées les ensembles, les nécessaires, les groupes ... - Dimensions principales de chaque objet - Dimensions partielles hauteur des parties portant des pieds et tige du corps et des parties couvrantes D. ou L de l'ouverture supérieure D. d'un noeud.

6. Poids	En grammes On ne donnera que le poids des objets en métal ou alliage précieux, or, argent, platine, électrum... (Lorsqu'il y aura des pierres ou autres matières non démontables on le précisera).
7. Structure et composition	Ordre à suivre. - de gauche à droite dans le cas d'un panneau, plaque etc - face, revers, - de l'extérieur vers l'intérieur: dans le cas d'un objet ou support interne (âme, axis...) dans le cas d'un objet contenant des éléments intérieurs, dans le cas d'une assiette, d'un plat... - dans le cas de couverts; manche, lame (cuiller, fourchon). - de bas en haut. On décrit les éléments constitutifs leur type - nombre position et mode de fonctionnement.
8. Formes	Dans le cas des objets figuratifs, voir les livrets "Décor" et "Iconographie" - La description détaillée des formes est faite en suivant l'ordre prescrit dans la rubrique précédente, Les formes sont données: - en plan ou section - en volume ou en profil pour décrire les formes sans appellation, on décompose chaque forme en trois niveaux (inférieur, central, supérieur) et on donne la section et profil de chacun des niveaux.

9. Décor	- Emplacement: On suivra pour le décor le même ordre que celui qui est adopté pour la structure (voir ci-dessus).
Motifs ornementaux	- Description des motifs - géométriques, - végétaux, - animaux - pseudo-figuratifs - Disposition des motifs - parallèles, - symétriques, - alternée, - en bandes, - en panneaux, - en verticale, - horizontale, - concentrique, - rayonnante... - Coloration, couleur, tons: - motifs dorés, argentés... - sur fond doré, argenté etc... - Aspect de la surface du métal - motifs polis, brunis, mats, - sur fond poli, bruni, mat...
Représentation	Voir la grille et le livret "Iconographie". - Conventions: - gauche à droite, - bas en haut, - face antérieures, postérieures, latérales... - Commencer par les formats les plus grands dans le cas de formats différents. - Thème général, ou titre général - Thèmes et sujets particuliers - identification des noms propres (personnages, animaux objets, lierre,) et des fonctions (catégories sociales professionnelles, religieuses...) - nomenclature des éléments de la représentation. etres animés, végétaux, éléments naturels, paysages... architecture, motifs géométriques abstraits...) - analyse de la représentation composition description anatomie action attitudes positions...
Rapport de la représentation et du décor général	Cas d'un décor reproduisant des symboles ou des motifs en relation étroite avec le thème ou certains des personnages.

10. Les poinçons

Tous les poinçons doivent être relevés et décrits soigneusement. Si celà est nécessaire, on joindra un relevé à la cire ou un dessin et (dans la mesure du possible) toujours une macrophotographie (voir pour celà les instructions).

Description et désignation

- Ordre à suivre : charge, décharge, communauté, maître, garantie, contremarque etc..., dans le cas d'identification de poinçon.

- Description des poinçons

  - Composition

    - contour extérieur
      - rond, carré, losangé (vertical, horizontal...), écu, cartouche, découpé...

    - motif central
      - entre (grains, motifs...)
      - séparé par... " "

    - au-dessus du motif central : 2 cas peuvent se produire :

      1er cas : couronne surmontant le motif central : (ouverte ou fermée, touchant ou non le motif, vue de dessous ou non).

      2ème cas :
      - motif au-dessus du motif central
        - entre (grains, motif)
        - séparé par... " "

      - couronne au-dessus de ce motif : (ouverte ou fermée, touchant ou non le motif, vue de dessous ou non).

  - Identification du poinçon : charge, décharge (voir vocabulaire) nom du fermier, maitre...

- Emplacement : on reclasse rapidement les poinçons par points d'insculpation.

Etat de conservation des poinçons

- Entièrement lisible, en partie lisible, illisible, mauvaise insculpation, surfrappe.

- Etiré, très étiré, en longueur, en largeur.

- Usé ou encrassé par dorure.

Traces de prélèvement	(Traces d'un prélèvement fait pour un essai - voir les instructions). (Généralement sur les objets antérieurs au XVIIIème siècle ou étrangers.) - Emplacement (en général à côté des poinçons). - Forme : en dent de scie, en courbe, droit... - Longueur (entre 0,01 à 0,05 m généralement). - Largeur...
12. Inscriptions	On reproduit les inscriptions en entier et l'on joint des photos de détail de ces inscriptions : quand celà sera possible, on donnera une photographie générale de toute l'inscription. - Nombre, - Emplacement, - Description, - Matériaux et techniques:(bref rappel), gravure, ciselure, nielle, émail, incrustation diverses... - Identification: texte, signature, initiales monogravures, dates, chiffres... - Ecriture : romaine, gothique, coufique, lettres capitales... - Etat de conservation : inscription complète, en partie effacée, illisible, effacée et regravée, cachée en partie ou non par un rajout, réparation.
13. Armoiries	- Nombre - Emplacement - Matériaux et techniques (gravure, ciselure nielle, émail, incrustations diverses). - Identification : armoiries d'une famille, d'un personnage, d'un ordre, d'une corporation, d'une ville etc... - Biographie et histoire (cette partie viendra plus détaillée dans le titre 2 : Histoire de l'oeuvre et le titre 4 : documentation biographique, archives). - Etat de conservation : effacées, incomplètes, non identifiables, effacées et regravées...

14. Etat de conservation général.	- Altérations et restaurations. On tiendra compte : - de la forme générale, - des éléments constitutifs, - du ou des matériaux de structure, revêtement et décor, - des assemblages. Conventions : bon état : pas de restaurations. moyen " : quelques restaurations. mauvais" : nombreuses restaurations.
Altérations	- Types d'altérations : arrachement, crevasses, déchirures, écrasement, gerces, manque, mutilation, oxydation, porosité, usure... (pour les altérations du métal fondu, voir le livret "Sculpture" au chapitre "fonte"). Pour les défauts et altérations des pierres voir les instructions). - Emplacement. - Date connue ou supposée. - Causes : atmosphériques, vols, transformations voulues ou non : voir l'histoire de l'oeuvre titre 2).
Restaurations et transformations	- Types de restaurations. - remploi, remaniement, réfection, restitution consolidation, reconstitution, remontage... - remplacement d'élément d'assemblage. - d'élément d'assemblage, - de technique d'assemblage, - de matériaux... - Localisation - Auteur (poinçon, signature, texte...) - Dates..., chronologie des restaurations. - Inscriptions relatives à la restauration. - Poinçons relatifs à la restauration (voir plus haut " les poinçons" n° 11).

1. Genèse

1.1. Commande

- Auteur de la commande
- Date
- Emplacement prévu
- Destinataire
- Conditions

1.2. Conception

- Auteur(s)
- Date

1.3. Exécution

1.3.1. Inscriptions de caractère historique

"Porte la date"

"Signé"

1.3.2. Auteur(s)

- Nom(s), prénom(s), surnom(s) ; dates (donner les différents orthographes)
- Sources de connaissance : poinçon de maître..
- Signification et rôle de chaque auteur
  - Oeuvre due à un seul orfèvre
  - Oeuvre terminée par un atelier
  - Oeuvre due à un atelier sans nom précis
  - Oeuvre due à une succession d'orfèvres
- Degré de certitude

1.3.3. Date(s) d'exécution

- Enoncé de la date

a) Date précise : généralement un ou deux ans d'après la durée de validité d'un poinçon

b) Terminus connus : entre, après, avant (retour de la lettre date tous les 24, 25, 26 ans, suivant la province)

c) Estimation (voir la note de synthèse expliquant l'estimation de l'enquêteur)

- Sources de datation (poinçon...)
- Signification de chaque date

- Degré de certitude

1.3.4. Lieu d'exécution

- Lieu
- Pays, Ville
- Atelier
- Sources de connaissances : poinçon de ville, de garantie, estimation...
- Degré de certitude

1.3.5. Authenticité

- Copie, dates, auteur, oeuvre d'origine existant ou non ; lieu de conservation : auteur, dates, lieux de provenance...
- Surmoulage connu ou supposé : original connu ou non
- Faux reconnu : donner les dates de la reconnaissance, de la découverte, auteur.
- Faux supposé
- Malfaçon...

On donnera les sources, les références, à l'objet copié poinçon, textes, signatures, inscriptions, histoire, analyses de spécialistes, expertises, restaurations etc...

2. Histoire de l'oeuvre après sa création

2.1. Titres successifs

- Dates
- Commentaires

2.2. Appartenances et lieu de conservation successifs

- Propriétaires
  - Noms
  - Adresses
  - Qualités
  - Armoiries ajoutées éventuellement...

	- Appartenance à une collection
	- Appartenance à un trésor, couvent, église...
	- Fonction ou affectations successives
	  - Dates des déplacements
	  - Lieux
	  - N° des inventaires et des catalogues
	  - Modes et circonstances des mutations, de la découverte et de la disparition de l'oeuvre : donnations, ventes vols, restitutions...

2.3. Expositions et circonstances particulières d'expositions et d'usage	- Circonstances particulières d'expositions et d'usage : pélerinages, fêtes...
	  - Dates
	  - Lieux
	- Expositions
	  - Dates
	  - Lieux
	  - Titre
	  - N° dans le catalogue (et éventuellement rappel des désignations différentes dans ces expositions).

2.4. Remaniements et restaurations	- Auteur(s)
	- Dates
	- Lieux
	- Circonstances et conditions
	- Apports d'éléments provenant soit :
	  - D'une pièce originale
	  - D'éléments dispercés dans d'autres pièces existantes
	  - De fragments provenant d'un ensemble disparu...

TITRE III : NOTE DE SYNTHESE

(Voir Livret de Prescriptions Techniques n°2)

TITRE IV : DOCUMENTATION BIBLIOGRAPHIQUE, ARCHIVISTIQUE

(Voir Livret de Prescriptions Techniques n°2).

- Sources manuscrites, imprimées (dans l'ordre alphabètique)
- Travaux historiques

  a) bibliographie concernant l'objet
  b) bibliographie concernant l'atelier ou l'orfèvre,
  c) bibliographie concernant les poinçons....
  fichiers particuliers....

- Documentats de référence et de reproduction.

TITRE V : ANNEXES

- Documentation photographique et graphique
- Pièces annexes

Souvenirs historiques et littéraires : Auteur
Titre de l'oeuvre

Documents iconographiques : Oeuvres de peinture, fresque, dessins, gravures,...reproduisa l'objet.

VOCABULAIRE METHODIQUE

INTRODUCTION

Le vocabulaire se présente selon un ordre méthodique, conformément aux principes établis pour l'ensemble des Livrets de Prescriptions Scientifiques destinés à l'établissement de l'Inventaire Général des Monuments et Richesses Artistiques de la France.

Ce vocabulaire comprend un vocabulaire technique et un vocabulaire typologique.

L'ordre des chapitres du vocabulaire technique suit celui des rubriques de la grille, et celui du vocabulaire typologique correspond à la nomenclature (Livret de prescription technique n° 3).

A l'intérieur de certains chapitres, tel que celui des matériaux, l'ordre méthodique, généralement retenu, n'a pas été respecté, celui-ci en effet ne répondant pas à l'ordre de description dans ce cas.

SIGNES TYPOGRAPHIQUES

- Synonyme : les synonymes sont regroupés entre parenthèse au début des définitions.

- Voir : renvoi à un autre mot du vocabulaire.

PLAN DU VOCABULAIRE

I - Vocabulaire technique p. 18

1. Techniques de mise en forme p. 19
2. Techniques de décor et de revêtement p. 22

2.1. Enlèvement de métal p. 22
2.2. Sans enlèvement de métal p. 24
2.3. Apport de métal sur métal p. 25
2.4. Apport de matière sur métal p. 27
2.5. Coloration du métal p. 29

2 bis. Assemblages p. 31 bis
3. Techniques de finition p. 32
4. Restaurations et transformations p. 33
4 bis. Altérations p. 33
4 ter. Les faux et les malfaçons p. 33 bis
5. Les outils p. 34
6. Les poinçons p. 37

6.1. Termes généraux relatifs aux poinçons p. 37
6.2. Désignations des poinçons p. 39

II - Les matériaux p. 44

1. Matières organiques p. 45

1.1. Matières d'origine végétale p. 45
1.2. Matières d'origine animale p. 45

2. Matières inorganiques p. 47

2.1. Pierres précieuses p. 47
2.2. Pierres fines ou naturelles p. 47
2.3. Pierres dites "dures" p. 50
2.4. Les métaux p. 51

2.4.1. Métaux précieux p. 51
2.4.2. Métaux non précieux p. 51
2.4.3. Alliages p. 51
2.4.4. Métaux recouverts p. 51

2.5. Matières composées p. 53

III - Vocabulaire général des éléments constitutifs p. 54

1. Les surfaces p. 54
2. Les volumes p. 55
3. Les supports p. 56
4. Les éléments couvrants p. 57
5. Eléments d'évacuation p. 57
6. Eléments de renfort p. 57
7. Eléments de préhension et suspension p. 58

IV - Vocabulaire typologique p. 60

1. Termes généraux p. 61
2. Vaisselle de table p. 63

2.1. Les ensembles p. 64
2.2. Récipients pour les aliments p. 66

2.4 récipients servant à boire 72
2.5 récipients à ingrédients 74
2.6 accessoires divers de la table 76

3. les couverts et instruments pour la table 78

4. luminaire et ses accessoires 82
5. accessoires de la toilette 85
6. accessoires de l'ameublement 87
7. matériel à couture 90
8. accessoires de bureau 91
9. la parure 92

9.1 les ornements de la tête 92
9.2 les ornements du corps 93

10. objets du culte catholique 97
10.1 les vases sacrés et leurs compléments
10.2 l'autel et ses compléments 102
10.3 les croix 103
10.4 objets pour les rites divers 105
10.5 insignes de dignité et instruments de procession 106
10.6 objets à destinations variées 107
10.7 les reliquaires 109

11. objets du culte juif. 112

1. TECHNIQUES DE MISE EN FORME

LINGOT, n.m. - Masse de métal ou d'alliage gardant la forme du moule où il a été coulé.

PLANER, v. - Procédé consistant à frapper avec un marteau à planer (ou "planoir": voir ce mot) sur le métal pour l'aplatir et le mettre en feuille.

Plané, n.m. Mince pellicule d'or en forme de ruban obtenue au laminoir, servant à doubler le cuivre dans la fabrication de petits objets et bijoux au doublé (voir ce mot).

LAMINAGE, n.m. - Opération consistant à transformer mécaniquement un lingot de métal en l'applatissant pour en faire des feuilles ou des barres d'épaisseur variable.

DÉGROSSISSAGE (ou dégrossage), n.m. Opération consistant à réduire du métal de l'état de lingot à l'état de gros fil.

ÉTIRAGE, n.m. -(tirage ou tréfilage) Technique consistant à étendre le métal par traction pour le transformer en barres, fils, rubans,... en le faisant passer dans une filière à étirer, n.f.(ou "rat", n.m.)constituée d'une plaque percée de trous de formes et grosseurs variées suivant le calibre désiré.

FILETÉ, adj. - 1/ se dit d'un fil passé entre deux molettes lui imprimant une alternance de creux et reliefs. (voir filigrane fileté).

2/ tige filetée: broche ou vis dont la tige comporte un sillon creux hélicoïdal, le filet, n.m. (voir "vis"et"broche" filetées).

MISE EN FORME DANS LA MASSE - Terme désignant les techniques de fabrication du métal en masse: "étampage" et "prise dans la masse" (voir ces mots).

ÉTAMPAGE, n.m. - Technique consistant à faire pénétrer le métal chauffé dans un moule creux pour lui en faire prendre la forme, en le frappant au marteau ou par pression mécanique.
Le moule de dépouille "l'étampe", n.f. est complétée par une contre-étampe, n.f. dans le cas d'une forme en ronde-bosse Cette technique essentiellement pratiquée en ferronnerie (voir ce mot) et pour la fabrication des couverts permet d'obtenir un nombre illimité d'objets; une demie-bosse obtenue à l'étampe offre le même aspect qu'un ouvrage fondu mais le revers présente les marques du martelage.

PRISE DANS LA MASSE, n.f.- Technique de mise en forme consistant à tailler dans le métal en masse directement avec des outils coupants, burins, échoppes.

FONTE, n.f. - Opération consistant à couler du métal fondu dans un moule réfractaire pour obtenir une épreuve de métal (cf. Livret "Sculpture").

- Fonte au sable: Fonte consistant à couler du métal à l'intérieur d'un moule en sable avec ou sans noyau (voir Livret "Sculpture"

- Fonte à la cire perdue: Fonte consistant à couler du métal dans un moule de potée entourant un modèle fusible en cire; le métal prend la place de la cire. Ce procédé peut être pratiqué sur un modèle entièrement en cire ou à noyau (voir ces procédés au Livret "Sculpture").

- Fonte à l'os de seiche - Technique consistant à couler du métal fondu dans la partie tendre d'un os de seiche dans laquelle on a imprimé un modèle de dépouille. Cette technique rare et économique est employée pour de très petits objets ne dépassant

EMBOUTISSAGE, n.m. - Technique de mise en forme au marteau ou à la machine consistant à faire prendre une forme concave ou convexe à une feuille de métal en l'obligeant à venir s'appliquer dans des salières n.f., ou sur des mandrins, n.m. formes convexes ou concaves en bois ou en métal. Le terme "emboutissage" désigne souvent une mise en forme mécanique avec la presse à emboutir.

REPOUSSE, n.m. - (ancien terme : "battu")
Technique consistant à donner une forme ou un relief à une feuille de métal. On distingue: [illegible].
Le repoussé au marteau (cf. martelage) frappe directe du marteau sur la feuille de métal pour la mettre en forme et déterminer les gros reliefs. (voir "emboutissage")

Repoussé au ciselet: frappe indirecte du marteau sur des ciselet bouterolles ou autres outils susceptibles de former des petits détails en reliefs, le repoussé-ciselé est travaillé d'abord à l'envers puis repris sur l'endroit au ciselet [illegible]

Repoussé à la pointe d'os: technique consistant à repousser une feuille de métal très mince d'environ 1/10 de mm, directement avec une pointe d'os de l'envers sur l'endroit: le résultat obtenu donne des traits et des reliefs faibles mais très brillants et polis sur l'endroit, la pointe d'os jouant ainsi le rôle d'un brunissoir (technique employée dans l'antiquité et au moyen Age).

FORGEAGE, n.m. FORGÉ - (Terme parfois employé improprement comme synonyme de "repoussé" voir ce mot): technique consistant à battre à chaud au marteau du métal en masse ou en feuille, pour lui donner une forme, (on emploiera le mot "forgé" au lieu de "repoussé" lorsque l'on a une plaque d'une épaisseur supérieure à 0,002m. Voir le Livret "Ferronnerie").

BATTRE, v. -(Synonyme de "repoussé" et "forger" voir ces mots): frapper avec un marteau sur du métal en masse ou en feuille.

MARTELAGE, n.m. - (Synonyme de "battre" Voir "repoussé au marteau")
1/ procédé consistant à donner une forme à la pièce de métal (en feuille ou en masse) en la frappant au marteau.

2/ technique récente de décor: martelé (voir ce mot)

ESTAMPAGE, n.m. - Technique de mise en forme et de décor en relief d'une feuille de métal: cette technique consiste à appliquer la feuille sur un moule en creux ou en relief et à l'obliger par percussion au marteau pu par pression mécanique, "estampage mécanique" à en prendre la forme. Les décors à motifs réguliers sont généralement estampés, obtenus par répétition d'un même motif.

COQUILLÉ, n.m. - Terme employé à partir de la fin du XIXème siècle pour désigner l'estampage mécanique au mouton dans un moule creux en métal ou "bon creux" (voir ce mot et voir "estampage").

MATRICER, v. - Terme moderne "estampage mécanique" par pression du métal porté au rouge dans une matrice, n.f. moule ou forme à décor en creux ou en relief (en bois, métal ou autre matière) sur lequel on applique le métal.

RECINGLER, V. - Opération consistant à repousser de l'intérieur au moyen d'une recingle, une pièce ne pouvant être repoussée directement (ex.: un flacon ou aiguière dont le col est étroit) (voir "recingle").

ECOLLETAGE, n.m. - Opération consistant à élargir au marteau un col ou tout autre étranglement pour l'évaser.

RETRAINTE, n.f. - Opération inverse de l'écolletage, consistant à rétrécir une surface ou une ouverture au marteau, en obligeant le métal à se tasser sur lui-même.

MISE EN CIMENT, n.f. - Opération consistant à placer la feuille de métal ou l'objet sur un ciment mou, "ciment des orfèves" pour les repousser; le ciment peut être une cire, une pâte d'ivoirine et d'eau ou teignant avec le temps la dureté de la pierre ou un mastic (fondant à basse température pour les objets destinés à ne pas être chauffés).
On réservera le terme "bourrage" n.m. pour l'opération de remplissage avec une résine ou matière plastique tolérée pour des raisons de fabrication ou de stabilité.
On bourre les manches de couteaux, les pieds de chandeliers... pour ces derniers objets, le bourrage doit toujours être visible c'est-à-dire recouvert par une plaque de métal vissée et non soudée.

GALVANOPLASTIE, n.f. - Technique datant du XIXème siècle utilisant l'électrolyse pour constituer une pièce de métal par transfert de particules d'un pôle à l'autre: le moule de la pièce a reproduire, préparé en matière plastique (gélatine, gutta-percha...) relié au pôle négatif et placé dans un bain de métal non allié (or, cuivre rouge, argent) est rendu conducteur, frotté à la plombagine (ce procédé est employé pour la dorure et l'argenture électrochimique: voir ces mots) l'épaisseur de la couche de métal obtenue est fonction de la durée de l'opération.

2. TECHNIQUES DE DECOR ET DE REVETEMENT

2.1 REVÊTEMENT DE METAL

CHAMPLEVÉ n.m. - (Synonyme gravure à la damasquine, taille d'épargne) procédé de gravure consistant à descendre les fonds en enlevant le métal avec des outils coupants (échoppe, burin...) laissant en relief à la surface soit le dessin, soit des surfaces qui par suite peuvent elles-mêmes être gravées (voir "l'émail champlevé"). on champlève des plaques de métal dont l'épaisseur est supérieure à 1/2 millimètre, la proportion du creux par rapport à l'épaisseur totale étant en générale de l'ordre de 4/10 le dessin n'est pas visible à l'envers.

Un autre procédé à mi-chemin entre le cloisonné et le champlevé, le faux-champlevé, sans doute plus ancien que le champlevé lui-même, consiste à souder deux plaques l'une sur l'autre, la plaque supérieure étant découpée suivant les motifs voulus déterminant ainsi des cloisons et la plaque inférieure sert de fond.

GRAVURE n.f. - Technique consistant à obtenir un trait en entamant le métal en surface avec un outil coupant (pointe séche, burin, échoppe..

La gravure est généralement employée en orfèvrerie avec la ciselure ou pour un décor léger (au contraire de la ciselure, la gravure n'est pas visible à l'envers de la feuille de métal (Voir Livret "Gravure").

"Engraver": Terme ancien pour graver profondément.

GUILLOCHER v. - (résultat guilloché, guillochage)
Technique de décor consistant à graver un fond d'un réseau régulier et parallèle de traits droits ou ondulés se croisant ou non.

Guillochage mécanique: guillochage effectué au tour, à partir du XVIIIème siècle produisant des guillochés très réguliers souvent concentriques.

GUILLOCHIS n.m. - Ornement formé de traits gravés droits ou ondulés, parallèles se croisant ou non.

Guillochure: (terme datant du XIXème siècle) désigne chacun des traits gravés au tour.

On distingue les motifs suivants:

Satiné ou ondé: traits ondulés parallèles serrés et réguliers

Satiné ou ondé avec mouches: satiné avec des points (brillants ou mats) disposés régulièrement ou non.

Osier: traits parallèles disposés régulièrement en chevrons (peut comporter des mouches).

Treillis: traits parallèles et serrés disposés en biais se coupant régulièrement en formant des losanges.

VERMICULÉ adj. - Décor de fond consistant en hachures gravées sinueuses et irrégulières.

FLINQUÉ adj. - Trait obtenu en donnant un petit mouvement de va et vient latéral à l'échoppe (on flinque souvent les fonds devant être émaillés pour en améliorer l'adhérence.

COUPÉ-VIF n.m. - (ou découpe-vive n.f.) Technique consistant à découper sur la surface du métal de minuscules facettes à arêtes vives (procédé très employés sur de très petits objets à la fin du XVIIIème).

Coupé-vif diamanté n.m. Technique consistant à découper des pointes de diamant à arêtes vives.

DÉCOUPER, v. - Technique consistant à découper le bord d'une surface de métal suivant certains motifs. Ex: bord découpé en accolade, en lobes ...; chantourné: découpe extérieure compliquée formée de courbes et contre-courbes.

REPERCÉ n.m. - (synonyme: ajouré; à jour; évidé): Technique consistant à découper l'intérieur d'une plaque de métal suivant un dessin préalablement tracé. Le repercé ancien se distingue au léger arrachement du métal produit par le ciseau, visible sur les bords découpés. Le repercé moderne à l'emporte-pièce ou au découpoir produit des bords vifs.

2.2 SANS ENLEVEMENT DE METAL

Ciselure n.f. – Technique de décor consistant à frapper la surface du métal sans l'entamer en le défonçant légèrement avec un ciselet.

On distingue la ciselure avec des outils clairs donnant un relief au métal, et la ciselure au mat, changeant l'aspect du métal en le rendant mat.

Ciselé tracé procédé de ciselure consistant à enfoncer les traits d'un décor avec des ciselets clairs tels que le tracoir, en les repoussant très légérement et les rendant visibles sur l'envers.

Tracé-matir : procédé de ciselure consistant à tracer les traits d'un décor au tracoir et à mater les fonds des motifs avec les ciselets à mat pour donner une impression de relief sur l'envers, les traits sont visibles ainsi que les fonds très légèrement repoussés par le travail du mat.

Ciselé-gravé: procédé de ciselure consistant à graver le dessin à l'échoppe en enlevant de minces copeaux et créant d'invisibles aretes vives et à mater les fonds.

Ciselés tracé rehaussé de gravé : technique alliant le ciselé gravé au ciselé tracé consistant à tracer les motifs au tracoir et à reprendre les détails à l'échoppe (ces procédés sont difficilement identifiables).

Ciselure au mat (ciselé maté) technique consistant à traiter une surface avec des ciselets à mat en enlevant le brillant du métal: on distingue le mat pointillé: mat présentant des petits points creux réguliers et serrés obtenus en frappant avec une pointe ou avec une petite bouterolle à plusieurs pointes

Graineté: mat. consistant en petits grains creux obtenus en frappant avec une petite bouterolle (plus gros que le pointillé).

Sablé : mat présentant des petits points très fins et serrés en creux et irréguliers.

Le mat au frisoir: mat présentant des petites pointes de diamant en creux.

Le mat quadrillé: mat présentant des petites pointes de diamant en relief (inverse du mat au frisoir)

Fil anglais ou au trait: mat présentant des stries parallèles rectilignes.

MOLETAGE n.m. – (synonyme: décor à la molette) procédé de ciselure consistant à imprimer un motif répété sur le métal en y passant une molette où la tranche de la roulette mobile est gravée d'un décor régulier.

PLISSE n.m. – Technique consistant à former des petits plis parallèles dans une feuille de métal. (Technique employée dans l'antiquité).

MARTELE adj. – (ou martelage) Technique consistant à frapper régulièrement une surface de métal avec un petit marteau ou une bouterolle pour former des petites facettes légèrement incurvés. (Technique de décor employé dans l'antiquité et de nouveau à partir du XIXème siècle). La forme des facettes varie avec celle de l

2.3 APPORT DE METAL SUR METAL

APPLIQUE, n.f. - (appliqué, adj.) Terme employé pour désigner tout décor fondu ciselé ou gravé à part, puis soudé sur un objet.

RAPPORTE, n.m. - Terme employé pour désigner un ornement ou un élément constitutif, fondu, ciselé ou repoussé à part, puis soudé, cloué, vissé ou rivé sur l'objet.

SERTISSAGE DU METAL, n.m. - Technique consistant à rebattre au marteau le bord du métal dans lequel on en a incrusté un autre pour le bloquer cette opération forme un petit filet très fin autour du métal incrusté. (voir "sertissage").

INCRUSTATION, n.f. - Technique de décor consistant à insérer des métaux ou des matériaux divers dans une autre matière (métal ou autre) (voir "damasquinure").

PIQUE D'OR - (synonyme: posé d'or) Technique de décor consistant à incruster des petits bouts de fils d'or perpendiculairement dans les trous pratiqués dans l'écaille ou l'ivoire (ne pas confondre avec pièce piquée, voir aux "altération").
"Aggema" travail arabe consistant en un incrustation de traits d'or dans des stries régulières pratiquées sur l'écaille.

DAMASQUINURE, n.f. - (synonyme: damasquinage, n.m. damasquiné) incrustation de fils de métal coloré dans des traits creusés dans un autre métal généralement moins précieux, ex: or, argent ou cuivre sur fer; or sur argent.
Damasquinure en relief: damasquinure ou le métal incrustant est plus épais que la profondeur du creux où il doit s'inscruter, de sorte que demeurant en relief par rapport au fond, il peut être ciselé et gravé.
Incrustation dite "cuivre de Mossoul": incrustation d'argent et de cuivre rouge dans du cuivre jaune; le fond est gravé et sur les parties réservées ou appliquées au marteau de minces plaques d'argent (ou de cuivre rouge) gravées elles aussi après leur application.

CLOISONNE, n.m. - Technique de décor consistant à souder des petites bandes de métal de chant sur un fond de métal.

FILIGRANE, n.m. - (ou filigrané, n.m.) Technique de décor rapporté, consistant à appliquer un ou plusieurs fils ou rubans de métal, les "filigranes" n.m. soit sur un fond de métal, maintenus par soudure, soit par cavaliers, soit par petits copeaux de métal ciselés sur le fond entre lesquels on les coince. Les filigranes peuvent être complètement soudés au fond, soit en relief par rapport au fond, soit encore soudés ensemble sans fond de métal et formant un décor ajouré.
Les filigranes peuvent être traités de diverses manières:
- découpés en mailles et formant des petites chaînes,
- tressés ou soudés parallèlement,
- un seul ruban torsadé sur lui-même
- combinés aux granules (voir "granulation") ex: un rang de granules entre deux fils parallèles.

Filigranes véritables (opere veneticо") Filigrane composé de rubans striés sur la tranche ou de fils torsadés ensemble formant des rinceaux ou d'autres motifs, en forte saillie sur le fond auquel ils sont soudés de place en place.

- Les filigranes anciens étaient formés au marteau d'où l'irrégularité de la section des fils.
A partir du XIVème siècle les fils tirés à la filière sont réguliers.

FAUX FILIGRANE, n.m. - Filigranes faisant corps avec le fond, obtenus en faisant fondre le métal dans un moule ou sont creusées les empreintes des filigranes.

Une autre technique consiste à enrober des fils avec du sable avant la fonte: les filigranes obtenus ne font pas corps avec le fond mais sont coulés ensemble.

GRANULATION, n.f. - Technique de décor rapporté consistant en de petites boules de métal pleines juxtaposées, les granules, n.f. fixées sur un fond de métal par un procédé ancien dont la technique n'a pas été retrouvée; (sans doute soudure ou fixation par échauffement seul, avec un vernis ou un émail). La granulation peut se combiner soit

au cloisonné: ex.: fond de granulation et motifs cloisonnés.
soit
au filigranes, granules disposées entre deux fils parallèles.

FAUSSE-GRANULATION, n.f. - Granules creuses (ou fausses granules) juxtaposées et faisant corps avec le fond obtenues en repoussant de l'envers sur l'endroit avec un perloir (voir ce mot).

2.4 APPORT DE MATIÈRE SUR METAL

NIELLURE, n.f. - (synonyme niellage, n.m.) nielle, n.f.
Technique de décor consistant à fondre du niel (voir ce mot) dans les traits ou sur une surface gravés ~~en creux~~ pour obtenir soit des motifs noirs sur fond métallique (argent ou métal doré), soit des motifs en réserve sur fond noir.

ÉMAIL CLOISONNÉ, n.m. - (voir le "cloisonné").
Technique de décor consistant à souder des petites cloisons de métal pour déterminer des alvéoles (destinées à être remplies d'émail) l'émail peut être remplacé par des pâtes de verres montées dans les alvéoles, par des grenats taillés en table ou des cabochons de pierres variées montées sur un fond de mastic, (cloisonné dit "barbare") ou posées sur un fond recouvert de minces pellicules d'or légèrement guillochées lorsque les matières sont transparentes, grenats, verres, émail translucide.

Email serti, terme désignant l'émail cloisonné dont les cloisons sont légèrement rabattues sur l'émail.

Email cloisonné à jour: (synonyme: émail à jour: émail vitrail
Email cloisonné sans fond de métal.

ÉMAIL "ALEXANDRIN", n.m. - Technique consistant à insérer et à presser des figurines de métal fondues ou découpées dans la pâte de verre en fusion. (Les figures sont généralement en or).

ÉMAIL CHAMPLEVÉ, n.m. - (voir "Champlevé").
Technique de décor consistant à remplir d'émail des alvéoles creusées dans une plaque de métal - les cloisons séparant ces alvéoles peuvent être gravées, pointillées striées...

"Email en relief" technique d'émail champlevé où les couches d'émail dépassent la hauteur des cloisons.

NOTE: Certains émaux champlevés sont obtenus par superposition de deux plaques de métal l'une sur l'autre; la plaque supérieure est découpée suivant les motifs voulus et forme ainsi les cloisons de métal: la plaque inférieure sert de fond.

ÉMAIL EN TAILLE D'ÉPARGNE, n.m. Technique consistant à conserver ou épargner sur une plaque de métal des surfaces pouvant être gravées et ciselées, le reste étant garni d'émaux champlevés;
ex: les émaux limousins.

BORDÉ, n.m. - Procédé d'émaillage consistant à juxtaposer des couleurs différentes sans cloison de métal (plus particulièrement dans les émaux champlevés).

ÉMAIL MIXTE, n.m. - Terme appliqué à un objet traité suivant les procédés de l'émail champlevé et de l'émail cloisonné:

Les contours des figures sont généralement faits en émail champlevé et les détails de l'intérieur, en cloisonné.

ÉMAIL TRANSLUCIDE, n.m. (Autres appelations: émail de basse taille, de plique, applique, oplite, émaux de Paris, esmalta clara)

Technique consistant à couvrir une surface de métal d'émail transparent: le fond est généralement d'or ou d'argent, ou paillonné, adj... c'est-à-dire doublé d'un paillon, n.m. (ou plané, n.m.)mince lamelle d'or ou d'argent.

L'émail translucide est employé sur des métaux purs généralement l'émail translucide jaune et rouge est appliqué sur les fonds d'or l'émail translucide bleu, vert ou violet sur l'argent.

Email translucide sur relief: émail transparent sur un fond ciselé repoussé ou fondu. (l'émail est retenu par un guillochage ou flinqué - voir ces mots).

Email translucide à jour: technique consistant soit:

a) en un émail translucide cloisonné posé sur un fond transparent (verre, cristal).

b) en un émail translucide coulé dans des cloisons découpées dans une plaque de métal sans fond.

ÉMAIL DE BASSE-TAILLE, n.m. Terme désignant plus spécialement l'émail translucide de différentes couleurs sur un fond gravé à l'échoppe, (voir "émail translucide"). Après l'émaillage en couleur, le tout est recouvert d'un fondant transparent incolore formant glace.

ÉMAIL DE PLIQUE, n.m. - (plite, applique, oplite, basse-taille)

1/ Terme désignant le plus généralement l'émail translucide du XIVème siècle sur fond ciselé.

2/ Ce terme peut également s'appliquer à l'émail cloisonné à jour et à l'émail translucide à jour.

ÉMAIL DE NIELLURE, n.m.-(par analogie avec la technique du niel: voir ce mot)
ou NIELLURE D'EMAIL Technique consistant à remplir d'émail coloré les traits et ornements gravés d'une figure réservée en métal, se détachant sur un fond uni d'émail coloré. (Ce terme désigne le plus souvent les émaux limousins du XIV ème siècle).

Email noir: émail de niellure bleu très foncé voisin du noir sombre du niellé offrant un aspect presque identique.

ÉMAIL PEINT, n.m. - (synonyme: émail des peintres, émail de peinture). Peinture à l'émail consistant à recouvrir une plaque de métal d'une couche d'apprêt d'émail blanc sur laquelle les motifs sont tracés avec des traits d'oxydes métalliques puis peints avec des émaux de couleur. (Voir "Livret Peinture").

CONTRE-ÉMAIL, n.m. - Email incolore et transparent appliqué à l'envers d'une pièce émaillée. Cette application est nécessaire pour lutter contre la contraction du métal au refroidissement, tendant à rendre la plaque concave.

TECHNIQUES D'ÉMAIL. ANCIENNES ET RARES.

ARGENT VERE n.m. - Appellation ancienne de l'argent émaillé

ÉMAIL EN BAS-RELIEF n.m. Technique consistant à appliquer par échauffement et avec des crampons, un motif d'émail en relief sans métal sur un émail translucide.

Email en bas-relief à double face: application de deux motifs d'émail l'un contre l'autre.

ÉMAIL AU FOND n.m. - (Rare). Terme ancien désignant des plaques d'émail rivées ou soudées au fond d'un objet trop profond pour être émaillé directement ou composé d'une matière ne supportant pas la température du four nécessaire à la cuisson de l'émail. Ce terme désigne aussi une doublure de métal émaillée.

ÉMAIL SUR RÉSILLE D'OR n.m.(Rare). Technique consistant à obtenir un motif d'or émaillé dans une masse d'émail translucide ou non.

ÉMAIL SEME n.m. - (Technique ancienne). Email sur lequel sont fixées des limailles d'or.

OR (OU ARGENT) POSÉ n.m. Procédé consistant à poser sur un fond émaillé, des petits motifs d'or ou d'argent découpés dans une feuille de métal très mince et repoussés pour donner une plus grande impression de relief et à recouvrir le fond d'un fondant transparent incolore formant glace.

2.5. COLORATION DU MÉTAL.

ARGENTURE n.f. - Technique consistant à recouvrir un métal ou tout autre matière d'une couche d'argent. On emploie plusieurs procédés pour les métaux.

Argenture à la feuille: procédé très ancien consistant à appliquer des feuilles d'argent sur une pièce de métal décapée et chauffée en la frottant au brunissoir (avec application d'une colle de poisson ou autre).

Argenture au mercure: procédé consistant à appliquer et chauffer un amalgame de mercure et d'argent et à faire volatiliser le mercure à la chaleur (procédé ancien, solide mais dangereux.)

Argenture à la pâte: procédé consistant à enduire la pièce d'une pâte de chlorure d'argent et mercure donnant un précipité d'argent métallique (interdit au XIXème siècle parce que toxique).

Argenture au trempé à chaud: procédé consistant à tremper la pièce dans une solution(en ébullition)de cyanure de potassium et de nitrate d'argent.

Argenture galvanoplastique (ou électrochimique): procédé consistant à laisser séjourner la pièce à argenter dans un bain contenant du cyanure d'argent dissout dans du cyanure de potassium, maintenu à une certaine température dans lequel passe un courant électrique. La pièce argentée est mate à la sortie du bain.

Argent blanc

- Appellation ancienne de l'argent non doré

DORURE, n.f. - Technique consistant à recouvrir un métal ou tout autre matière d'une couche d'or.

On emploie plusieurs procédés pour les métaux.

Dorure au mercure (ou au nitrate de mercure - synonyme: dorure à l'or moulu: procédé consistant à appliquer avec un gratte-bosse sur la pièce, un amalgame en boulettes d'or et de mercure et à faire volatiliser le mercure à la chaleur (procédé ancien, solide, mais dangereux); suivant l'échauffement l'or vire au vert, au rouge, au jaune ou à l'orange (voir "la mise en couleur").

Dorure au feu avec de l'or en feuille: procédé employé pour dorer le fer ou le cuivre, consistant à appliquer au brunissoir l'or en feuille, une fois la pièce décapée, polie et chauffée

Dorure au pouce à froid: procédé consistant à frotter la pièce avec de l'or en poudre, puis à brunir avec de l'eau savonneuse.

Dorure galvanoplastique (ou électrochimique): procédé consistant à laisser séjourner la pièce à dorer dans un bain contenant une dissolution de cyanure de potassium et de cyanure d'or, maintenu à une certaine température dans lequel passe un courant électrique

On obtient des ors plus ou moins vert ou rouge en ajoutant du cuivre ou de l'argent au bain; la pièce dorée est mate à la sortie du bain.

MATAGE, n.m. - Opération consistant à donner un aspect mat à la dorure en trempant rapidement la pièce dorée, recouverte d'une couche de sel dans l'eau froide (procédé employé à l'époque Empire).

MISE EN COULEUR, n.f. - Procédé ancien pour obtenir différents tons de doré, consistant à stopper le chauffage de la pièce dorée en la trempant dans un bain de colorant végétal variant suivant les couleurs désirées soutenant la couleur obtenue à la chauffe.

ARGENT DORÉ, n.m. - (synonyme: vermeil:) Argent recouvert d'or par les différents procédés de dorure (voir ce mot).

Argent blanc: argent non doré

Argent verré (ou enverré): argent décoré en partie de ciselures, dorures ou incrustations. (Terme ancien)

Vermeil, n.m. (synonyme "d'argent doré" voir ce mot) On préfère "argent doré"

1/ jusqu'au XVIIème siècle, désigne le cuivre et l'argent dorés d'or rouge.

2/ Terme repris au XIXème siècle, pour désigner les objets en argent dorés par électrolyse.

VERNIS BRUN (technique du...) - Technique consistant à recouvrir d'un vernis brun des fonds ou des motifs gravés sur une plaque de cuivre en la chauffant après les avoir recouverts d'une couche d'huile de lin; ce vernis légèrement transparent est plus ou moins brun suivant la durée d'échauffement; les réserves ménagées sur la plaque sont ensuite dorées au mercure.

VIEIL ARGENT, n.m. - Oxydation artificielle de l'argent obtenue en plongeant la pièce dans un bain oxydant (eau de Barrège) ou en la soumettant à des vapeurs sulfureuses, le vieil argent présente un ton gris noirâtre dans les fonds: ce procédé est employé à partir du milieu du XIXème siècle pour vieillir des pièces obtenues ou colorées électrochimiquement.

PATINE ARTIFICIELLE, n.f. - Procédé moderne consistant à colorer la pièce avec un composé d'huile, de poudres colorantes et d'essence.

ETAMAGE, n.m. - Procédé consistant à recouvrir un métal (spécialement le cuivre et le fer) d'une légère couche d'étain.
Divers procédés:

Procédé ancien: consistant à chauffer l'étain appliqué avec un fer.

Procédé moderne: par électrolyse dans un bain de chlorure stanneux.

PLATINAGE, n.m. - Procédé pratiqué sur les objets de cuivre et laiton seulement consistant à les recouvrir de platine (inaltérable).

Par immersion ou au trempé: les objets sont trempés dans un bain de platine bouillant, on obtient une très mince couche de platine

Platinage électrochimique: (ou "galvanique"). Les objets sont trempés dans une dissolution aqueuse de phosphate doublé de soude et de platine dans laquelle passe un courant électrique, le résultat donne une couche plus épaisse mais percée de piqûres ou de fentes.

2 bis ASSEMBLAGES.

MONTURE, n.f. - (synonyme : assemblage, n.m.). Opération consistant à assembler les éléments d'une pièce par divers procédés.

Monture à chaud ou "soudure" voir ce mot.

Monture à froid : clous, vis , agrafes, sertissage, goupilles, charnières, clavettes, rivets, coquille, douilles, hottes, bates, etc... voir ces mots.

MONTURE EN COQUILLE, n.f. - (synonyme : soudure en coquille). Monture consistant à souder deux ou plusieurs morceaux en creux obtenus à la fonte ou au repoussé ou "coquilles". Ce procédé est employé pour monter un objet ne pouvant être obtenu d'une seule pièce.

SOUDURE, n.f. - Technique d'assemblage à chaud consistant à joindre des métaux de même nature ou de nature différente avec un alliage ou un métal plus fusible, appelé "soudure", n.f. ou par simple échauffement.

soudure d'or : alliage d'or au 750 millième, d'argent et de cuivre en différentes proportions (8°, 6°, 4°, 3°, 2°).

soudure d'argent : alliage d'argent et laiton en différentes proportions, (8°, 6°, etc...). (Le platine est généralement soudé avec de l'argent fin au 1er titre).

ENCHASSER, v. - Synonyme de sertir : employé pour les pierres et matières précieuses montées.

ENCHATONNER, v. - (synonyme "enchasser"). Monter une pierre pour former le chaton d'une bague.

ENFILAGE, n.m. - Technique d'assemblage de perles, pierres ou autres matières préalablement percées, en les reliant par un fil, une chaîne, etc...

Enfilage sur tige apparente : procédé consistant traverser de part en part la perle par une tige soudée perpendiculairement au fond et formant un petit motif en son extrémité apparente.

Enfilage sur tige non apparente: procédé consistant à faire pénétrer la perle en partie seulement par la tige soudée perpendiculairement au fond.

procédé moderne : consiste à visser la perle pénétrée d'un tube creux fileté, sur la tige également filetée.

CLAVETTE, n.f. - Pièce d'assemblage fixe de forme cônique ou pyramidale enfoncée de force pour réunir deux parties de métal préalablement percées.
Ce terme désigne également la tige effilée enfoncée perpendiculairement dans l'axe d'un boulon pour le fixer.

.../...

CLOU, n.m. - Pièce d'assemblage fixe composée d'une petite tige de métal pointue à l'une des extrémités, élargie en une tête à l'autre, enfoncée au marteau au travers des pièces à assembler.

CROCHET, n.m. - Pièce d'assemblage mobile composée d'une tige recourbée pénétrant dans un anneau, une bride, n.f., ou un oeillet, n.m., (petite bague métallique dont les bords sont sertis sur les lèvres d'un trou pratiqué dans une matière fragile : tissus ...).

AGRAFE, n.f. - Pièce d'assemblage fixe consistant en une tige, un morceau de fil (agrafe en fil) ou de ruban plat de métal (agrafe en ruban) passés dans des trous pratiqués sur les pièces à assembler, dont les extrémités sont recourbées, fondues ou nouées ensemble.

SERTISSAGE, n.m. - (Sertir) Opération consistant à rabattre du métal sur un autre ou sur toute autre matière.

On distingue plusieurs sertis, n.m. ou sertissures, n.f. :

Serti à jour (voir mise à jour) pierre sertie sans fond de métal.

Serti à fond : pierre sertie au-dessus d'un fond de métal.

Serti à l'emporte pièce, n.m. - Technique consistant à monter une pierre à même le fond de métal, en y pratiquant une ouverture à la dimension de la pierre à monter ; les bords de métal sont ensuite légèrement rabattus : ce procédé est employé avec deux feuilles de métal superposées, la feuille inférieure servant de fond.

Serti à griffes, n.m. - Procédé consistant à monter une pierre maintenue par des griffes, qui sont,

a) découpées dans la bâte (voir"serti en bâte")

b) maintenues entre elles, formant une petite virole à l'intérieur de laquelle sont pratiquées des encoches pour servir de point d'appui au feuilletis de la pierre et l'empêcher de tomber.

Serti dressé ou descendu : procédé consistant à dégager au maximum les intervalles entre les griffes découpées.

Serti en bâte: Procédé consistant à monter une pierre, perle ou autre matière dans une bâte soudée de chaton formant une alvéole dont les bords sont légèrement rabattus sur la pierre.
La pierre montée en bâte peut être placée dans une autre bâte, dans des griffes, montée sur une galerie ou munie d'une colerette.
La bâte peut être unie, décorée et découpée suivant certains motifs, fleurons, griffes ...

.../...

Bâte-fil : bâte particulière aux pierres montées sur platine consistant en un fil de platine suivant les contours de la pierre, maintenu par des tronçons ce fil de même métal appelés bornes, n.f. ou pincettes, n.f.

Serti à filet : serti en bâte au bord creusé d'un petit sillon, après avoir coupé vif le surplus de métal rabattu.

Serti millegrain : serti en bâte et à filet à bord formé d'un rang de petits grains au perloir remplaçant le coupé vif.

Serti perdu : Procédé consistant à monter une pierre en bâte et à couper net le métal au niveau du feuilletis de la pierre.

RIVER, v. - Technique consistant à fixer plusieurs pièces métalliques en les traversant de rivets, petites tiges de métal que l'on sertit en rabattant les extrémités.

CULBUTE, n.f. (monture en) - Monture de pierres serties dans des bâtes emmaillées les unes aux autres.

DOUILLE, n.f. - Pièce d'assemblage fixe ou mobile, consistant en une tige cylindrique creuse dans laquelle s'adapte l'extrémité de manches, hampes ... retenus ou non par une goupille transversale.
La douille peut être filetée intérieurement.

SIFFLET, n.m. - Petite douille cônique rapportée sur le corps d'un objet, maintenant l'extrémité inférieure de l'anse, fixée par une goupille transversale.

DOUILLE A BAÏONNETTE, n.f. - Mode d'assemblage de deux pièces mobiles dont l'une s'enfile dans une douille et s'y fixe par une rotation jusqu'à un arrêt.

CHARNIERE, n.f. - Pièce d'assemblage articulée composée de deux plaques encastrées l'une dans l'autre par le moyen de charnons n.m. petites tiges creuses dans lesquelles passe une goupille fixe (ou broche) autour de laquelle la charnière pivote ("monture à charnons" voir ce mot).

MONTURE A CHARNONS, n.f. - Procédé consistant à assembler deux pièces munies de charnons (pris sur pièce ou rapportés) et à les relier par une goupille fixe ou mobile (voir "charnons")

VIS, n.f. - Pièce d'assemblage composée d'une tige rectiligne hélicoïdale, présentant une moulure en creux : le filet n.m. et une partie élargie ou tête, que l'on fait pénétrer dans des trous taraudés pratiqués sur les pièces à assembler.

écrou, n.m. : plaque de formes variées, percée d'un trou fileté pour y loger la vis en la bloquant.

.../...

BROCHE, n.f. - Pièce d'assemblage :

1/ synonyme de goupille fixe. Voir ce mot.

2/ Tige filetée ou filet (voir "vis") joignant les divers éléments d'un objet (calice ...), dont les extrémités sont soudées ou munies d'un écrou dans le cas des objets modernes.

MONTURE EN CAGE, n.f. - Monture propre à certaines boites (tabatières) composée d'un cadre de métal parallélipédique formant une carcasse sur laquelle sont appliqués les flancs.

CAVALIER, n.m. - Pièce de fixation consistant en une petite tige recourbée sur elle-même, à cheval sur un élément de décor et soudée au fond. (Les cavaliers maintiennent les filigranes).

FILET, n.m. - Voir "vis" et "broche".

GOUPILLE, n.f. - Pièce d'assemblage fixe ou mobile consistant en une tige rectiligne creuse traversant des charnons ou des pièces à assembler, préalablement percées, sertie en ses extrémités. (dans le cas de la goupille fixe ou broche, n.f.).

HOTTES, n.f. - Nom donné à la monture métallique d'un manche ou d'une anse (en bois, en ivoire ...) : se présentent sous plusieurs formes. On gardera le terme hotte pour les hottes circulaires : ensemble de deux plaques circulaires parallèles soudées de chant au corps de l'objet et maintenant pincées entre elles les extrémités des anses fixées par une goupille transversale (dont les extrémités sont apparentes au centre des plaques circulaires).

VIROLE, n.f. - Bague de métal maintenant des matières risquant d'éclater.

SOIE, n.f. - Prolongement effilé et rectiligne d'une lame de couteau pénétrant à l'intérieur du manche et apparaissant à l'extrémité opposée à la lame (manches de métal et de porcelaine ...).

soie rivée, soie apparente et rivée à l'extrémité.

demi-soie, soie ne pénétrant que jusqu'à la moitié de la longueur du manche.

plate-semelle ; soie plate encadrée de part et d'autre de plaques de matières telles que la corne, ivoire, écaille, maintenues par des rivets transversaux la soie est alors visible sur l'épaisseur du manche

3 TECHNIQUES DE FINITION

DÉCAPAGE n.m. - (synonyme: dérochage n.m.) Opération consistant à enlever les scories et les oxydations qui recouvrent la surface du métal fondu avec des réactifs chimiques, des jets de sable ou de grenaille et le burin. (voir livret "sculpture")

ÉBARBAGE n.m. - (Réparer). Opération consistant à enlever les excédents de métal produits à la fonte. (voir livret "sculpture")

RAGRÉURE n.f. - (Limage). Opération consistant à effacer en limant les irrégularités, les marques d'assemblages et les excédents de soudure.

RÉPARURE n.f. - Terme désignant toutes les opérations nécessaires pour décaper une oeuvre "brute de fonte", (voir ce mot au livret "sculpture").

MATER v. - Technique consistant à refouler la matière par une série de chocs pour faire disparaître une soudure, une extrémité de clou, de rivet, de goupille...

AMATIR v. - (synonyme: matir v. terme ancien: blanchir v.)
Opération consistant à enlever le brillant à la surface du métal
1/ en la frottant avec des abrasifs (poudre de grès, pierre ponce etc...)
2/ en la ciselant à mat (voir "ciselure" et "moletage à mat")
3/ en la frappant (voir "frappage").

MAT adj. - Terne et sans éclat: se dit d'une surface non polie et non brillante ou amatie (voir "amatir").

CHERRÉ adj. - matage spécialement pratiqué pour rendre mat un fond de champlevé destiné à être recouvert d'émail.

PONÇAGE n.m. - Opération consistant à amatir la surface du métal en la frottant avec de la pierre ponce (voir "amatir").

BRUNI adj. - (ou poli gras). Etat du métal après brunissage donnant un brillant gras non luisant, moins vif que le polissage (voir "brunissage").

BRUNISSAGE n.m. - Opération consistant à rendre une surface de métal brillante en la frottant avec des brunissoirs ou des pierres à polir, agate ....

PLANAGE n.m. - (Planer v.). Opération consistant:
1/ A unifier et polir la surface du métal au marteau
2/ A unifier les fonds et les endroits inaccessibles au marteau avec un planoir (voir ce mot).

PLANÉ adj. - Aspect du métal poli au marteau, gras et irrégulier (terme employé pour l'argent généralement).

POLISSAGE n.m. - Opération consistant à rendre brillante et luisante la surface du métal ou de toute autre matière en la frottant avec des cuirs, tissus, des poudres minérales.

Adoucissage n.m. polissage avec des poudres minérales.

4. RESTAURATIONS ET TRANSFORMATIONS

RESTAURATION, n.f. - Opération consistant en une réfection, reconstitution remontage et consolidation (voir ces mots).

RÉEMPLOI, n.m. - Matériaux ou éléments provenant de la destruction d'un objet utilisé dans la fabrication d'un autre objet.

REMANIEMENT, n.m. - Modification de certaines parties pour donner une autre destination ou un autre aspect.

RÉFECTION, n.m. - Emploi de matériaux neufs pour fabriquer des éléments à l'identique.

RESTITUTION, n.f. - Construction souvent hypothétique d'un objet ou d'une partie d'objet disparu, ou rétablissement d'un parti primitif présumé.

CONSOLIDATION, n.f. - Travaux divers effectués pour assurer la durée d'une oeuvre sans modification : remplacement d'assemblage renforcement par doublure etc...

RECONSTITUTION, n.f. - Rassemblage d'éléments authentiques dispersés, remis en place.

REMONTAGE, n.m. - Réassemblage des éléments constitutifs d'un objet.

4 bis. ALTERATIONS

1/ Sans enlèvement de matière.

CREVASSES, n.f. - (synonymes : crevés, n.m. accroc, n.m.) insuffisance matière provoquant une coupure du métal en feuille dû à un coup, ou un relief trop accentué.

ÉCRASEMENT, n.m. - Déformation et applatissement du métal sous l'effet d'une forte pression quelconque sans enlèvement de matière.

GERCES, n.f. - (synonyme : pli, n.m.). Plis irréguliers se produisant dans le métal en feuille repoussé après rétreinte ("gerce de fonte" voir livret "sculpture").

2/ Avec enlèvement de matière.

ARRACHEMENT, n.m. - Trace laissée par la disparition d'une partie arrachée

MANQUE, n.m. - Disparition partielle de matière ou d'éléments constitutifs.

MUTILATION, n.f. - 1/ Disparition d'une partie d'anatomie humaine ou animale.

2/ Peut également désigner tout manque ou arrachement provenant d'un acte de détérioration volontaire.

3/ En surface

OEILLET, n.m. - Petit trou résultant d'un bouillon ou d'une bulle d'air produits à la surface de l'émail pendant la cuisson.

OXYDATION, n.f. - Altération de la surface des métaux provoquée par les agents atmosphériques se manifestant par un noircissement et une altération du brillant pour l'argent, pour le cuivre : vert de gris etc...(sauf pour l'or)

PATINE, n.f. - Oxydation naturelle ou artificielle provoquant une coloration à la surface des métaux (sauf l'or).

POREUX, adj. - (corrodé, adj.). Etat de l'or et de l'argent après la fonte, dont la surface est criblée de tout petits trous.

USURE, n.f. - Altération en surface provoquée par un frottement répété présentant un aspect rayé, amati ou décoloré (dans le cas d'un métal doré, argenté...).

4 ter. LES FAUX ET MALFAÇONS

COPIE, n.f. - Objet fabriqué à une date tardive reprenant exactement des techniques et des formes antérieures ; la différence réside dans les poinçons (voir "les poinçons") contemporains de la fabrication.

ENTURE, n.f. - Malfaçon consistant à utiliser la partie régulièrement poinçonnée d'un premier objet, soit pour en fabriquer un autre, soit pour la souder sur un objet récent.

FAUX, n.m. - Objet fabriqué postérieurement à l'époque dont il imite le style et pourvu des caractères propres à abuser l'opinion, tels que les poinçons.

MALFAÇON, n.f. - Objet fabriqué suivant le style de son époque exécuté à un titre insuffisant.

SURMOULAGE, n.m. - Fonte effectuée dans le moulage d'une pièce, décelable par :

1/ Le rétrécissement par rapport à l'original.

2/ Le poids plus important (quand l'original est en métal repoussé).

3/ Une certaine mollesse des arêtes des poinçons.

TECHNIQUE DU FAUX-POIDS - Fraude consistant, pour augmenter le poids :

- à laisser une partie du cuivre ou du fer ayant servi de support intérieur à la fabrication de la pièce,
- à remplir les ourlets avec de la soudure,
- à souder des fonds aux plats, bassins...
- à creuser des manches de cuillers et fourchettes pour les remplir de soudure...

5 - LES OUTILS

BIGORNE, n.f. - Enclume allongée de formes variables (pointue, cônique, arrondie ...) sur laquelle on place la pièce que l'on travaille. (Technique du "repoussé").
Bigorne de contremarque (voir dans les poinçons "Bigorne"), petite enclume portant gravées en creux des marques qui s'impriment au revers de l'emplacement que l'on marque au poinçon.

BOULET, n.m. - Trois quart de sphère ouverte, en acier ou en fer, remplis de ciment mou, pivotant sur un panonier sur laquelle on fixe la pièce à ciseler.

BLOT, n.m. - Bois de formes diverses maintenu dans les mâchoires d'un étau ayant la même fonction que le boulet (voir ce mot).

BON CREUX, n.m. - Moule de dépouille en un ou plusieurs morceaux, de matières diverses (métal, plâtre...) utilisé pour y fondre ou y estamper de nombreuses épreuves (voir"coquille" et le livret "sculpture").

MANDRIN, n.m. - Matrice en bois ou en métal généralement démontable, fixée au tour sur laquelle on applique la feuille de métal pour l'emboutir en la tournant.

SALIÈRE, n.f. - Cavité arrondie dans une grosse pièce de bois ayant la même fonction que le dé (voir ce mot).

TAS, n.m. - Matrice ou enclume de formes diverses, en bois, fer ou fonte utilisée pour donner une forme à une feuille de métal en frappant dessus au marteau.

TOUR, n.m. - Machine servant à emboutir, repousser ou décorer [illegible] en lui imprimant un mouvement de rotation continu plus ou moins rapide.

MARTEAU, n.m. - Outil de percussion composé d'une masse en bois ou en métal fixée à un manche.
marteau à planer ou planoir: marteau avec lequel on frappe directement sur la feuille de métal pour planer (voir ce mot),
marteau à ciseler: marteau servant à frapper sur un ciselet.

POINTE D'OS, n.f. - Petite tige en os taillée en pointe plus ou moins effilée et polie employée pour repousser et ciseler une feuille de métal très mince (voir "repoussé à la pointe d'os"): on repousse directement à main sans frapper avec un marteau.

RECINGLE, n.f. - Outil composé d'une tige coudée servant à repousser de l'intérieur les pièces creuses à ouverture étroites: la recingle est fixée dans un étau et agit par contre-coup.

BURIN, n.m. - (synonyme: échoppe) Outil de gravure composé d'une tige d'acier de section polygonale dont l'extrémité est taillée en biseau servant à entamer le métal.

GOUGE, n.f. - Outil à extrémité tranchante en demi-cercle sur lequel on frappe pour enlever ou découper le métal:outil utilisé en gravure

ONGLET, n.m. - (onglette, n.f.) burin dont l'extrémité est taillée en triangle entamant le métal (voir "burin").

GUILLOCHE, n.f. - Outil servant à entamer le métal (voir burin) pour graver des guilloches mécaniquement au tour (voir guillochage).

CISEAU, n.m. - Outil tranchant sur lequel on frappe avec un marteau pour découper le métal, les ciseaux peuvent être de formes diverses suivant les découpes à obtenir.

EMPORTE-PIECE, n.m. - (synonyme découpoir, n.m.)Outil tranchant en acier sur lequel on frappe pour faire un ajour dans une feuille de métal, suivant la forme de l'emporte-pièce (ronde, carrée...) les arêtes de la découpe sont vives.

AGNETTE, n.f. - Burin (voir ce mot) entamant le métal sur lequel on frappe au marteau pour graver et enlever des gros morceaux de métal.

RIFLOIR, n.m. - Lime à extrémités arrondies et recourbées, garnies d'aspérités que l'on tient par le milieu, servant à gratter et à effacer les irrégularités sur la surface du métal.

EBARBOIR, n.m. - Outil coupant servant à enlever les excédents de métal ou de soudure.

GRATTE-BOSSE, n.f. - Brosse formée de fils très serrés et courts en laiton ou en verre employée:
soit pour nettoyer une pièce exposée au feu,
soit pour étendre les amalgames d'or et de mercure (voir "dorure

GRATTOIR, n.m. - Couteau à lame triangulaire servant à gratter.

BRUNISSOIR, n.m. -Outil en acier, silex ou agate de formes diverses, à tête lisse polie, servant à frotter le métal pour le rendre brillant.

AVIVOIR, n.m. - Brunissoir droit ou recourbé servant à étendre et brunir l'or dans la dorure au mercure (voir "brunissoir").

MOLETTE, n.f. - Outil composé d'une roulette mobile au bout d'un manche, sur la tranche de laquelle sont gravés des motifs ou des grains (molette à mat): la molette enfonce légèrement le métal en y imprimant son motif.

POINÇON, n.m. - 1/ Outil rectiligne terminé par une pointe servant à percer le métal.
2/ tige d'acier trempé terminée par une petite face gravée destinée à marquer les objets (voir "les poinçons").

CISELET, n.m. - Outil non tranchant composé d'une tige de section variable sur lequel on frappe avec un marteau pour enfoncer légèrement le métal ou lui imprimer des motifs, sans l'entamer.
Ciselets clairs (ou outils clairs): ciselets tels que le tracoir la bouterolle, le perloir, le planoir, qui frappés, sur la face du métal en modifiant la forme mais pas l'aspect brillant.
Ciselets à mat (ou outils à mat, ou matoirs): ciselets dont l'extrémité comporte des grains, des traits, des pointes en relief ou en creux suivant le motif à obtenir (voir ciselure au mat) qui une fois frappés sur la surface du métal en modifient l'aspect brillant en le rendant mat.

- Les principaux ciselets sont:

Bouterolle, n.f.
1/ ciselet composé d'une tige rectiligne ou incurvée terminée par une ou plusieurs têtes rondes sur lequel on frappe au marteau pour donner au métal une forme concave.

2/ Masse d'acier ou de bois pourvue en une extrémité d'une calotte sphérique concave utilisée pour le début de la mise en forme d'une feuille en frappant sur celle-ci posée sur un dé, n.m., masse métallique (en cuivre ou fer) dans laquelle sont creusées des formes arrondies de différentes grandeurs.

Bouge, n.f. bouterolle ovale.

Fil anglais: n.m. ciselet terminé par une face gravée de traits parallèles en relief, un fois frappé donne des traits parallèle en creux...

Frisoir, n.m. ciselet terminé par une face gravée de pointes de diamant en relief (une fois frappé sur le métal donne un mat au frisoir (voir ce mot).

Mat quadrillé, n.m. ciselet terminé par une face gravée de pointes de diamant en creux (une fois frappé sur le métal donne un motif semblable au mat au frisoir, c'est-à-dire des pointes de diamant en relief.

Outil de chic ou ciselet de chic: ciselet fabriqué pour un usage précis. Ex."ongloir", pour faire les ongles...

Planoir, n.m.

1/ ciselet à extrémité plane servant à planer les fonds et les motifs repoussés.

2/ synonyme de "marteau à planer" voir ce mot.

Perloir, n.m. ciselet terminé par une demi-boule ou une boule pour obtenir des perles plus ou moins grosses, le perlé en relief ou en creux suivant que l'on frappe à l'envers ou à l'endroit.

Pointe, n.f. ciselet terminé par une ou plusieurs pointes plus ou moins effilées sur lequel on frappe pour obtenir un pointillé. (voir ce mot)

Traçoir, n.m. ciselet terminé soit par une pointe, soit par une ligne droite ou incurvée, servant à tracer les traits: le traçoir n'enléve pas le métal mais en once légèrement le trait.

3.1. TERMES GENERAUX RELATIFS AUX POINCONS.

BIGORNES, n.f. - (appelées aussi "poinçons de contremarque").
Utilisées depuis 1819.
Petites enclumes sur lesquelles on présente les objets pour les poinçonner. Au nombre de trois - grosse, moyenne, petite, elles se distinguent entre elles par leur corne, dont la forme est appropriée aux objets et dont la surface est gravée de dessins différents. Elles donnent lors de l'insculpation du poinçon, une contremarque. (v. ce mot).

BRISER, V. - (termes anciens : cisailler ou rompre);
Détruire un ouvrage d'orfévrerie en le coupant ou le martelant de manière à le rendre inutilisable, lorsque celui-ci n'est pas au titre légal.

CONTREMARQUE, n.f. - depuis 1819.
Marque insculpée par contrecoup au revers de l'objet placé sur la bigorne, lors de la frappe du poinçon de garantie.
De 1819 à 1838 elle représente soit des insectes dans des périmètres variés, soit des losanges, des triangles, des tricornes garnis de points, de barres ou de lettre distinctives pour Paris et les départements.
A partir de 1838, elle comporte des insectes très fins placés par familles dans des bandes en chevrons séparées par des listels. Les insectes sont de profil pour les contremarques de Paris, de face dorsale dans celles des départements.
A noter : les coupes de calicesetde ciboires, les custodes, les patènes et en général les objets destinés à contenir les espèces sacrées ou les Stes Huiles sont dispensés de contremarque.
(v. "poinçon de contremarque").

DIFFERENTS, n.m. - signes distinctifs affectés :
a) aux Hôtels des Monnaies. Ils représentaient généralement une lettre de l'alphabet et ont été souvent interprêtés, entre 1672 et 1789, dans les poinçons de charge des gros ouvrages. (voir "poinçon de charge").
b) aux bureaux de Garantie crées lors de la loi de Brumaire en VI et depuis. Ils sont gravés dans les poincons de garantie respectif de ces bureaux. Représentant primitivement les numéros minéralogiques des départements, ils consistent depuis 1838 en signes divers : zodiaque, lettres d'alphabets anciens... (voir "poinçon de garantie").

ESSAI n.m. - Opération consistant à déterminer le titre légal d'un métal précieux. Les essais étaient effectués sous l'Ancien Régime par les gardes des communautés d'orfèvrerie ; depuis la loi Brumaire, des essayeurs officiels sont attachés aux bureaux de garantie.
- Méthodes : à la rature (méthode ancienne)
au touchau
à la coupelle par inquartation(or)
par voie humide (argent)

GARANTIE n.f. - Constatation légale du titre des objets en métal précieux, fabriqués ou importés en France. Après essai, la garantie du titre est donnée par l'insculpation de poinçons.
Note : la garantie est également le service chargé du contrôle de la marque.

INSCULPATION n.f. - Action de frapper sur un poinçon pour marquer une pièce de métal. Résultat de cette action : poinçon, marque.

POINÇON, n.m. - (synonyme : marque). Motif insculpé par l'outil appelé lui-même poinçon, composé d'une tige en acier trempé, terminée par une face gravée en relief ou en creux ; le poinçon est insculpé sur les ouvrages en métal précieux, soit pour en garantir le titre, soit pour attester le paiement des droits, soit comme signature du maître-orfèvre.

POINT D'INSCULPATION, n.m. - Emplacement fixé par l'usage ou prévu par les règlements pour l'insculpation des poinçons sur les ouvrages en métal précieux. C'était en général, pour les marques anciennes, un endroit visible et peu martelé au cours du travail de mise en forme, où les poinçons de maître, de communauté, de charge devaient être apposés le plus près possible les uns des autres. La réglementation actuelle s'efforce de déterminer des points d'insculpations qui, tout en limitant une fraude éventuelle, évitent une détérioration quelconque des objets.

SYMBOLE, n.m. - (Termes anciens : contre seing, devise.) Depuis le XIVème siècle, emblème particulier, primitivement imposé à l'orfèvre, plus tard choisi par lui (étoile, fleur, animal, etc...) et inclus dans son poinçon de maître. (voir ce mot).

TITRE, n.m. - (terme ancien : alloi, n.m.) Proportion de métal fin contenu dans l'or ou l'argent.
a) sous l'ancien régime : le titre est évalué en carats (ou karats) pour l'or (l'or pur titre 24 carats) , en deniers (subdivisés en grains) pour l'argent (l'argent fin titre 12 deniers).
b) à partir de Brumaire an VI, le titre est exprimé en millième (N millièmes représentant la proportion de métal fin par rapport à mille millièmes d'alliage).
Trois titres légaux pour l'or :
1/920 millièmes (22 carats, 2/32 et $\frac{1}{2}$),
2/840 millièmes (20 carats, 2/32 et 1/8),
3/750 millièmes (18 carats).
Deux titres légaux pour l'argent :
1/950 millièmes (11 deniers, 9 grains 7/10),
2/800 millièmes (9 deniers, 14 grains 2/5).
Pour Paris, le titre de l'argent était fixé à II deniers 12 grains au remède de 2 grains (environ 958 millièmes). Celui de l'or varia suivant les époques et la nature des objets
23K. 3/4 - 22K. - 20K. 1/4 - 19K. 1/5 - 18K.

TOLÉRANCE, n.f. - Insuffisance de titre admise par la loi, pour nécessité de fabrication et au-delà de laquelle on ne peut descendre.
Tolérance pour l'or : 3 millièmes.
Tolérance pour l'argent : 5 millièmes. (Sous l'Ancien Régime à Paris, cette tolérance était de 2 grains, représentés dans le poinçon des maîtres par deux points appelés "grains de remède".(voir ce mot).

6.2. - DESIGNATIONS DES POINÇONS

GRAINS de REMÈDE, n.m. - Points ronds au nombre de deux, figurant , en particulier, dans le poinçon des maîtres parisiens, de part et d'autre de la fleur de lys, rappelant que l'orfèvrerie de Paris était du meilleur aloi (II deniers 12 grains) et n'admettait que deux grains de tolérance (remède).v. "poinçon de maître" Employés de la fin du XV ème siècle à la Révolution.

LETTRE DATE, n.f. - Appellation impropre pour "poinçon de communauté". Ce dernie comportant fréquemment une lettrealphabétique, situe la période d'exercice des gardes responsables des essais et par conséquent celle de la fabrication de l'objet.

POINÇONS de CHARGE et de DECHARGE , n.m. - (employés de 1677 à la Révolution).

Poinçons de charge : apposés par le fermier sur l'objet ébauché, au moment de sa prise en charge et après essai par les gardes. ils interprétaient souvent, pour les gros ouvrages, le différent de l'Hôtel des Monnaies dont dépendaien les orfèvres.

Poinçons de décharge : différents des précédents et de moind importance, ils étaient également insculpés par le fermier, mais sur l'objet terminé, d'où leur meilleur état de conservation et leur emplacement souvent à part, ils attestaient l paiement des droits.

Signes arbitraires, poinçons de charge et de décharge changeaient en principe à chaque bail, ils variaient suivant le fermiers, sous-fermiers, arrière-fermiers, suivant les vill ou les circonscriptions exercées et selon qu'il s'agissait gros, de moyens ou de menus ouvrages d'or ou d'argent, ce q explique leur extrème diversité.
A partir de 1775, lors de la transformation de la Ferme en gie, les poinçons de charge et de décharge furent uniformes pour chaque généralité.

POINÇON de COMMUNAUTE, n.m. - (Employé du XVème siècle à la Révolution). (Termes anciens contremarque - poinçon de la Maison Commune - de Jurande - d'esgardise... (Voir "lettre date").

Insculpé à proximité du poinçon de maître, par les gardes, après essai de l'ouvrage ébauché, le poinçon de communauté changeait à chacune de leurs mutations. Il reproduisait généralement une lettre suivant l'ordre alphabétique et variait selon les communautés. Cette lettre peut se trouver seule, couronnée, fleurdelisée ou accompagnée de tout autre motif : nom de la ville en entier (PUY) contracté (TOL Toulouse), ou ses armoiries (Châlons-sur-Marne), ou le meub de ces armoiries (salamandre à Vitry-le-François) ou le mil lésime (Provence), etc... Plusieurs modules existaient, ad tés à la grosseur des objets et les menus ouvrages étaient marqués d'un poinçon dit "de Touchau" qui devait représente un motif aussi petit que possible.
En 1784, chaque communauté fut dotée de poinçons comportant un signe invariable accompagné des deux derniers chiffres d millésime, voir "poinçons de la Réforme".

POINÇON de CONTREMARQUE, n.m. - a) Appellation ancienne du poinçon de Communauté depuis le XVème siècle.

.../...

b) De 1672 à la Révolution : poinçon apposé gratuitement par le nouveau fermier général sur les ouvrages terminés se trouvant chez l'orfèvre et munis de la décharge de son prédécesseur.

c) désigne quelquefois la bigorne (voir ce mot).

POINÇON DE GARANTIE, n.m. - De 1798 à 1838, on distingue trois types de poinçons adaptés à l'importance des ouvrages ; poinçons de grosse, de moyenne et de petite garantie, qui, tenant lieu de décharge, certifie le paiement des droits. LA grosse et la moyenne accompagnent le poinçon de titre, la petite employée seule, sur les objets essayés au touchau, ne garantit que le titre minimum légal. Depuis 1819, elles étaient insculpées avec contremarque.
L'adoption de la nouvelle bigorne en 1838 provoque la fusion des poinçons de titre et de garantie : la grosse et la moyenne sont supprimées, il ne subsiste que la petite.

POINÇON DE GRATIS, n.m. - Poinçon marquant les ouvrages destinés au Roi et bénéficiant à ce titre, de l'exemption du droit de marque (sans poinçons de charge et décharge) : représente, de 1768 à la Révolution une couronne royale.

POINÇON DE HASARD, n.m. - Poinçon apposé sur les vieux objets dits "de hasard", lorsqu'ils repassaient dans le commerce ; il représentait une hache et fut utilisé de 1798 à 1809. Ces objets sont insculpés aujourd'hui, des poinçons de petite garantie : aigle, crabe pour ceux fabriqués en France, hibou, cygne pour ceux dont l'origine est indéterminée.

POINÇON DE MAITRE, n.m. - Poinçon obligatoire insculpé par l'orfèvre et servant de signature.

1) du XIVème siècle à la Révolution :

Poinçon de maître parisien : se caractérise à partir du XVIème siècle jusqu'à la Révolution, par une fleur de lys couronnée, accompagnée des deux grains de remède, surmontant les initiales et la devise de l'orfèvre. Son contour est découpé.
Evolution : XIVème - XVème siècle : fleur de lys couronnée et la devise de l'orfèvre.
fin du XVème siècle : apparition des deux grains de remède sous les fleurons de la fleur de lys.
milieu du XVIème siècle : adjonction des initiales.

Poinçon de maître provincial : certains orfèvres utilisèrent les caractéristiques du poinçon de maître parisien (fleur de lys couronnée et les deux grains), mais le plus souvent, fleur de lys, couronne, symbole, points ... diversement combinés. Cependant, certaines règles ou coutumes semblent avoir régi la composition de beaucoup d'entr eux. On peut ainsi trouver :
- le nom du maître en entier (Toulouse, Strasbourg.
- les initiales du maître avec les armoiries de la ville (Franche-Comté...) ou le meuble de celles-c (Clé à Angers...)
- les initiales de l'orfèvre avec l'initiale de la ville (S à Saumur).

.../...

Poinçon des Veuves : primitivement les veuves avaient le privilège de travailler sous le poinçon de leur mari défunt. A la fin du XVème siècle, elles furent tenues d'avoir leur poinçon personnel. Elles insérèrent alors fréquemment la lettre signe de leur viduité, à côté soit des initiales de leur mari, soit de celles de leurs prénom et nom de jeune fille. Cette faculté fut supprimée à Paris et dans certaines communautés vers la fin du XVIIème siècle.

Poinçon des maîtres abonnés : poinçon de maître généralement insculpé trois fois sur la même pièce à l'exclusion de toute autre marque, indiquant par là un forfait passé entre l'orfèvre et le fermier. L'identification en est difficile et ne peut se rapporter qu'à la période d'exercice de l'orfèvre, à moins que les baux soient occasionnels et que leur durée ne soit connue, ce qui est assez rare.

2) Depuis la loi de Brumaire an VI.

Obligatoirement de forme losangique pour les métaux précieux il doit comporter l'initiale du fabricant avec un symbole, fait, on rencontre très souvent les deux initiales et quelquefois le nom en entier.

POINÇONS de la MARQUE, n.m. - Désignation d'ensemble se rapportant aux poinçons employés par les fermiers, sous-fermiers, arrière-fermiers... et les régisseurs particulièrement à ceux de charge et décharge.

POINÇON des OBJETS DOUBLÉS ou PLAQUÉS, n.m. - De 1769 à la Révolution : composé des lettres AG ou ARG accompagnées des chiffres 1/8,1/6,1/4 ou 1/3, indiquant la proportion d'argent, il est insculpé à proximité du poinçon de maître.

Depuis la loi de Brumaire an VI : c'est un poinçon de maître de forme carrée, contenant le symbole du fabricant, le mot "DOUBLÉ" en toutes lettres et les chiffres indicatifs de la quantité d'or ou d'argent contenue dans l'ouvrage.

POINÇON des OBJETS DORÉS ou ARGENTÉS, n.m. - Procédés galvaniques ou électro-chimiques (décrêt de 1860). Poinçon de maître ayant la forme d'un carré parfait portant comme pour le doublé, le symbole du fabricant, mais dispensé de l'indication "doublé" et de la proportion de métal précieux utilisé.

POINÇON DE RECENSE, n.m. - Depuis 1798.
Equivalent du poinçon de contremarque utilisé par le fermier ou le régisseur sous l'ancien Régime, il est apposé gratuitement à chaque renouvellement général des poinçons, sur les ouvrages revêtus des dernières marques légales, se trouvant dans le commerce.

POINÇONS DE RECONNAISSANCE, n.m. - Cette même désignation concerne trois types de poinçons très différents, de 1677 à la Révolution. Ils s'insculpaient respectivement :

1/ sur les ouvrages anciens auxquels étaient ajoutées des pièces neuves,

2/ sur les objets venant de l'étranger.

.../...

3/ sur les oeuvres des orfèvres exerçant dans les provinces rattachées récemment au royaume, mais "réputées étrangères" (Flandre, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Roussillon, Béarn) et où le droit de marque n'avait pas été instauré. Ancien poinçon de ville, il interprête souvent, comme celui-ci, les armoiries de la ville, ou leur meuble, ou l'initiale ou encore le différent de l'Hôtel des Monnaies. Son utilisation s'étend sur des périodes assez longues et il ne subit que rarement des modifications importantes.

POINÇON DE LA RÉFORME, n.m. - 1784 : création.
(dit "de Bernier" (graveur), ou "nouvelle formule".)
Poinçon imposé à chacune des communautés d'orfèvres en remplacement de leur contremarque. Il représentait une marque immuable, souvent en relation avec le nom, l'activité, la spécialité ou la renommée de la ville, accompagnée du millésime (84) qui devait, en principe, changer chaque année.

POINÇON SPÉCIAL "E T", n.m. - Plusieurs poinçons "ET" de formes et de modules différents ont été employés au cour des XVIIIème et XIXème siècles pour marquer les ouvrages d'origine étrangère vendus en France, Depuis 1893, le poinçon "ET" lettres romaines dans un rectangle, est spécialement utilisé à la marque :

a) de tous les ouvrages à bas titre vendus dans les MONTS de PIETE.
b) des ouvrages d'occasion à bas titre, reconnus comme anciens et ayant un caractère d'art et de curiosité.

Il indique simplement que l'objet est en or ou en argent, sans garantie de titre.

POINÇON ROYAL, n.m. -(Ou poinçon du Roi.)
On a donné ce nom à divers poinçons créés lors des tentatives d'institution du droit de marque en 1580, 1632, 1642 et quand ce dernier fut définitivement établi en 1672. Il dura alors cinq ans et se décompose en 1677 en poinçon de charge et poinçon de décharge.

POINÇON DE TITRE, n.m. - Créé par la loi de Brumaire an VI, il certifie les différents titres de l'or et de l'argent, représentant dans des encadrements choisis des figures distinctives et les numéros 1. 2. 3. indicatifs les 1er, 2ème, 3ème titres de l'or (920, 840, 750 millièmes) ou bien 1. 2. indicatifs des 1er et 2ème titres de l'argent (950 et 800 millièmes). Ce poinçon représente un "coq" jusqu'en 1819, puis des animaux pour l'or et des profils humains pour l'argent, une "tête de médecin grec" puis une "tête d'aigle" (1919) pour l'or, il s'insculpe avec contremarque depuis 1838.

Poinçons de titres spéciaux : les ouvrages fabriqués en France et destinés à l'exportation en exemption de droit, peuvent être marqués de poinçons de titres spéciaux, représentant une "tête de Mercure", découpée avec les chiffres 1. 2. 3. pour l'or, dans des encadrements avec 1. 2. pour l'argent.

POINÇON DE TOUCHAU, n.m. - Au XVIIIème siècle : poinçon de communauté, représentant un signe arbitraire, de très petites dimensions, insculpé sur les menus ouvrages qui ne peuvent supporter d'autre méthode d'essai que le touchau.
Depuis la loi de Brumaire an VI : "poinçon de petite garantie" (voir ce mot).

POINÇON DE VILLE, n.m. - A partir du XIIIème siècle.
Ce poinçon spécial à la ville où résident les orfèvres était sans doute apposé primitivement par les consuls chargés de la surveillance des métiers et garantissait ainsi la qualité des ouvrages. Il reproduisait le plus souvent, soit le nom de la ville en entier (ALBI) ou contracté (SOM : St Omer), soit ses armoiries ou leur meuble (lion rampant à Valenciennes)... Il disparaît progressivement au fur et à mesure de l'adoption des poinçons, de maître, de communauté, auxquels souvent il s'intègrera, puis des poinçons de charge et décharge. A part de rares exceptions, il ne subsistera guère au XVIIIème siècle que dans les provinces "réputées étrangères" sous le nom de poinçon de reconnaissance, et disparaîtra définitivement lors de la réforme de 1784.

POINÇON DU CUIVRE DORÉ, n.m. - Poinçon insculpé sur les objets en cuivre doré à partir de 1745, souvent composé d'un C surmonté d'une couronne.

III - LES MATERIAUX

1 MATIERES ORGANIQUES

11 MATIERES D'ORIGINE VEGETALE

ABRE, n.m. -Matière dure et transparente composée de résine fossilisée de couleur jaune or. L'ambre est généralement poli.

BOIS, n.m. - Voir "Livret Mobilier".

LAQUE, n.f. - Matière résineuse de couleur rouge brun provenant du sumac. Par extension, vernis appliqué sur diverses matières (voir les différentes laques et leurs techniques au "Livret Mobilier").

MADRE, n.f. - Matière dure brune et opaque provenant du coeur et de la racine de différents bois: la madre est taillée et polie.

NOIX DE COCO, n.f.- Gros fruit de cocotier séché, de couleur brun opaque, employé en entier ou en moitié; creux à l'intérieur.

1.2 MATIERES D'ORIGINE ANIMALE

CORAIL, n.m. - Matière dure et opaque variant du blanc au rose et rouge, parfois noir provenant de squelettes de polypiers.

CORNE, n.f. - Matière provenant soit d'appendices solides garnissant la tête de certains animaux, soit de leurs sabots: elle est constituée soit d'os (dans le cas des "bois" des cervisés), soit de corne proprement dite (dans le cas des bovidés). Formée par un tissus plus complexe recouvrant ou non un noyau osseux de couleur allant du beige jaunâtre au brun et noir: elle est dure mais flexible, opaque ou translucide lorsqu'elle est découpée en lames minces.

ECAILLE, n.f. - Matière dure, transparente et cassante provenant de la carapace du plastron de certaines tortues: elle peut être de teinte blonde, brun doré plus ou moins marbré de noir.

IVOIRE, n.m. - Matière dure opaque osseuse provenant des dents et défenses d'éléphant, narval, morse, rhinocéros, hippopotames ou de fossiles tels que le mammouth, suivant l'ancienneté et l'origine, l'ivoire est plus ou moins blanc, jaune ou rosé.

NACRE, n.f. - Matière dure, opaque et brillante à reflets irisés constitués de couches provenant de l'intérieur de coquilles (burgau, huitre...) la nacre est plus ou moins blanche, grise ou noire et est souvent en plaques.

OEUF D'AUTRUCHE, n.m. Gros oeuf de couleur blanc jaunâtre opaque : employé soit en entier soit en moitié.

OS, n.m. Matière dure, opaque et blanchâtre provenant de la charpente des vertébrés constitués de matières organiques et minérales.

PERLE, n.f. Matière dure , opaque et brillante à reflets irisés, composée de couches concentriques de nacre secrétées par certains mollusques (huitres...). La perle est généralement de forme plus ou moins sphérique, ovale, en poire. La perle est dite "baroque" quand elle prend une forme irrégulière.

Soufflure de perle, n.f., concrétion présentant l'aspect extérieur d'une perle mais creuse à l'intérieur. Ses dimensions sont très supérieures à la perle baroque avec laquelle on ne doit pas la confondre.

Perle de rivière, n.f., perle de moule de rivière se présentant comme une perle ordinaire avec des reflets irisés moins accentués.

Enclastre, n.f., perle montée comme une pierre, dans une bâte ou à griffes.

2 MATIERES INORGANIQUES

2.1 PIERRES PRECIEUSES

DIAMANT, n.m. - Pierre transparente incolore pourvue de feux irisés: nuances les plus fréquentes: jaunâtre, jaune-vert ("jonquille"), très rares: rouge, bleu, vert.

ÉMERAUDE, n.f. - Pierre transparente ou translucide, [illegible] verte.

RUBIS, n.m. - Pierre transparente ou translucide, rouge ou rose.

SAPHIR, n.m. - Pierre transparente bleue: le saphir coloré peut être jaune, blanc, orangé ou d'un vert foncé plus vif que celui de l'émeraude.

RACINE D'ÉMERAUDE OU DE RUBIS - Émeraude ou rubis très chargés d'inclusions divers et paraissant opaque.

2.2 PIERRES FINES OU NATURELLES

BÉRYLS, n.m. - Pierre transparente de toutes couleurs, les plus utilisées étant le vert, "l'émeraude" et le bleu vert, "aigue-marine" (voir ces mots

Aigue-marine, n.f. béryl transparent de couleur eau de mer, bleu vert.

CHRYSOBÉRYLS, n.m.- Pierre pouvant être transparente et chatoyante, les plus utilisés sont l'alexandrite, n.f. chrysobéryl transparent ou translucide de couleur paraissant vert émeraude à la lumière solaire, rouge rubis à la lumière de bougies.

oeil de chat, n.m. chrysobéryl gris vert chatoyant.

FELDSPATH, n.m. - Pierre translucide à structure lamelleuse d'un éclat vitreux
amazonite, n.f. feldspath vert ou bleu
pierre de lune, n.f. feldspath d'aspect nacré
labradorite, n.f. feldspath à nuances bleu ou jaune suivant l'endroit d'ou on la regarde.
pierre de soleil, n.f. feldspath aventurine, à aspect doré selon certaines directions.

GRENAT, n.m. - Pierre transparente de couleur rouge vif plus ou moins violacé
grenat almandin, grenat à nuances rouge brique
grenat demantoide, grenat vert émeraude à feux comparables à ceux du diament.
grenat pyrope, grenat à nuance rouge violacée rappelant le rubis.

PERIDOT, n.m. - Pierre transparente vert olive, appelé également "olivine" ou "chrysolite".

QUARTZ, n.m. - Pierre transparente de toutes couleurs.

cristal de roche, n.m. quartz incolore
améthyste, n.f. quartz violet plus ou moins foncé.
citrine, n.f. quartz jaune citron variant jusqu'au brun.

Quartz à inclusions: les plus employés sont:

quartz "oeil de chat" de ton gris vert, rare, à ne pas confondre avec l'oeil de chat plus vif.
"oeil de faucon" de ton bleuté
"oeil de tigre" de ton doré
"plasma" quartz à inclusions vertes ou quartz, aventuriné ou "aventurine". (à paillettes vertes ou rouges)

CALCEDOINE, n.f.- Pierre quartzeuse translucide laiteuse de tons divers: gris ou bleuté.

chrysoprase, n.f. calcédoine vert "poireau" ou "vert "pomme"
cornaline, n.f. calcédoine brique à nuance de vert
sardoine, n.f. calcédoine rouge brunâtre à nuances orangées souvent mélangée de blanc.
agate, n.f. pierre translucide présentant une alternance de couches concentriques de calcédoines de tons divers: selon la disposition des couches on parle d'agate rubannée ou autre: au centre des nodules d'agate, on peut rencontrer des cristaux de quartz (cristal de roche citrine, améthyste...).
onyx, n.m. variété d'agate présentant les zones concentriques régulières de couleur blanc et noir.
rouge et blanc ou sardonyx utilisés pour la fabrication des camées.
nicollo, n.m. variété d'agate onyx, formée d'une alternance de couches bleu gris très foncées et blanches très claires (forment des sortes d'yeux).

PYRITE dite"MARCASSITE", n.f. pierre opaque à éclat métallique blanc laiteux ou blanc argenté.

OBSIDIENNE, n.f.- Pierre opaque unie dont la masse est noire ou vert très foncé, parfois chatoyante, parfois veinée. l'obsidienne peut être plus ou moins opaque et unie.

PIERRE DE LARD, n.m. - Pierre opaque d'un aspect savonneux rayable à l'ongle, massive et verte.

PORPHYRE ROUGE OU VERT, n.m. - Pierre opaque dont la masse compacte rouge ou vert foncé est mêlée de cristaux blancs.

SERPENTINE, n.f.- Pierre opaque dont la masse souvent très sombre est parfois traversée de petites fibres flexueuses blanchâtre.

ZIRCON, n.m. - Pierre transparente de couleurs diverses: les variétés les plus utilisées sont le zircon vert et la hyacinthe, n.f. zircon orangé.

SPINELLE, n.f. - Pierre transparente rouge à nuances jaunes ou violet - bleu.

TOPAZE, n.f. - Pierre transparente jaune à nuances rose plus ou moins brun et fumé. On a aussi utilisé des topazes bleues et des topazes roses.

TOURMALINE, n.f.- Pierre transparente de toutes couleurs: rose, rouge ou vert: on utilise notamment la rubellite, n.f. rose ou rouge et l'indigolite, n.f. bleue

TURQUOISE, n.f. - Pierre opaque bleu-vert, translucide en surface: la turquoise verdit en vieillissant ou au contact de corps gras sueur ou d'acide: on appelle "matrix" ou "turquoise matrix", une turquoise dans laquelle se trouvent de nombreuses veines noires.

2.3 PIERRES DITES "DURES"

ALBÂTRE, n.m. - Pierre blanche translucide ou opaque se rayant à l'ongle; (à ne pas confondre avec le marbre blanc).

HÉMATITE, n.f. - ou oligiste, n.f. pierre opaque à éclat métallique de couleur noir ou brun rouge sombre, laissant une trace rouge sur la porcelaine.

JADE, n.m. - Pierre translucide ou opaque dont la masse varie du blanc au vert sombre et contient parfois des inclusions noires.

JAIS, n.m. - charbon fossile noir opaque à éclat mat.

LAPIS-LAZULI, n.m. - Pierre opaque dont la nuance est bleu vif azur parfois veinée de blanc et souvent parsemée de petits points brillants jaune d'or.

MALACHITE, n.f. - Pierre opaque dont la nuance vert vif peut être chatoyante et la structure souvent en masses concrétionnaires concentriques.

2.4 MÉTAUX

2.4 MÉTAUX PRÉCIEUX

ARGENT, n.m. - Métal blanc ductile et malléable: employé généralement allié avec de l'or, cuivre, nickel.

OR, n.m. - Métal jaune brillant, très ductile et malléable, inaltérable et inoxydable.

PLATINE, n.m. - Métal blanc gris, très résistant, inoxydable à toute température et inaltérable.

2.4 2 MÉTAUX NON PRÉCIEUX

CUIVRE, n.m. - Métal rouge très malléable et ductile.

ÉTAIN, n.m. - Métal blanc grisâtre, très malléable.

NICKEL, n.m. - Métal blanc grisâtre, très malléable et ductile.

PLOMB, n.m. - Métal gris bleuâtre, mou, facilement fusible.

2.4.3 ALLIAGES

ELECTRUM, n.m. - (ou Or argental, n.m.) - Alliage naturel d'or et d'argent de couleur jaune très pâle (contenant trois parties d'or pour une d'argent).

LAITON, n.m. - Alliage de cuivre et zinc de couleur jaune.

MAILLECHORT, n.m. - (Syn. Argentan, n.m.) Alliage de cuivre, zinc et nickel, de couleur blanche.

OSMIOR, n.m. - (ou Plator, n.m. ou or blanc, n.m.). (Osmium ou platinor, n.m.). Alliage blanc composé de palladium, ou d'osmium, de nickel, argent et cuivre.

2.44 MÉTAUX RECOUVERTS

DOUBLÉ, n.m. - (Syn. fourré, n.m.). Métal ordinaire (cuivre en général) recouvert d'argent ou d'or; les feuilles de métal sont laminées et chauffées ensemble.

PLAQUÉ, n.m. - Plaque de métal ordinaire (généralement du cuivre) recouverte sur les deux faces d'une feuille d'or ou d'argent appliquée par échauffement.

Plaqué laqué: plaqué d'argent sur une face, laqué de l'autre.

Plaqué mixte: mélange sur une même pièce d'éléments en plaqué et d'éléments en métal massif. (Généralement argent et plaqué argent).

Pomponne: nom donné au XVIIIème siècle (d'après le nom de la fabrique) à du plaqué d'argent sur cuivre.

Shelfield et Birmingham: nom donné à du plaqué d'argent sur cuivre (sur une ou deux faces).

ARGENT PLATINE, n.m.
- 1/ Alliage d'argent et de platine, de couleur blanche (contenant de 10 à 25 % de platine).

- 2/ Procédé moderne. Argent recouvert de platine par électrolyse (voir "platinage électrochimique").

PLOMB ARGENTE, n.m. - Plomb recouvert d'une feuille d'argent.

2.5 MATIÈRES COMPOSEES

VERRE, n.m. - Matière cassante et transparente obtenue par fusion de silicate alcalins, pouvant être colorée par addition d'oxydes métalliques.

Cristal, n.m. verre plus transparent, plus lourd et plus éclatant dans lequel entre une certaine quantité de plomb.

Pâte de verre, n.f. pâte opaque obtenue par fusion d'un mélange de silices et de carbonates.

ÉMAIL, n.m. - Matières vitreuse transparente et incolore appelée fondant, n.m. obtenue par fusion de silice, minium, nitrate et borax: l'émail est coloré par addition d'oxydes métalliques: l'émail transparent est employé en couches peu épaisses. L'émail opaque est composé d'émail transparent auquel on ajoute de l'acide et présente sous l'aspect d'une pâte épaisse et dure pouvant être colorée par addition d'oxydes métalliques.

NIELLE, n.f. - (ou niel, n.m. - Parfois appelé émail noir). Matière noire se présentant sous la forme d'une pâte opaque et dure employée en couches peu épaisses, obtenue par fusion de soufre, cuivre, plomb, borax ou argent.

VERNIS BRUN, n.m.- Matière se présentant sous l'aspect d'un vernis légèrement transparent brun plus ou moins foncé appliqué sur du cuivre obtenu par échauffement de la plaque de cuivre couverte d'huile de lin.

III - VOCABULAIRE GENERAL DES ELEMENTS CONSTITUTIFS

1 LES SURFACES

PLAN, n.m. - Surface plane délimitée.

FACE, n.f. - Chacun des côtés d'un objet: on précisera, "face antérieure" ou "principale", "postérieure", "latérale", "intérieure" ou "extérieure".

REVERS, n.m. - Côté opposé à la face principale quand l'objet n'a que deux faces.

BORD, n.m. - Limite extérieure d'une surface.

REBORD, n.m. - (ou bâte, n.f.) Bande rapportée au bord, le renforçant et formant un relief: le rebord peut être extérieur ou intérieur.

BORDURE, n.f. - Motif (s) le long d'un bord.

OURLET, n.m. - (ou "bordé", n.m.) Rebord sur pièce formé par le rabat vers l'extérieur, soit du métal sur lui-même, bordé anglais, soit sur un fil de fer, bordé en cordon.

CONTOUR, n.m. - Forme extérieure du bord d'un objet: le contour peut être circulaire, polygonal, ovale, découpé...

contour chantourné découpe extérieure suivant les courbes et contre-courbes, lobes, accolades...définissant des coins, n.m. point de rencontre de deux courbes, tournés vers l'intérieur et des pointes, n.f. tournées vers l'extérieure: lorsque le motif de découpe ne pourra être défini, on notera simplement "contour chantourné".

LEVEE, n.f. - Bord retroussé vers l'extérieur [illegible]

CHAMP, n.m. - Synonyme fond, n.m.) surface formant le fond d'un décor sans relief mais traité suivant une technique différente (par exemple rinceaux brunis sur champ mat).

RESERVE, n.f. - Surface laissée unie et non décorée au milieu de surfaces colorées ou décorées.

CHANT, n.m. - (synonyme tranche, n.f.) Petit côté ou épaisseur.

2. LES VOLUMES

CORPS, n.m. – Partie principale d'un objet définissant en général sa fonction et sa forme.

FOND, n.m. – Partie inférieure d'un objet, opposé à l'ouverture ; désigne également la surface sur laquelle se détache un relief.

OMBILIC, n.m. – Motif saillant, généralement bombé et de formes variées situé au centre d'un fond.

DOUBLURE, n.f. – (synonyme: double paroi, n.m.) Élément formant un double intérieur du corps dont il épouse la forme: la doublure est généralement indépendante (nécessaire pour les objets d'usage domestiques très ornés ou pour les objets risquant d'être attaqués par leur contenu).

PANSE, n.f. – Partie renflée du corps.

COL, n.m. – Partie supérieure rétrécie d'un récipient de section variable et de profil concave.

COLLET, n.m. – Petit col de section variable et de profil concave situé au dessus, "collet supérieur" ou au dessous, "collet du pied", du corps d'un récipient ou d'un chandelier.

COLLERETTE, n.f. – Bourrelet horizontal à contour découpé en feuille saillie, servant de liaison entre les divers éléments constitutifs d'une pièce.

ÉPAULE, n.f. – Liaison du corps avec le col dont le profil est inscrit en une courbe convexe.

CULOT, n.m. – Partie inférieure, saillante et arrondie.
culot de bec, culot de chandelier, culot de manche (voir ces mots).
nom donné également à la petite pièce en forme de coupe à fond arrondi supportant un élément ou motif quelconque, coupe, bouton, graine...

NOEUD, n.m. – Renflement rapporté, disposé généralement sur une tige, un manche, une anse...
formes de noeud: sphérique plus ou moins applati, ovale, à pans, à côtes, balustre (à plusieurs renflements, à gradins, architectural, à figure, médaillons...

7. LES SUPPORTS

ÂME, n.f. - Pièce généralement en bois formant le support interne d'un objet en épousant la forme sur laquelle sont appliquées des feuilles de métal.

ais, n.m. Planche de bois formant l'âme des plats de reliures.

SUPPORT, n.m. -- Elément inférieur généralement indépendant supportant un objet.

PIED, n.m. - Partie portante centrale ou non en nombre variable. Le pied centré se distingue de la base par le rétrécissement entre lui et le corps. Le pied peut être de formes variées : rond, ovale, polygonal, etc... ou figuré pied griffe, volute, boule, griffes tenant en boule, etc...

CARRE DU PIED, n. m. (ou tranche, n.f.)

-- Petite base du pied formée par une bâte verticale de profil droit (voir "bâte").

BASE, n.f. - Elément inférieur et bas, supportant le corps d'un objet sans qu'il y ait de rétrécissement entre lui et le corps : la base peut consister en une bâte ou une fausse-bâte, n.f. prise sur pièce (voir bâte).

TIGE, n.f. -- Partie rectiligne allongée et mince, plus ou moins longue et de section variable, supportant le corps d'un objet. La tige peut comporter des bagues, des noeuds, des collerettes...

BRANCHE, n.f. - (synonyme console, n.f.).
Ramification partant d'un corps ou d'une tige centrale et servant de support latéral.

Les branches, en nombre variable, peuvent être coudées en console...

TERRASSE, n.f. - Support en forme d'éléments figurés variés, placé sous une figurine ou une pièce de préhension (graine...)

4. ELEMENTS COUVRANTS

COUVERCLE, n.m. - Pièce s'adaptant à l'ouverture d'un récipient pour le fermer; le couvercle est généralement mobile, indépendant avec ou sans ergot, à friction, articulé à charnière, à baïonnette, vissé, à pivot... Couvercle emboitant: couvrant les bords de l'ouverture du récipient. Couvercle emboité; pénétrant dans l'ouverture du récipient.

Le couvercle peut être "plein" c'est à dire fermé intérieurement par une plaque ou creux avec ou sans bête et muni d'uneou plusieurs pièce de préhension. (voir "bête")
Certains couvercles comportent un ou plusieurs pieds à l'envers remplaçant la pièce de préhension, permettant d'obtenir une coupe ou un plat une fois le couvercle renversé.

BOUCHON, n.m. - Pièce s'adaptant à l'ouverture d'un goulot pour le fermer. Le bouchon est composé d'un fût, n.m. (ou tige, n.f.), élément rectiligne plein ou creux et d'une tête, n.f. partie supérieure élargie de formes variées.
Le bouchon emboîtant ou emboîté peut être indépendant, à friction ou vissé.

5. ELEMENTS D'EVACUATION

BEC, n.m. - (synonyme - versoir, n.m. déversoir, n.m. bréceron, n.m.) Petite avancée en pointe par laquelle s'écoule le liquide. Le bec peut être situé sur le corps, sur le bord d'un récipient ou à l'extrémité d'un goulot: le bec peut être pris sur pièce ou rapporté: il comporte parfois un couvre-bec, n.m. petit couvercle fixe ou mobile sur charnière, la partie inférieure du bec est appelé culot du bec, n.m.

GOULOT, n.m. - (appellation ancienne: biberon, n.m. goulet, n.m.) Appendice étroit et allongé par l'orifice duquel s'écoule le liquide d'un récipient; de section et formes variées (droit, coudé en S...) vertical et pris sur pièce ou latéral et rapporté, le goulot peut être terminé par un bec (voir ce mot) ou par un collet, n.m., épais bourrelet situé à l'extérieur de l'orifice.

6. ELEMENTS DE RENFORT

BAGUE, n.f. - Pièce de métal composée d'une bande de métal fermée, de formes variables (rond, à pans...) entourant, renforçant ou maintenant certains éléments: les bagues peuvent masquer des jointures, maintenir des matières différentes, cylindres de verre...

CEINTURE, n.f. - Bague horizontale située au point le plus proéminent d'une panse.

BÂTE, n.f. - Bande de métal rapportée soudée de chant renforçant un bord, un fond ou maintenant une matière quelconque.

ex: bête de couvercle: bête soudée au bord intérieur d'un couvercle

7. LES ELEMENTS DE PREHENSION & SUSPENSION

MANCHE, n.m. - Partie [illegible] d'un objet par laquelle on le tient; le manche rapporté ou faisant corps avec l'objet, est articulé ou fixe et de formes variées, figuré, interrompu et terminé par des bagues noeuds, boutons motifs divers,, suivant généralement un axe droit.
spatule, n.f. extrémité du manche élargie et plate de contour varié; le manche, métallique ou non, peut être soudé, monté ou vissé dans une douille, à soie, virole, à tenon...
Le manche peut être horizontal, vertical, oblique...

ANSE [illegible], n.m. - Partie saillante et recourbée d'un objet par laquelle on le tient; l'anse fermée ou ouverte est rapportée ou non, fixe ou mobile, verticale ou horizontale, recourbée vers le haut ou vers le bas; assemblage des anses: soudure, montée à douille, en hottes, & sifflet, rivée, à tenon, maintenue dans un anneau...

Formes des anses

- anse droite: anse formée de trois parties rectilignes
- anse en S: anse composée d'une courbe et d'une contre-courbe.
- anse en anneau: anse formée par anneau de section variable.
- anse clissée: petite anse sur pièce permettant de passer un doigt formée de l'enroulement d'une languette de métal avec les moulures longitudinales.
- poignée', n.f. anse de la dimension d'une poignée (terme employé rarement en orfévrerie)

PRISE, n.f. - Petite pièce de préhension saillante et pleine de formes variées (géométrique, figurée pseudo figurative...)

bouton, n.m. prise arrondie sphérique plus ou moins aplatie
graine, n.f. prise dont la forme est celle d'une graine végétale.
panache, n.f. prise en forme de bouquet de plumes...
bec, n.m. prise dont la forme évoque un petit bec, situé généralement sur un couvercle à charnière.

OREILLES , n.f.- Ensemble de deux prises symétriques consistant en appendices plats de contour variable, disposées en général horizontalement sur le bord du corps du récipient.

PIECE A POUCE, n.f. Petite prise plate et pleine en forme de petit disque ou de petite plaque, parfois incurvée au centre, située horizontalement verticalement sur le corps d'un objet.

POUCETTE, n.f. -(synonyme poucier, n.m.) petit appendice saillante de formes variées situé sur le bord d'un couvercle à charnière, permettant de l'ouvri en y appuyant le pouce.

HAMPE, n.f. - long manche rectiligne généralement indépendant venant s'emboiter ou se visser dans une douille, servant à porter un objet quelconque (croix, crosse, édicule...)
la hampe pose sur le sol et est munie en général en son extrémité inférieure d'une garniture plus ou moins effilée, l'embout, n.m.

ONGLET, n.m. - petite entaille oblique ou l'on peut introduire l'extrémité de l'ongle pour ouvrir une lame articulée ou un couvercle à charnière.

BÉLIÈRE, n.f. - anneau ou élément d'un objet formant un passage creux pour un anneau de suspension.

IV VOCABULAIRE TYPOLOGIQUE

I TERMES GENERAUX

PRINCIPAUX TYPES DE GROUPEMENTS

ENSEMBLE, n.m. - Objets de fonctions différentes ou identiques ayant une même origine souvent un même décor (armes, inscriptions...) conçus pour aller ensemble (voir les différents ensembles).

PAIRE, n.f. - Terme réservé à deux objets de forme, fonction et origine identiques, formant un tout.

SERIE, n.f. - Objets ayant une forme, fonction et origine identiques, en nombre variable (supérieur à deux).

DESIGNATION GENERALE

RECIPIENT, n.m. - (Appellation ancienne: vase). Toute sorte d'objet ou ustensile creux fait pour recevoir et contenir des substances liquides ou solides.

USTENSILE, n.m. - (synonyme **instrument**, n.m.) Objet servant aux usages domestiques.

VASE, n.m. - (Autrefois employé pour "récipient"). Récipient pour contenir liquides fruits, parfums, fleurs et servir d'ornement.

RECEPTACLE, n.m.- Tout objet destiné à recevoir des choses diverses.

FRAGMENT, n.m. - Tout élément faisant visiblement ou non partie d'un ensemble (autre que l'applique, la bossette ou la plaque, voir ces mots.)

PLAQUE, n.f. - Tout élément consistant en une feuille rigide plate (ou très légèrement bombée) de formes et dimensions variées.

1/ La plaque est appliquée sur un objet, elle comporte alors des marques évidentes d'application: trous... (voir "applique").

2/ La plaque est un élément constitutif de l'objet par exemple: flanc de châsse ou de boîte...

APPLIQUE, n.f. - Tout élément de dimensions et formes variées (humaine, animale, végétale, architecturale, géométrique...) comportant un dos applati et les marques évidentes de l'application telles que des petits trous pour les clous (agrafes) ou des traces de soudure (on précisera aussitôt la forme ex.: applique en forme de guirlande).

Bossette, n.f. Applique de forme circulaire, convexe, cachant généralement des attaches: la bossette comporte un trou central ou des trous latéraux nécessaires à sa fixation.

2. VAISSELLE DE TABLE

2.1 LES ENSEMBLES

VAISSELLE, n.f. - Ensemble des récipients servant à présenter, servir et manger.

"Vaisselle plate" Terme ancien désignant les récipients plats fabriqués dans une seule feuille de métal: les assiettes et les plats.

"Vaisselle montée"(ou"pièces de forme"): Terme ancien désignant les récipients fabriqués au moyen de plusieurs éléments soudés.

COUVERTS, n.m. - Ensemble de cuillers et fourchettes assortis; un couvert désigne une cuiller et une fourchette assortie.

"Couverts de service"(ou pour servir): Ensemble de cuillers et fourchettes de grandes dimensions pour le service.

MENAGERE, n.f. - Terme récent pour désigner un ensemble de douze couverts de table et avec douze petites cuillers et une louche assortie.

NECESSAIRE, n.m. - Ensemble d'objets indispensables pour un ou plusieurs usages.

Le nécessaire est souvent contenu dans un coffret, boîte...

Nécessaire de voyage: groupe généralement le matériel nécessaire pour la table, la toilette et parfois l'écritoire.

Nécessaire de toilette: (ou"toilette",n.f.): ensemble des objets nécessaire pour la toilette.

Nécessaire de bureau (ou"écritoire", n.m.) Ensemble des objets nécessaires pour écrire, souvent posé sur un plateau.

Nécessaire de couture . ensemble des objets nécessaires pour couture.

SERVICE - (Appellation ancienne"cabaret",n.m.) ensemble de pièces assorties destinées au service de la table, de vin, du chocolat, du thé, des liqueurs.

Service à thé : composé généralement de la théière, pot à lait sucrier, tasses,soucoupes, passoire.

Service à café composé généralement d'une cafetière, pot à lait sucrier, tasses et soucoupes.

Service à liqueurs : composé de flacons à liqueur et des verres disposés soit sur un plateau, cabaret à liqueur, soit dans un coffret ou chassis à compartiments interieurs (porte-liqueur, n.m. soit dans un chariot à compartiments ou chariot à liqueurs

BUFFET, n.m. - (rare) terme ancien désignant un ensemble de pièces assorties formant le décor d'un meuble, composé de plats, coupes, verre surtout, chandeliers, soupières....

PORTE DINER, n.m. (ou "porte-manger") terme ancien désignant un ensemble des plats couverts et écuelles disposés sur un trépied.

ARGENTERIE, n.f. - Vaisselle, couvert et ustensiles d'argent (et par extension métal argenté).

GROSSERIE, n.f. - Appellation ancienne pour la vaisselle d'argent d'une certaine dimension, comprenant la vaisselle plate (assiettes, plats...) et la vaisselle montée (aiguières, coupes...)

MENUIERIE, n.f. - Appellation ancienne pour les petits objets comprenant: la coutellerie et les couverts, la bijouterie, la joaillerie et petits instruments divers (chirurgie), boîtes...
Les poinçons sont différents de ceux que l'on trouve sur la grosserie (Cf. poinçon).

2.2 RECIPIENTS POUR LES ALIMENTS

ASSIETTE, n.f. - Récipient plat et bas de forme circulaire, destiné à contenir la part d'une personne, composé d'une dépression centrale généralement ronde, entourée d'un bord plus ou moins large horizontale ou incliné, plat ou profilé, renforcé à l'extérieur par un rebord, n.m. rapporté: le bord intérieur ou marli, n.m. est limité par l'arête surplombant la dénivellation du profil incurvé entre le fond et le bord ou descente, n.f. (synonymes "chute", n.f. "talus", n.m.).

Le diamètre de l'assiette ordinaire dite "assiette plate" est d'environ 0,25 m. la largeur du bord varie de 0,03 à 0,05 m, profondeur du fond : 0,015m

"L'assiette creuse", "assiette à l'italienne" assiette dont la profondeur de fond est supérieure à 0,015 m.

SOUCOUPE, n.f. - Petite assiette placée sous une coupe, une tasse ou un gobelet auxquels elle est assortie.
Les dimensions du fond de la soucoupe correspondent généralement à celles du pied ou du fond du récipient sous lequel elle est placée.

PLAT, n.m. - Récipient plat de dimensions supérieures à l'assiette, destiné à servir les aliments:

Le plat peut être rond, ovale, rectangulaire, et comporte un fond plus ou moins creux et un ombilic.

Plat à ragout: plat très creux de forme circulaire, muni de deux anses horizontales latérales symétriques.

Plat dit "Cardinal" (XVIIème) grand plat rond uni de 0,40 à 0,50 de diamètre, à bords variant de 0,08 à 0,11 et un fond de 0,03 de profondeur, muni d'un rebord non visible renforçant le revers extérieur du bord.

Plat à venaison (XVIIème) plat uni et rond minimum 0,55 m avec un bord de 0,10 m et un rebord extérieur mouluré visible.

Plat à barbe voir "bassin à barbe" dans les accessoires de la toilette.

ECUELLE, n.f. - Récipient bas, plus large que haut, en forme de grande coupe ronde, évasée, à fond plat, ou porté par une petite base, muni de deux oreilles latérales horizontales situées sur le bord de l'ouverture: l'écuelle comporte un couvercle plat ou légèrement bombé, surmonté d'une prise " graine " ou bouton, anse ou tout autre motif: l'écuelle est souvent posée sur une assiette ou plat assortis (diamètre maximum de l'ouverture d'une écuelle environ 0,20 m: largeur, oreilles comprises, environ 0,28, 0,32 m.)

Bouillon, n.m. écuelle munie d'anses latérales et d'un couvercl surmonté d'un motif (représentant souvent un emblème de l'amou deux pigeons...) d'où le nom qui lui est souvent donné de "bouillon de mariée" "bouillon d'accouchée" (fait partie des nécessaires féminins).

Certains corps d'écuelle sans couvercle, ni assiette, comportent parfois une inscription de nom d'hôpital ou d'hospice, elles sont désignées comme bol à saignée , n.m.

JATTE, n.f. - (Appellation ancienne du "bol")
Récipient semblable à un grand bol ou à un petit plat très creux à fond plat, sans marli et généralement sans pièces de préhension.

LEGUMIER, n.m. - Récipient pour le service des légumes dont la forme est voisin de celle d'une grande écuelle couverte à anses ou oreilles. Le légumier peut être rond, ovale, polygonal, à fond plat ou sur une petite base et se distingue de la soupière par son aspect bas et trapu et ses dimensions légèrement inférieures; le légumier est placé parfois sur un chauffe plat ou réchaud de dimensions et décor assortis (à partir de la fin du XVIIIème siècle)

SAUCIERE, n.f. - (appellation ancienne: "saulcière", n.f.)
Récipient dans lequel on sert les sauces, généralement de form allongée en gondole ou navette, à fond arrondi, muni d'un pied ou d'une soucoupe assortie (indépendante ou fixée par une vis et un écrou), les extrémités de la saucière, évasées et retroussées vers l'extérieur forment de larges becs.

Deux sortes de saucières:

- à un bec, l'autre extrémité étant munie d'une anse ou d'un manche.

- à deux becs à chacune des deux extrémités; la saucière est alors pourvue d'une ou de deux anses symétriques verticale de part et d'autre du milieu du corps.

SOUPIERE, n.f. - Récipient de grandes dimensions pour servir la soupe, constitué d'un corps pansu rond ou ovale à fond arrondi, muni de deux anses ou d'oreilles latérales, d'un couvercle et parfo d'une doublure intérieure.
La soupière portée, soit par un pied central, soit par plusieu pieds, peut être accompagnée d'un plat ou présentoir assorti.

Appellations particulières de la soupière:

- Pot à oille, n.m. appellation ancienne d'une soupière ronde posée sur plateau ou présentoir: (ce terme est employé au XV et XVIIIème siècle, on désignera ainsi une soupière seulemen lorsqu'elle aura été mentionnée sous ce nom dans un texte, vente, commande...)

Terrine, n.f. (terrin, n.m.)

1/ Appellation ancienne d'une soupière de forme cylindrique ou rectangulaire à angles arrondis (on ne désigne ainsi un objet que lorsqu'il y aura une mention précise: voir plus haut "Pot à oille").

2/ Synonyme de "caisse à pâté": récipient rectangulaire ou circulaire à flancs verticaux, reposant directement sur le fond plat, comportant un couvercle et deux anses latérales.

a.) RÉCIPIENTS POUR LE SERVICE DES LIQUIDES

AIGUIERE, n.f. - Récipient plus haut que large, destiné à contenir de l'eau; l'aiguière dont le corps est généralement pansu et repose sur un pied est munie d'une anse verticale latérale et d'un bec prolongeant le col, dans l'axe de l'anse; l'aiguière peut être couverte.

Aiguière en forme de casque ou "casquée": aiguière non couverte sans col dont l'ouverture supérieure s'évase directement en haut de la panse en forme d'un casque renversé.

Aquamanile, n.f. aiguière dont le corps, le bec et l'anse prennent une forme figurée ;ex.: en forme de lion, bélier...(les aquamaniles ont souvent été transformées en chandelier Le terme aquamanile désignait parfois, soit le bec verseur, soit l'aiguière et son bassin).

BIBERON, n.m. - biberon de malade n.m; ou canard n.m.) récipient en forme de petit aiguière généralement couverte, de forme pansue munie d'une anse ou d'un manche et d'un long goulot latéral droit et étroit ou en S

CAFETIÈRE, n.f. - Récipient plus haut que large destiné à servir le café; la cafetière dont le corps est généralement de forme pansue à fond plat ou sur pieds est munie d'un couvercle, d'un bec ou d'un goulot et d'une anse ou d'un manche horizontal en métal ou en matière isolante (bois, corne, ivoire...)

On appelle parfois cafetière "verseuse" une cafétière dont le manche horizontal est monté perpendiculairement à l'axe du bec.

Cafetière égoiste : cafétière de très petites dimensions, pour la part d'une personne, se situant environ 0,10 m et 0,15 m de haut.

Cafétière marabout: Cafétière de forme marabout (voir tableau des formes) à panse renflée dans sa partie inférieure posant directement sur son fond plat et surmontée d'un couvercle bombé plein à l'envers.

(note) On peut parfois confondre une cafetière isobée avec une aiguière couverte dans la première partie du XVIIIème siècle).

CHOCOLATIERE, n.f. - Récipient plus haut que large destiné à servir le chocolat semblable à la cafetière; mais le couvercle dont comporte toujours une petite ouverture circulaire, fermée elle-même par un petit couvercle à pivot ou charnière, pour laisser passer le moussoir, n.m., sorte de bâton généralement en bois destiné à faire mousser le chocolat.

THÉIÈRE, n.f. - Récipient destiné à faire infuser le thé, de forme généralement voisine de celle de la cafetière mais plus pansue et trapue:

La théière se distingue de la cafetière par la présence d'un filtre soudé au départ intérieur du goulot ou du bec.

La théière est souvent accompagnée d'une boule à thé, d'un oeuf à thé ou autres petites passoires servant de filtre suspendues au bec, à l'extérieur ou à l'intérieur du corps.

TISANIÈRE, n.f. - Récipient semblable à une petite théière à fond plat muni d'un manche latéral perpendiculaire à l'axe du bec ou du goulot monté dans une très longue douille. La tisanière est de provenance nordique et généralement isolée.

POT À CRÊME, n.m. - (synonyme crémier, n.m.) Petit récipient destiné à contenir la crème, souvent pansu, à fond plat ou sur petits pieds, muni d'un couvercle indépendant et d'une anse mobile horizontale sur le dessus.

POT À LAIT, n.m. - Récipient destiné à contenir du lait en forme de très petite cafetière, trapue et basse, muni d'un bec et d'un couvre-bec et d'une anse latérale en métal ou non métal (un certain nombre de pots à lait ont été transformés en moutardiers en y ajoutant une doublure intérieure de verre).

FONTAINE À THÉ, À CAFÉ, n.f. - (Synonyme urne à ...).

Récipient en forme de grand vase haut, couvert, avec ou sans anses, muni d'un petit robinet pour le thé ou le café, la fontaine repose sur des pieds ou sur un support contenant le réchaud.

SAMOVAR, n.m. - Fontaine pour faire bouillir de l'eau en forme de haut vase couvert à robinet, comportant une cheminée centrale intérieure aboutissant au fond à une grille chauffée par des braises: l'eau est versée par le haut et se chauffe au contact de la cheminée [illegible]

FLACON, n.m. - Récipient pour liquides variés, constitué d'un corps généralement pansu, souvent légèrement applati, parfois cylindrique ou parallélépipédique, reposant sur son fond plat, ou sur un petit pied bas, muni d'un goulot vertical axial fermé par un bouchon

Flacon à parfum (à odeur, ou de toilette).

Flacon pour les parfums, de forme variables, de petites dimensions, faisant partie d'un nécessaire de toilette.

Flacon à sel: très petit flacon à panse applatie et à fond arrondi, généralement conservé dans la poche.

Flacon à vin (à partir du XIX ème siècle): flacon faisant partie d'un service de table auquel il est assorti, servant à mettre le vin sur la table.

Doubleau, n.m.: appellation ancienne (XIVè siècle) pour un grand flacon ayant une contenance de deux pintes de liquide.

Gourde, n.f. : flacon portatif muni d'anses ou de bélières latérales permettant de l'accrocher.

Grolle, n.m.: appellation ancienne (XIIIè siècle) pour un flacon muni d'une anse.

Ferrière, n.f. appellation ancienne (XVIè siècle) pour un gros flacon d'argent dans lequel on transportait le vin.

Ampoule, n.f. flacon de très petites dimensions à fond arrondi.

3.4 RÉCIPIENTS SERVANT A BOIRE

COUPE, n.f. - (latin:patère, n.f., grec: phiale, n.f.)
récipient servant à boire, généralement plus large que haut
La coupe peut poser sur un fond, comporter une base, un ou plusieurs pieds, un couvercle et des pièces de préhension.

Double-coupe, n.f. coupe surmontée d'un couvercle constitué par une autre coupe semblable renversée.

Coupe de chasse: (ou "tasse de chasse," n.f.)
coupe oblongue, à bord rabattus vers l'intérieur, fond arrondi et munie d'un anneau latéral servant à l'attacher à la ceinture (voir "gobelet de chasse").

Coupe de mariage: coupe de petites dimensions (de 0,08 à 0,13m de diamètre) basse, ronde et munie de deux anses verticales latérales; on distingue deux types:

a) type "bourguignon": coupe portée par un petit pied rond, généralement orné de moulures ou de godrons.

b) type "breton" ou "coupe à quêter": coupe portée par un pied rond formé d'une haute bâte cylindrique ornée de feuilles (le diamètre de la coupe bretonne ne dépasse généralement pas 0,10m).

GOUTTE VIN, n.m. - (synonyme de tasse à vin, n.f. essai à vin, n.m., tastevin, n.m ou tate-vin, n.m.

Petite coupe circulaire servant à essayer le vin, pouvant avoir plusieurs formes.

a) coupe basse à fond plat et bord supérieur légèrement rentré vers l'intérieur, munie sur le côté d'un anneau vertical ou d'une pièce à pouce horizontale.

b) coupe troncônique renversée sans anse, à ombilic saillant, posant ou non sur une petite base moulurée.

Certains goutte-vin comportent un bec latéral pris sur pièce et un fond décoré de gros godrons et de capsules en relief.

"Goutte-cidre", n.m. nom donné à tort à des goutte-vin fabriqués à Rouen.

BOL, n.m. - (appellation ancienne, jatte, n.f.)
Récipient hémisphérique reposant directement sur un fond ou sur une petite base.

GOBELET, n.m. - Récipient servant à boire, sans anse, reposant sur un fond plat non ou sur un petit pied bas, le gobelet peut être cylindrique tronconique renversé, en tulipe, semi-ovoïde...

Gobelet de chasse: gobelet à fond plat non couvert légèrement applati muni d'un anneau latéral servant à l'attacher.

Gobelet à liqueur: gobelet à fond plat de très petites dimensions faisant partie d'un service à liqueur (voir ce mot).

Gobelet de corporation: gobelet couvert, décoré des armes de la corporation souvent entourées de celles de tous ses membres, parfois de grandes dimensions.

Gobelet de magistrat: gobelet couvert ou non, décoré des armes de la ville et du nom ou des armes du magistrat.

TIMBALE, n.m. - Appellation vulgaire du gobelet: voir ce mot.

Timbale à tisane ou timbale filtrante: Gobelet cylindrique couvert, divisé horizontalement en deux parties; la moitié supérieure contient un filtre et l'autre sert à boire.

CANETTE, n.f. - (appellations anciennes: cane, n.f.; quenne, n.f. quenette, n.f. justelette, n.f.)
Récipient servant à boire en forme de cylindre à fond plat ou porté par une petite base, la canette comporte un couvercle et une anse latérale verticale (la contenance de la canette est inférieure à la chopine).

Chopine; n.f. récipient cylindrique servant à boire, semblable à la canette, souvent non couvert, sa capacité est égale à environ un demi-litre (ou une demie"pinte").

TASSE, n.f. - Récipient servant à boire en forme de coupe ou gobelet à fond plat ou posant sur un pied bas, muni d'une anse latérale. La tasse est généralement posée sur une soucoupe (voir ce mot).

Tasse tremblleuse:
a) tasse posée dans un support métallique en galerie fixée à la soucoupe: (la soucoupe est également nommée dans ce cas: plateau porte-tasse).
b) tasse encastrée dans une cavité pratiquée au centre de la soucoupe.

Tasse à vin: voir"goutte-vin"

HANAP, n.m. - Récipient servant à boire en forme de grand gobelet monté sur un pied, généralement muni d'un couvercle et d'anses latérales.

Nautile, n.f. (terme ancien XVIè siècle - XVIIè siècle)
Récipient servant à boire composé d'une coquille de nautilius ou d'une coupe reproduisant la forme de cette coquille montée sur un pied.

.5 RÉCIPIENTS A INGRÉDIENTS.

BOITE A ÉPICES, n.f. - 1) Récipient bas de forme allongée (pour le sel et le poivre ....) comportant deux ou trois cavités intérieures, fréquemment munies de couvercles à charnières et d'une petite râpe à muscade s'encastrant entre elles.

2) Haut gobelet indépendant en forme de poudière, à couvercle très bombé ajouré ou non. Voir "saupoudreuse à sucre";

Ces boîtes à épices accompagnent souvent le "porte-huilier" ou le "surtout de table" où leurs sont aménagés des supports.

HUILIER, n.m. - (Porte-huilier, n.m.) - Chassis, bassin ou coffret comportant deux compartiments ou cavités pour les flacons à huile ou à vinaigre, en verre ou en cristal en forme de petites aiguières ou de flacons (parfois appelés "huilier" et "vinaigrier"); l'huilier est souvent muni de deux petits supports latéraux pour poser les bouchons des flacons ou comporte des emplacements réservés aux boîtes à épices (voir ce mot).

MOUTARDIER, n.m. - (Ou pot à moutarde, n.m. ; Appellations anciennes : moustardier, nostardier). Récipient de petites dimensions à corps ventru ou cylindrique, muni d'un petit pied bas, d'une anse latérale et d'un couvercle articulé ou non, comportant une petite échancrure permettant le passage du manche de la pelle à moutarde assortie;
Le moutardier comporte généralement une doublure intérieure en verre souvent disparue.

Porte-moutardier : nom donné aux montures des moutardiers de verre bleu du XVIIIè siècle consistant en un support métallique composé de deux compartiments, l'un pour le pot à moutarde, l'autre pour poser le couvercle indépendant.

POT A BOUCHÉES, n.m. - (Très rare) : récipient en forme de petit poêlon couvert d'une contenance égale à un oeuf, muni d'un petit manche latéral monté en douille.

PORTE EPICES, n.m. - Petites figures portant des petits gobelets ou des coupes pour les épices: les porte-épices sont assortis ou font partie d'un surtout de table. (voir boîte à épices").

PORTE-HUILIERS, n.m. - voir "huilier"

SALIERE, n.f. - Récipient pour le sel de formes très variées.

1/ Petite cavité non couverte en forme de petite coupe basse portée par un pied ou un support.

Les salières sont souvent disposées par paire portée ou non par un même support.

2/ Salière-poivrière, n.f. récipient composé de deux cavités découvertes ou saleron, n.m.(l'une pour le gros sel, l'autre pour le sel fin en général) encadrant une cavité couverte pour le poivre.

SUCRIER, n.m. - Récipient pour mettre le sucre en morceaux dont le corps généralement pansu à fond plat ou sur un pied, est muni d'un couvercle indépendant souvent surmonté d'un décor de fruits (fraises...)

SUCRIER A POUDRE, n.m. (synonyme saupoudreuse, sucrière, poudrière à sucre, n.f.)
- [illegible]
Récipient haut et étroit pour le sucre en poudre, dont le corps cylindrique ou pansu est muni d'un haut couvercle bombé ajouré.

..A ACCESSOIRES DIVERS DE LA TABLE

BARIL, n.m. – (Barillet, n.m.) Petit tonneau fermé à clef, contenant du vin, de l'eau de senteur ou des liqueurs fines, accompagnant le cadenas sur la table.

BOÎTE A BONBONS ou A DRAGÉES, n.f. – (synonyme: drageoir de poche, [illegible])
Petite boîte de poche, très décorée, comportant intérieurement des petits compartiments pour les bonbons

– Boîte à bergamote (rare): boîte à bonbons comportant de l'écorce d'orange intérieurement, voir "drageoir".

BOITE A THÉ, n.f. – Boîte en forme de flacon à large goulot fermé par un bouchon.

CADENAS, n.m. – Coffret de forme allongée fermé à clef, placé sur la table et contenant le couvert, la serviette et les épices (pièce appartenant par privilèges aux rois, ducs et pairs) [illegible].

Plusieurs formes:

Nef, n.f. pièce d'orfévrerie [illegible] en forme de navire, fermée à clef faisant office de cadenas avant le XVIème siècle.

Gallion, n.m. Nef en forme de gallion.

(NOTE: un certain nombre de nefs et gallions ont été transformés en reliquaires: voir ce mot).

CORBEILLE, n.f. – Récipient en forme de coupe ou de bassin souvent ajouré utilisé à des fins diverses (voir "épergne").

COUVRE-PLAT, n.m. – Grand couvercle généralement très bombé couvrant un plat auquel il est assorti et adapté.

DESSOUS DE CARAFE, ou DE BOUTEILLE, ou PLATEAU A BOUTEILLE – Petite assiette de la dimension du dessous d'une carafe ou d'une bouteille sous lesquels elle est placée (à partir du XIXème siècle).

DRAGEOIR, n.m. – (appellations anciennes: dragier, dragoir) – Récipient couvert en forme de coupe ou de coffret posé sur un plateau, accompagné d'une cuiller ou d'une petite pelle destiné à contenir les épices sucrés et bonbons (voir "confiturier").

LANGUIER, n.m. - Pièce très rare et ancienne). Petit support en forme d'arbre où étaient accrochées les langues de serpent, destinées à déceler la présence de poison dans les aliments.

PLATEAU, n.m. - Support plat servant à poser des objets et récipients divers, muni généralement d'anses latérales horizontales symétriques: le plateau de formes variables, peut être rond, carré... peut être porté par un ou plusieurs pieds et bordé d'un haut rebord ou galerie formant garde-feu.

Porte assiettes, n.m. plateau souvent circulaire porté sur pieds ou roulettes, destiné à porter les assiettes.

PLATS A DEJEUNER, n.m.-(Objet rare XIXème siècle)- Groupe de petits plats couverts à fond plat, de forme et dimensions semblables s'encastrant les uns contre les autres, dans lesquels on servait des mets divers.

PORTE-BOUTEILLE, n.m. - Cylindre vertical, muni d'une anse latérale, généralement ajouré décoré de pampres ou d'une galerie d'arcatures, dans lequel on place la bouteille. (usage récent).

PRESENTOIR, n.m. - (synonyme dormant, n.m.) Support formant plateforme surélevée, porté ou non par des petits pieds, placé sous une soupière, une cafetière, une théière...

RAFRAICHISSOIR, n.m. - (synonymes seau à rafraichir, seau à bouteille ou à glace). Récipient à fond plat ou non, de forme cylindrique, semi-ovoïde, pansue, ou à pans, destiné à mettre une bouteille à rafraichir et comportant souvent un double fond.
Le rafraichissoir peut être porté par un pied et muni d'anses ou anneaux latéraux.

ROND DE SERVIETTE, n.m. Anneau dans lequel on roule une serviette (Usage récent à partir second empire).

SUPPORT DE TASSE, n.m.- Cylindre à fond plat muni d'une anse latérale dans lequel on place une tasse ou un gobelet sans anse; Zarf, n.m. coupe en forme de coquetier très orné et souvent entièrement ajouré, servant de support à de petites tasses sans anses à fond arrondi

SURTOUT DE TABLE, n.m. Pièce décorative destinée à être placée au milieu d'une table, composée d'éléments de sculpture, d'éclairage, d'architectures, pouvant comporter les compartiments pour les boîtes à épices.

Epergne, n.f. surtout de table composé essentiellement de corbeaux (d'origine anglaise XVIIIème siècle).

9. LES COUVERTS & INSTRUMENTS POUR LA TABLE

COUTEAU, n.m. – (appellations anciennes: cutel, coutel, knivet, countal, culteau).
Ustensile de table tranchant composé d'un manche et d'une lame en métal. Le manche est composé: d'une virole n.f., bague métallique de section variable maintenant la matière du manche (bois, corne, ivoire etc...) près de la lame (par analogie dans les manches de couteau en métal, le motif ou la mouluration occupant l'emplacement de la virole en prend le nom), et d'un culot, n.m. extrémité à l'opposée de la virole maintenant également la matière du manche: le culot peut prendre la forme d'un motif quelconque et particulièrement celle d'une crosse ou être prolongé par un bouton.
La lame fixe ou articulée dont l'extrémité peut être arrondie ou pointue, comporte un côté tranchant ou fil n.m., et une soie, n.f. tige de métal faisant corps soudée ou pénétrant en partie (demi-soie) ou complétement dans le manche, l'extrémité de la lame s'élargissant embase, n.f. et butant contre le manche est appelée mitre, n.f.; lorsque la lame est articulée elle comporte un onglet, n. sur l'une de ses faces, n.f.
Le couteau dit "de table" varie de 0,19 m à 0,21 m.

Couteau à ressort ou à secret: couteau à la lame articulée: le ressort maintenant la lame est libérée par pression.

Couteau à cabriolet: couteau à lame de rechange.

Couteau de dame ou de religieuse: petit couteau de poche à lame articulée, dont le manche et la lame sont décorés

Couteau à fromage ou fruit: couteau de petites dimensions à lame arrondie et peu coupante (à partir du XIXè siècle).

Couteau à poisson: couteau dont la lame forme une spatule plate faisant corps avec le manche (à partir du milieu du XIX ème siècle).

CUILLER, n.f. - (appellations anciennes: cuillère ou coeillère).
ustensile de table servan à prendre les aliments, composé d'un manche et d'un cuilleron, n.m. petite coupe ovale ou ronde; le manche comporte une branche, n.f.(ou tige, n.f.) partant du cuilleron, élément étroit rectiligne de profil droit ou incurvé dont l'épaisseur est appelée tranche, n.f. et une extrémité parfois droite souvent ornée d'un bouton ou prolongé par une spatule, n.f. partie élargie et plate de forme variée (droite, arrondie, trilobée, tréflée, violonée, contournée...).
Le passage du manche avec le cuilleron ou le fourchon d'une part (dans le cas de la fourchette) et avec la spatule d'autre part, peut s'effectuer soit avec un épaulement, n.m. saillies ou motif en adoucissement symétriques, soit avec des épaulettes, n.f. petites languettes allongées, de part et d'autre de la branche.
Le cuilleron ou le fourchon peuvent également comporter à l'intérieur ou à l'extérieur, un motif axial formant prolongement du manche. en fer de lance, n.m. (ou queue de rat, n.f.) triangle très allongé. ou un bouton, n.m. petit motif arrondi plus ou moins allongé dentelé à facettes ou retroussé avec une lèvre.

Cuiller à soupe (ou cuiller de table): dimensions 0,19 m à 0,20 m.

Cuiller à dessert ou à entrements: cuiller de dimensions légèrement inférieures à la cuiller à soupe (à partir du XIXème siècle), dimensions 0,18 m à 0,19 m.

Cuiller à thé ou à café: cuiller de dimensions très inférieures à la cuiller à soupe (à partir du XIXème siècle), dimensions maxima 0,13 m à 0,14 m.

Cuiller à moka ou à oeuf: cuiller de dimensions inférieures à la cuiller à café.

Cuiller à sel: cuiller ou petite pelle contenant une pincée de sel accompagnant la salière.

Cuiller à biberon ou à bec: cuiller dont le cuilleron, couvert ou non comporte un bec.

Cuiller à fard ou à toilette: petite cuiller faisant partie et accompagnant le matériel de toilette (voir ce chapitre)

Cuiller à moëlle: cuiller de petites dimensions, à manche effilé sans spatule, [illegible] creux à l'intérieur [illegible] permettant d'aspirer la moëlle.

Cuiller à moutarde: (ou pelle à moutarde) cuiller de petite dimension dont le cuilleron est souvent remplacé par une spatule droite, accompagnant le moutardier.

Cuiller à olives: grande cuiller à cuilleron ovale ajouré

Cuiller à ragout: grande cuiller [illegible] à cuilleron rond ou ovale accompagnant le plat à ragout [illegible]

Cuiller à sauce: cuiller à cuilleron ovale souvent composé d'un bec pris sur pièce dont l'axe est perpendiculaire à celui du manche ou [illegible] cuiller à cuilleron ovale divisé par une cloison filtrante axiale (généralement d'origine anglaise).

Cuiller à sucre en poudre: cuiller à gros cuilleron repercé, généralement rondet [illegible] à grosses côtes rayonnantes (ou "cuiller à saupoudrer").

Cuiller à compote, confiture ou punch: (à partir du XIXè siècle) cuiller à petit cuilleron (ne dépassant pas celui d'une cuiller à entremet) et long manche.

Cuiller pliante ou de voyage: cuiller dont le cuilleron est mobile autour d'un pivot ou d'une charnière, et se replie sur le manche.

FOURCHETTE, n.f. - Instrument de table permettant de piquer les aliments, composé d'un manche terminé par une spatule (voir "cuiller" et d'un fourchon, n.m. partie large et plate de profil droit ou courbe comportant un nombre variable de dents, n.f. (de 2 à 4)

Fourchette "de table": dimensions de 0,19 à 0,20 m, comporte 4 dents.

Fourchette à "entremet": fourchette de dimensions inférieures à la fourchette de table normale, (à partir du XIXè siècle).

Fourchette à "gâteau" ou "à dessert": petite fourchette à 2 ou 3 dents pointues (à partir du XIXè siècle).

- Fourchette à huitre::petite fourchette à fourchon, formé de 3 larges dents pointues (à partir du XIXème siècle).

- Fourchette à ragoût::fourchette de grande dimension à deux ou trois dents accompagnant le plat à ragoût.

- Fourchette à poisson: fourchette à trois larges dents assortie au couteau à poisson (à partir de la moitié du XIXème siècle).

- Fourchette pliante (ou de voyage):fourchette dont le fourchon est mobile autour d'un pivot ou d'une charnière et se replie sur le manche.

- Fourchette-cuiller pliante: fourchette pliante dont les dents pénétrant dans les coulants adaptés, soudés au dos d'un cuilleron mobile.

- Fourchette à dépecer: grande fourchette comportant un petit appendice basculant sur un pivot, au dessus du fourchon.

LOUCHE, n.f. - Grande cuiller à long manche et cuilleron hémisphérique ou louchon, muni ou non d'un bec, pris sur pièce situé dans l'axe du manche ou perpendiculairement: le passage du manche au louchon peut s'effectuer avec ou sans épaulettes et épaulement (voir"cuiller").

DIVERS INSTRUMENTS DE TABLE.

BROCHETTE, n.f. - Tige rectiligne pointue à une extrémité et ornée d'un motif ou d'un anneau à l'autre

CASSE-NOIX, n.m.
CASSE-NOISETTES, n.m. Ustensile servant à casser les noix...

MESURE A THÉ, n.f.- Petit objet en forme de feuille ou de petite coupe à fond arrondi munie latéralement d'une petite anse spétule ou oreille, servant à mesurer le thé, accompagnant la boîte à thé.

PINCE A ASPERGES, n.f. - grande pince à ressort à deux branches ou en forme de ciseaux servant à saisir les asperges.

PINCE A SUCRE, n.f. - Petite pince à ressort servant à saisir le sucre en morceau.

PASSE-THÉ, PASSOIRE A THÉ, n.f. (XVIIIème siècle: filet, n.m.)
- cuiller dont le cuilleron est remplacé par une petite passoire fine servant à filtrer le thé.

PORTE-COUTEAU, n.m. - Ustensile de table en forme de tréteau, destiné à poser la lame du couteau.

RAPE A MUSCADE, n.f. - Petite râpe munie d'une petite anse ou d'une spétule assortie à la boîte à épices qu'elle accompagne généralement.

TIRE-BOUCHON, n.m. - Ustensile formé d'une hélice de métal et d'une prise dont l'axe est généralement perpendiculaire à celui de l'hélice.

TRUELLE, n.f. ou PELLE, n.f. (à gâteau, à poisson...) ustensile composé d'une large spatule de forme variée (pointue, droite, arrondie) et d'un manche.

4. LUMINAIRE ET SES ACCESSOIRES.

APPLIQUE, n.f. - (plaque de lumière n.f., applique de lumière n.f.). Chandelier fixe consistant en une ou plusieurs tiges recourbées portant les lumières, fixées à une plaque ou un motif quelconque appliqué au mur : voir"chandelier"

Bras de lumière, n.m. : applique dont la tige recourbée consiste en un bras humain porteur d'un binet ou d'une broche. Par analogie ce terme désigne également les branches d'un chandelier ou une applique.

BOUGEOIR, n.m. - Ustensile d'éclairage servant à mettre une bougie, consistant en une tige plus ou moins haute, portant soit une broche soit un binet, complété ou non par une bobiche [illegible], le tout fixé sur une plaque, une coupe ou une assiette, de forme généralement circulaire ou polygonale comportant toujours sur le côté soit un manche, soit un anneau, soit une spatule.

Appellations particulières :

Bougeoir à mouchettes : bougeoir dont la tige comporte un évidement pour disposer horizontalement les ciseaux à moucher.

Bougeoir d'évêque, ou bougeoir porte-cire : bougeoir dont le manche est formé d'un cylindre creux dans lequel on peut glisser une bougie de rechange.

Spatule ou palette, n.f. : appellations anciennes du bougeoir composé [illegible] d'un plateau polygonal à manche latéral portant une broche.

CHANDELIER, n.m. - Ustensile d'éclairage pour mettre une ou plusieurs chandelles, consistant en un pied de formes variées portant une tige, n.f., verticale (ou fût, n.m., quand elle en prend la forme) interrompue ou non par un ou plusieurs noeuds, portant soit une broche, soit un binet complété ou non par une bobèche mobile ou fixe.

Appellations particulières :

Chandelier à branches : chandelier comportant un nombre variable de tiges courbées latérales ou branches, n.f., partant de la tige centrale et supportant des chandelles, le nombre de branches définissant le chandelier.

Chandelier de bureau : chandelier à une ou plusieurs branches dont la hauteur du binet se règle par un système de crémaillère à l'intérieur de la tige.

Chandelier ou flambeau à la financière : appellation propre au XVIIème siècle pour désigner un petit chandelier de bureau composé d'un pied carré portant une tige creuse, de section carrée dans laquelle un système permet de régler la hauteur de la bougie.

Chandelier de jardin : chandelier dont la tige [illegible] variée, creuse et en partie ouverte, dans laquelle un système permet de régler la hauteur de la bougie pour être à l'abri du vent.

Flambeau, n.m. : nom donné à divers ustensiles d'éclairage tels que les girandoles, les bougeoirs, les chandeliers, les candélabres (voir ces mots).
Ce terme désigne aussi un chandelier à une seule lumière axiale.

Candélabre, n.m. : [illegible] chandelier antique de grandes dimensions : désigne également un chandelier à plusieurs branches d'une hauteur minimum de 0,50 m généralement par paire.

Girandole, n.f. : candélabre à plusieurs branches, souvent agrémenté de pendentifs en cristal, généralement par paires.

Demi-girandole : applique à plusieurs branches avec pendentifs, voir "applique".

CISEAUX A MOUCHER — [illegible] (syn. mouchettes, n.f.) : ciseaux formant pince pour couper la mèche des chandeliers, d'une longueur moyenne de 0,20 m.

MOUCHETTES A GUILLOTINE — [illegible] : mouchettes dont une des branches comporte une petite boîte dans l'axe de laquelle s'abaisse une petite lame venant couper la mèche.

PLATEAU A MOUCHETTES — [illegible] (syn. assiettes à mouchettes ou porte mouchettes) : petit plateau de forme allongée rectangulaire, ovale ou épousant la forme extérieure des ciseaux à moucher qui sont déposés dessus avec l'éteignoir et supportées par deux petits étriers renversés fixes : le plateau à mouchette peut être porté par des petits pieds.

Tombeau à mouchettes, n.m.

Etui à parois verticales épousant la forme extérieure des mouchettes contenues à l'intérieur : le tombeau à mouchettes peut être porté par de petits pieds et être muni en son extrémité la plus large d'un manche, d'une spatule ou d'un anneau.

BASSIN, n.m. - Grand plat assez creux avec ou sans marli et anses accompagnant toujours l'aiguière.(voir "gémellions").

Bassin à barbe, n.m.(synonyme : bassin à barbier, bassin barboire, plat à barbe : voir ce mot). Tout bassin allongé en métal muni d'un anneau de suspension sur le bord ; désigne surtout les bassins dont le contour est interrompu par uneou deux échancrures ou comporte une mentonnière (plaque rapportée et soudée comportant elle-même une échancrure).

Bassin à saignée : bas d'écuelle généralement non décoré, sur lequel est inscrit le nom d'un hôpital, hospice ... (voir "gémellions" en orfèvrerie religieuse).

BOITE A FARDS, n.f. - Cf. "pot à fards"

BOITE A MOUCHES, n.f - petite boîte plate conservant les mouches dont l'intérieur du couvercle à charnière est généralement muni d'un miroir.

BOITE A EAU ORIENTALE ou BOITE A PARFUM : voir "flacon à parfum".

BOITE A RACINE, n.f. - Boîte de petites dimensions faisant partie du nécessaire de toilette, destinée à conserver les racines odorantes.

BOITE A ÉPONGE, n.f. - Boîte à couvercle ajouré faisant partie d'un nécessaire de toilette destinée à contenir les éponges.

BOITE A SAVON, n.f. - Boîte généralement assortie à la boîte à éponge, à couvercle non ajouré, pour le savon.

BOL A ÉPONGE, n. f. - Bol hémisphérique destiné à contenir le savon, posé ou non sur un petit pied bas, couvert d'une plaque mobile ajourée, incurvée vers l'intérieur, destiné à conserver une éponge.

BOULE A ÉPONGE, n.f. - Boule conservant une éponge, posée sur un pied bas dont la moitié supérieure vissée ou à charnière est entièrement ajourée.

BOULE A SAVON, n.f. - Boule semblable à une boule à éponge non ajourée.

BROSSE, n.f. - (appellation ancienne : vergette, n.f. XVIIIème siècle). Instrument composé de poils maintenus dans une douille ou dans une galerie métallique, faisant partie du nécessaire de toilette pour brosser les habits, les cheveux ...

CARRÉE, n.f. ou BOITE A BROSSES, n.f. - Grande boîte rectangulaire à couvercle plat servant à mettre brosses et bijoux faisant partie du nécessaire de toilette : les carrées sont généralement par paire.

CRACHOIR, n.m. - Récipient circulaire pansu posant ou non sur un pied bas, muni d'un col étroit et d'un bord supérieur très évasé fermé par un grillage ou une plaque trouée mobiles, destinées à laisser passer la salive.

CUILLER A FARD ou A TOILETTE, n.f. - Petite cuiller accompagnant le pot à fards dans lesnécessaires de toilette.

CUREDENT-CURE OREILLE, n.m. - Petit instrument droit comportant une extrémité pointue et une autre arrondie en petite boule, la première pour les dents, la seconde pour les oreilles

GANTIÈRE, n.f. - Plateau ovale porté par un pied central disposé souvent par paire faisant partie du nécessaire de toilette, sur lequel on pose les gants.

HOUPETTE, n.f. - Petite brosse à poils souples maintenus dans une douille métallique au bout d'un manche de métal ou autre pour la poudre du visage.

MIROIR, n.m. - Voir les accessoires de l'ameublement

PLATEAU DE TOILETTE, n.m.
- Plateau sur pieds supportant les pots à fards et autres objets de toilette dont les emplacements sont souvent marqués par un décor adapté.

Salve, n.m.
- Terme ancien désignant un petit plateau carré ou triangulaire supportant des petits objets de toilette.

PORTE-FLACONS, n.m. - Plateau ou coupe comportant descavités adaptées pour les flacons.

BASSINOIRE, n.f. - Récipient en forme de petit bassin circulaire dans lequel on met des cendres, comportant un couvercle à charnière ajouré. La bassinoire comporte un long manche de bois latéral, monté dans une douille.

BOITE, n.f. - Récipient portatif couvert caractérisé par son contenu et de formes variées (rond, carré, rectangulaire, à pans, ovale ...). Boîte à reliure, à mouches, à pastilles ...

Boîte à reliure : boîte rectangulaire dans laquelle on place un livre, formée de plateaux de bois recouverts de feuilles de métal reliés par une charnière et fermés par un fermoir (Voir "plat de reliure").

BOUQUETIERE, n.f. ou BOUQUETIER, n.m. - Récipient muni de petits tubes pour mettre les fleurs (voir "vase").

BRULE-PARFUM, n.m. - (synonymes : cassolette, n.f., réchaud-cassolette ; terme du Moyen-Age : palette à faire fumer).
Réchaud destiné à brûler des parfums et encens variés, de formes variées : vase ou fleur, perforés dans la partie supérieure.

Vase - brûle-parfum ou fleur à parfum : vase où sont disposées des fleurs en métal, munies d'une tige creuse avec des trous au centre de la fleur pour laisser échapper l'odeur des parfums.

CACHE-POT, n.m. - Vase cylindrique à fond plat, sans anses de la dimension d'un pot de fleur (voir vase).

CHAUFFE-MAINS, n.m. - (synonymes boule à chauffer les mains, n.f., pomme à chauffer, n.f.).
Boule creuse percée de trous contenant des centres chauffantes, divisée en deux parties reliées par une charnière et comportant à l'intérieur une coupelle ou un cylindre horizontaux pour les cendres, maintenus par un système de cardan.

CHAUFFE-PLAT, n.m. - Récipient ovale ou rond, sur pieds, couvert par une plaque percée ou non, indépendante, contenant une matière chauf-

CHAUFFERETTE, n.f. - (Appellations enciennes : chauffette, n.f., escouifaille eschauffette).
Caisse plate fermée sur le dessus par une plaque ajourée dans laquelle on place les cendres.

PIQUE-FLEUR, n.m. - Vase comportant une plaque percée de trous sur le dessus pour piquer les fleurs (voir vase).

PORTE-CIGARETTES, n.m. - (Allumettes, cigares, cure-dents).
Support de forme variable portant une plaque percée de trous adaptés aux cigarettes, cigares ...

PORTE-FIGURE, n.m. - Support formant une petite plateforme sur laquelle on place une figure ou une petite statuette.

PORTE-MONTRE-PRÉSENTOIR, n.m.
- Petit cadre métallique sur pied comportant un logement adapté pour une montre.

TABATIERE, n.f. - Boîte à couvercle dans laquelle on met du tabac : ses dimensions permettent de la mettre dans une poche ; la tabatière peut prendre des formes très variées, entièrement en métal ou montée à cage (voir ce mot) : le couvercle est généralement monté à charnière (voir "boîte").

TRONC, n.m. - Récipient de formes variées muni d'une poignée et d'un couvercle comportant une petite fente pour laisser passer les pièces de monnaie.

VASE, n.m. - Terme ancien pour désigner un récipient.
- Récipient de formes très variées : nous garderons le mot "vase" pour désigner un récipient à destination décorative.

Besdaine, n.f. : terme ancien désignant un vase de très grande dimension à panse très importante.

Buire, n.f. : Vase décoratif de très grandes dimensions en forme d'aiguière (voir ce mot).

Cimarre, n.m. : Terme ancien désignant un grand vase couvert faisant partie de la vaisselle d'apparat d'une ville. (ce terme désigne également un vase en étain de forme précise);

VERRIERE, n.f. - Récipient en forme de grand bassin ovale à deux anses latérales, et côtés verticaux découpés dans le haut en gros lobes, destiné à mettre les verres sales, les pieds des verres venant se caler entre chaque lobe : la verrière peut reposer sur un fond plat ou sur une base (improprement appelée "jardinière").

7. MATÉRIEL A COUTURE

BOITE A ÉPINGLES ET AIGUILLES, n.f.
- Boîte destinée à mettre des aiguilles, souvent en forme de long cylindre mince se divisant en deux parties,

CISEAUX, n.m. - Outil coupant formé de deux branches mobiles autour d'un rivet, dont les tranchants se font face.

DÉ, n.m. - Petit objet creux en forme de gobelet de la taille d'une extrémité de doigt couvert de toutes petites cavités, serrées les unes contre les autres, pinçounées en creux.

DÉAU, n.m. - Petit objet de forme identique au dé, mais dont le bout est évidé.

PELOTTE A ÉPINGLES, n.f.- Petit support métallique surmonté d'un coussin d'étoffe ; peut aussi consister en une boîte dont le couvercle est muni d'un coussin intérieur ou extérieur.

SALLE, n.m. - Plateau sur lequel on présentait les outils de couture au XVIIème siècle à des personnages tels que des reines, princesses ...

3. ACCESSOIRES DU BUREAU.

BARADEL, n.m. (ou BARADELLE) - Ustensile en forme d'étui cylindrique dans lequel pénètre le porte-plume. A l'extrémité opposée, renflée, sont insérés les uns contre les autres les divers éléments nécessaires pour écrire : l'encrier, la boîte à pains à cacheter, le poudrier et le cachet.

CACHET, n.m. - Instrument de formes variées, manche de couteau, anneau ou petit vase dont une des extrémités comporte une taille, petite plaque horizontale en métal gravée des armes ou chiffres...

ECRITOIRE, n.m. - Ensemble d'objets servant à écrire consistant généralement en un plateau avec ou sans pieds, de formes variées, sur lequel sont posés les objets ou bien dans lequel sont creusés de petits compartiments pour l'encrier, le couteau, le sablier, la sonnette, le godet à éponge, le godet pour les plumes, la poudre, les ciseaux ...

ÉTUI A CIRE A CACHETER, n.m.
- Petit cylindre fermé dans lequel on met la cire à cacheter

ENCRIER, n.m. - Petit ustensile contenant l'encre, en forme de vase ou de flacon couvert, assez bas et généralement plus large à la base qu'à l'ouverture; l'encrier accompagne l'écritoire

CORNE, n.f. ou CORNET, nm - Encrier couvert ou non, en forme de corne soit tenu à la main, soit posé dans une cavité adaptée dans un écritoire.

PORTE-CRAYON, n.m. - Ustensile faisant partie des écritoires, consistant en un mince cylindre dans lequel on enfile le crayon.

POUDRIER, n.m. - Sorte de très petite boîte dont le couvercle consiste en une plaque percée de trous laissant passer la poudre nécessaire pour sêcher l'encre. (ancien terme : calemart, n.m.).

9. LA PARURE

9. LES ORNEMENTS DE LA TÊTE

BANDEAU, n.m. - Ornement circulaire faisant le tour de la tête.

COURONNE, n.f. - Ornement circulaire faisant le tour de la tête généralement composé d'un bandeau surmonté de fleurons, boules ou autres motifs: ce type de couronne est dit "ouverte"; la couronne"fermée" comporte au dessus du bandeau une ou plusieurs bandes s'entrecroisant formant une calotte.

DIADÈME, n.m. - Riche bandeau porté sur la tête dont les ornements sont concentrés sur la partie antérieure.

diadème ou couronne "laurés", diadème ou couronne composés de feuilles de laurier.

AIGRETTE, n.f. - Bouquet de diamants et perles en forme de plumes ou tiges tremblantes retenues par une monture, piqué dans les cheveux ou sur un diadème.

PEIGNE A CHIGNON, n.m. - Peigne comportant une haute galerie décorée, maintenant les dents.

ÉPINGLE A CHEVEUX, n.f. - Épingle de formes diverses maintenant les cheveux (dans l'antiquité prend parfois la forme de "cigales" ou "spirales" (voir "épingle").

FERRONNIERE, n.f. - Médaillon à pierre précieuse maintenu au milieu du front par un ruban ou une petite chaîne disposé horizontalement et attaché derrière la tête.

PENDANT D'OREILLES, n.m. - Anneaux pénétrant dans le lobe de l'oreille, auxquels sont suspendus des pendeloques, pendentifs, motifs divers.

girandoles, n.f. diamants et pierres montés avec articulation mobile servant de pendants d'oreilles (XVIIème siècle).

boucles d'oreilles, n.f. pendants d'oreilles où l'anneau pénétrant dans le lobe est remplacé par une vis pinçant le lobe.

clips, n.m. boucles d'oreilles modernes fixées au lobe par une pince.

LAMES FUNÉRAIRES, n.f. - Blaques de métal très minces de forme allongée placées sur la bouche des morts.

9.2 LES ORNEMENTS DU CORPS

ANNEAU, n.m. - Cercle fermé ou non, porté au doigt, au poignet, aux chevilles, aux oreilles, au nez... suivant sa grandeur.

CHAÎNES, n.f. - Suite d'anneaux ou maillons enlacés les uns aux autres constituant, suivant leur longueur, des colliers, des bracelets, des ceintures (voir ces mots).
La disposition et la forme des maillons définissent les chaînes.

Chaîne "forçat": chaîne formée de maillons ovales de section ronde.

"Jeannette", n.f.: chaîne à maillons unis porté au cou ornée d'une simple croix (à partir de la fin du XVIIIème siècle).

Chaîne "colonne" ou "serpent": chaîne formée d'une corde de section ronde.

Chaîne "esclave": chaîne composée de petits grains d'or enfilés.

"Gourmette", n.f. chaîne formée d'anneaux ronds ou ovales auxquels on a donné un mouvement de torsion régulière orientant tous les anneaux dans le même sens. Ce genre de chaîne peut être employé pour un collier, bracelet et chaîne de montre...

BAGUE, n.f. - Anneau porté au doigt, élargi en sa partie supérieure pour former la tête, n.f. généralement composée d'un motif ornemental, d'une pierre ou d'une matière quelconque montée: la partie de l'anneau faisant le tour du doigt est appelée tige, n.f.(ou corps de bague).

solitaire, n.f. bague à tête composée d'une seule pierre.

vous et moi, n.m. bague composée d'un anneau dont les extrémités terminées par une pierre ou une perle viennent côte à côte former la tête.

bague à la bonne foi, n.f. bague à tête composée de deux mains jointes.

marquise, n.f. bague à tête en forme d'une navette.

chevalière, n.f. bague à tête décorée d'armes ou d'initiales.

BRACELET, n.m. - Bijou porté au poignet en forme d'anneau rigide ou non, de chaîne

CEINTURE, n.f. - Bijou porté à la taille composé de chaînes ou de plaques de métal articulées.

COLLIER, n.m. - Bijou porté autour du cou composé de chaînes, perles enfilées, pierres montées etc...

le collier peut comporter des breloques, pendentifs, médaillons ou autres motifs accrochés;

carcan, n.m. collier serré autour du cou formé de plaques de métal rigides.

potence, n.f. grand collier formé de chaînes ou de plaques supportant les insignes d'un ordre (Toison d'Or, St-Michel...).

sautoir, n.m. long collier dont une partie s'enroule près du cou et l'autre reste pendante sur la poitrine.

rivière, n.f. collier formé de diamants montés.

TORQUE, n.m. - (ou Torques) collier en métal rigide d'une seule pièce, terminé en chaque extrémité par deux boules ou motifs, les tampons, n.m. (Certains torques comportent un fermoir, ou un crochet).

BROCHE, n.f. - Bijou agrafé sur les vêtements composé d'une épingle et d'un fermoir masqués par un motif quelconque.

fibule, n.f. nom antique de la broche composée d'une plaque de formes variées ou d'un arc, n.m. masquant une tige l'ardillon, n.m. dont l'extrémité articulée est appelée le pied et l'autre effilée vient se fixer sous la tête, n.f. dans un arrêt, n.m. formé par une plaque ou un petit canal.

noeud, n.m. (noeud à l'égaré ou noeud d'estomac) broche en forme de noeud décoré de pierres, portée sur la poitrine.

BOUCLE DE CEINTURE, n.f. - Grosse agrafe composée soit de deux plaques s'accrochant l'une à l'autre, soit d'un ardillon en métal maintenu dans une monture métallique et passant dans des oeillets, trous pratiqués sur l'autre extrémité de la ceinture (ceinture en tissu, cuir ...)

CHATELAINE, n.f.- Grosse broche portée sur la poitrine comportant des mousquetons auxquels sont suspendues des chaînes soutenant des pendeloques, montre...

FERMAIL, n.f. - Nom donné à une agrafe fermant un vêtement composée d'un gros crochet fixé à une plaque de formes variées.

mors de chape, n.f. fermail circulaire ou polylobé servant à attacher une chape.

ÉPINGLE, n.f. - Ornement de la coiffure ou du vêtement composé d'une tête de formes variées et d'une tige rectiligne généralement effilée dont la pointe est parfois munie d'un "protège-pointe".

ballaux, n.m. nom donné à des épingles dont la tête consiste en une boule de pierreries.

CULBUTE, n.f. - Broche ou pendants d'oreilles consistant un groupe de pierres montées à articulation mobile.

AFFIQUET, n.m. - Petit bijou en forme de plaque se fixant à la coiffure ou au vêtement par une broche (à l'origine, plaque d'identité XVIème - XVIIème siècle).

PENDENTIF, n.m. - (pend à col ou pendant de col) Bijou suspendu, généralement muni d'une bélière [illegible].

boîte à portrait: pendentif en forme de petite boîte contenant un portrait.

boîte à porter au cou: boîte de très petites dimensions portée accrochée au cou servant généralement de reliquaire.

pucelage, n.m. petit pendentif en forme de vase suspendu à la ceinture.

amulette, n.f. petit pendentif de caractère religieux

MÉDAILLON, n.m. - Petit bijou de forme circulaire ou ovale contenant un portrait, des cheveux.... Le médaillon peut être porté suspendu ou non.

BULLE, n.f. - Pendentif muni d'une bélière, composé de deux plaques concaves appliquées l'une contre l'autre formant une capsule de forme ronde, en coeur, en croissant... (bijou romain).

PENDELOQUE, n.f.- Petit pendentif en forme de poire suspendu au cou ou à des boucles d'oreilles.

BRELOQUE, n.f. - Petit pendentif de formes très variables (clef, cachets...) attachés à une chaîne de montre, à un bracelet.

PECTORAL, n.m. - Plaque décorée portée sur la poitrine suspendue à une chaîne passant autour du cou.

croix pectorale: croix portée sur la poitrine suspendue à une chaîne.

BANDE JARRETIERE, n.f. - (en grec "périskélis: très rare) Bijou antique formé d'une bande décorée fermée par un crochet portée au dessus du genou (longueur environ 0,40 m)

BOUTON, n.m. - Petit motif arrondi servant à orner un vêtement et à en assembler les éléments en passant dans un anneau, une bride ou une boutonnière.

BRACTÉE, n.f. - (du latin "bractéa" "brattea" ou "bracteate") Bijou romain composé d'une petite plaque généralement en or de formes variées, cousue aux vêtements(reconnaissable aux petits trous permettant sa fixation sur les vêtements.)

10. OBJETS DU CULTE CATHOLIQUE

10.1 - LES VASES SACRÉS ET LEURS COMPLÉMENTS.

VASES SACRÉS, n.m. — Terme désignant les objets servant à la consécration du pain et du vin:(calice et patène),et à la conservation des hosties consacrées et leur distribution:(ciboire et toutes les réserves eucharistiques).

CALICE, n.m. — Coupe montée sur un pied central et une tige comportant souvent un noeud, destinée à la conservation du vin et à la communion du prêtre au cours de la célébration de la messe : la coupe dont l'intérieur est toujours doré peut être extérieurement doublée d'une fausse-coupe, n.f. décorée, souvent ajourée, généralement indépendante (par extension le décor faisant corps avec la coupe et occupant l'emplacement de la fausse-coupe en prend le nom.

Calice funéraire : calice en matière non précieuse (plomb) et de petites dimensions placé dans la tombe des abbés et des évêques défunts.

PATÈNE, n.f. — Petit plat circulaire destiné à recevoir les morceaux de l'hostie consacrée pendant le sacrifice de la messe : la patène toujours dorée à l'intérieur, peut comporter ou non un marli et un décor de : scène religieuse ou d'un symbole eucharistique en son centre à l'intérieur ceux-ci, à partir du XVIIème siècle, sont souvent reportés à l'extérieur ; le fond peut être polylobé (généralement de 4 à 13 lobes).

RÉSERVES EUCHARISTIQUES, n.f. — Objets conservant la réserve eucharistique, c'est-à-dire les hosties consacrées : ciboires, custodes, colombe eucharistique etc...

CIBOIRE, n.m. — Coupe montée sur un pied central et une tige comportant souvent un noeud et fermée par un couvercle bombé indépendant surmonté généralement d'une croix, d'une boule ou

Le ciboire est utilisé pour la conservation et la distribution des hosties consacrées, remplaça à partir du Concile de Trente (1545) les custodes et les colombes eucharistiques (voir ces mots).

Ciboire des malades, ciboire de petites dimensions dont le noeud se dévisse et contient l'huile des malades.

Ciboire-monstrance, objet démontable composé d'une coupe sur pied surmontée d'un cylindre vertical (monstrance) et d'un couvercle : lorsque l'objet est démonté le couvercle s'adapte sur la coupe inférieure pour former un ciboire.

Haut de ciboire, n.m. :
Custode en forme de boite circulaire couverte pouvant s'adapter sur un ciboire et en former le couvercle.

CUSTODE, n.f. Terme désignant l'objet dans lequel est conservé la réserve eucharistique : elle se présente soit comme une petite boite soit sous diverses formes dont les appellations particulières sont la pyxide, le ciboire, la colombe eucharistique, la tour eucharistique (voir ces mots).
Les custodes sont soit posées, soit suspendues au-dessus de l'autel à une crosse eucharistique.

PYXIDE, n.f. Forme particulière d'une custode consistant soit en une petite boite circulaire à fond plat et à couvercle cônique surmonté d'une croix, d'une boule ou d'un motif quelconque soit en une petite boite montée sur un pied central (pyxide pédiculée) : elle peut comporter dans ce cas une autre petite custode à l'intérieur.

COLOMBE EUCHARISTIQUE, n.f. - Récipient en forme de colombe ouvrante pour la réserve eucharistique contenue souvent à l'intérieur d'une custode plus petite.
Elle est généralement suspendue au-dessus de l'autel par des chaines, ou placée sur un plateau lui-même suspendu

TOUR AUCHARISTIQUE, n.f. Forme particulière d'un pyxide consistant en un haut cylindre porté ou non par un pied, surmonté d'un haut couvercle : la forme et le décor évoquent généralement un élément d'architecture.

OSTENSOIR, n.m. Objet de formes très variables, le plus souvent monté sur un pied central et couronné d'une croix, comportant en son centre un emplacement pour exposer le Saint Sacrement sous la forme d'une grande hostie ronde contenue soit :

1) dans un croissant aucharistique, n.m. support mobile composé de deux plaques d'or ou de métal doré parallèles en forme de croissant maintenant l'hostie glissée entre elles.

2) soit dans une lunule, n.f. cercle d'or ou de métal doré comportant une rainure intérieure dans laquelle on insère l'hostie et muni d'une petite languette de préhension : l'hostie peut être protégée par deux verres parallèles maintenus dans le cercle de métal disposés de telle sorte qu'ils ne touchent pas l'hostie ; lorsqu'elle n'est pas en exposition, la lunule non vitrée conservée dans le tabernacle dans une custode d'ostensoir n.f. petite boite circulaire et plate en métal ou en verre dans une monture métallique.

(L'ostensoir remonte en tant que tel à la fin du XIVème siècle). Les principales formes sont :

a) Ostensoir à cylindre horizontal jouant le rôle d'un reliquaire-monstrance et celui d'un ostensoir ; la relique est placée dans le cylindre horizontal généralement transparent surmonté d'un disque vitré ou non ou lunette contenant l'hbstie.

b) Ostensoir à cylindre vertical montrant l'hostie placée dans un croissant eucharistique lui-même disposé dans le cylindre.

c) Ostensoir-soleil composé d'une lunette, n.f. ouverture circulaire ovale ou en coeur ménagée au centre d'une gloire rayonnante, souvent fermée en avant par une vitre fixe, en arrière par une vitre mobile sur charnière dans laquelle on place l'hostie.

CHALUMEAU, n.m. Mince tube d'argent qui était destiné dans certains cas boire le vin versé dans le calice lorsqu'on communiait sous les deux espèces (très rare).

COULOIRE, n.f. (passoire, cola, colum, colatorium). Cuillet-passoire pour filtrer l'eau et le vin. (employée jusqu'à la Révolution).

CROSSE EUCHARISTIQUE, n.f. Crosse de métal placée au-dessus de l'autel, à laquell la custode était suspendue par des chaines et qu'un système de contre-poids permettait de faire monter ou descendre.

BURETTES, n.f. Paire de récipients destinés à contenir l'eau et le vin pour le sacrifice de la messe : ces récipients en forme de flacon à goulot vertical (rare) ou d'aiguière à bec e anse latérale sont souvent couverts d'un couvercle à cha nières : la destination de chaque burette est précisée soit par les lettres A et V (aqua et vinum) ou bien un d cor d'eau et de blé d'une part, de grappes de raisin d' autre part ; les burettes sont généralement placées soit sur un plateau à burettes, soit dans un bassin à burette

MANCHE A HOSTIE, n.m. Long manche terminé par une spatule employé pour donner la communion ou l'onction aux malades , aux pestifér ou aux contagieux. (rare).

BOITE AUX SAINTES HUILES, n.f. Récipient de formes très variables dans lequel sont placées les deux ou trois petites fioles (chrireaux, n.m. - ampoules, n.f.. ou chrémiers, n.m. - orceaux, n.m. - urceaux) contenant les saintes huiles dont l'identité es signalée sur chacune par l'inscription latine ou les initiales : S.C. Sanctum Chrisma ; O.S. Oleum Sanctum ou Oléum Catéchumenorum et O.I. Oleum Infirmorum.
Formes principales de boites aux saintes huiles : coffre ou boite rectangulaire à toit pyramidal avec do

Plateau à chrémeaux : plateau souvent muni d'un manche sur lequel sont posés les 2 ou 3 récipients contenant les huiles : dans les chapelles d'évêques il n'y a aue deux chrémeaux.

CHRISMAL, n.m. (ou CHRISMALE, n.m.) — A l'origine petit vase pour le saint chrême que l'on portait accroché au cou pour l'extrême onction. Le chrismal se présentait également sous la forme d'un petit coffret portatif dans lequel on transportait les saintes huiles (et peut être l'eucharistie) : fut parfois transformé en reliquaire.

COLOMBE BAPTISMALE, n.f. - Forme particulière de boite aux saintes huiles se présentant sous l'aspect d'une colombe comportant, à l'intérieur, des compartiments pour les chrémeaux (voir ce mot

COQUILLE DE BAPTEME, n.f. - Coquille Saint Jacques servant pour l'eau du baptême La coquille peut-être munie d'un anneau ou d'une spatule latérale, d'un ou plusieurs pieds et d'un couvercle partiel fixe et plat.

10.2 L'AUTEL ET SES COMPLEMENTS.

AUTEL PORTATIF, n.m. — Pierre consacrée destinée à être transportée facilement et contenant des reliques, se présentant sous la forme d'une tablette rectangulaire (jaspe, onyx, porphyre, marbre etc...) enchassée dans une bordure de métal.

PAREMENT D'AUTEL — Plaques de métal servant à couvrir la face et les côtes l'autel : les termes devant d'autel, n.m. pour du bois ou du métal et antependium, n.m., pour du tissu ou du cuir sont souvent utilisés pour désigner le parement couvrant seulement la face de l'autel (voir le mobilier religieux

.../...

CADRES DE CANON D'AUTEL, n.m. - Cadres au nombre de 3, dont un plus grand que les autres, placés sur l'autel et entourant des textes fixes de la messe.

CHANDELIERS D'AUTEL, n.m. (voir chandeliers). Chandeliers assortis, en nombre pair disposés symétriquement sur l'autel (comportent souvent un pied triangulaire).

CHANDELIERS ITINERAIRES, n.m. - Série de chandeliers portatifs, destinés aux autels portatifs s'emboitant les uns dans les autres et composés d'un pied rond et creux intérieurement plus ou moins bombé sur lequel est fixée une broche conique également creuse.

CROIX D'AUTEL, n.f. Voir "les croix".

LAMPE DE SANCTUAIRE, n.f. - Lampe allumée en permanence, suspendue près de l'autel consistant en une coupe suspendue par des chaines à une plaque munie d'un anneau permettant de l'accrocher, le système de veilleuse est suspendu au-dessus de la coupe à l'intérieur des chaines ; le fond de la coupe comporte parfois un anneau.

TABOR, n.m. Petit support bas rectangulaire ou à pans formant une plateforme sur laquelle on place l'ostensoir pour l'exposer

10.3 LES CROIX

CROIX, n.f. Objet sumbolique composé de deux montants, n.m. se croisant : leur intersection est appelée : la croisée, n.f. le montant vertical au-dessus de la croisée : sommet, n. et le montant horizontal traverse, n.f. (bras, n.m. ou

La croix peut être à simple ou à double traverse et comporter ou non le Christ, c'est alors un crucifix, n.m. : dans ce cas une inscription le titulus, n.m. ou titre, reproduisant l'abréviation "INRI" est souvent portée sur un écriteau au sommet et un support pour les pieds, le suppedaneum, n.m. est ajouté sur la partie inférieure du montant vertical : (pour les formes des croix, voir le tableau).

Croix d'autel (Syn. : croix stationale): croix montée sur un pied mobile ou non, destinée à être posée sur l'autel ; la croix d'autel peut être une croix reliquaire. (voir ce mot).

Croix de procession (Syn. : croix processionnelle) : croix destinée à être portée lors des processions, s'emboitant sur une hampe par une douille surmontée d'un noeud les croix processionnelles comportent souvent des branches latérales partant soit du noeud, soit du montant vertical, supportant des figures, des clochettes et des pendentifs divers accrochés.

Croix pectorale : croix de petites dimensions munie d'un anneau, portée suspendue autour du cou.

Croix reliquaire : croix à simple ou à double traverse dans laquelle sont conservés des reliques. Celles-ci sont généralement placées dans des cavités ou des petites boites rapportées situées, soit sur les montants soit à la croisée la croix peut elle-même être creuse et former un boitier dont l'une des faces forme couvercle. La croix à double traverse dont les reliques sont placées à la croisée, contient généralement des reliques dites de la Vraie Croix. (voir "staurothèque").

PIED DE CROIX, n.m. Support dans lequel on encastre la partie inférieure d'une croix pour la placer sur l'autel.

.../...

10.4 OBJETS POUR LES RITES DIVERS.

ENCENSOIR, n.m. Récipient de formes variées destiné à contenir un petit fe de charbon de bois pour faire fumer l'encens : il est composé généralement d'une coupe de formesvariéesà fond plat ou sur pied, surmontée d'un couvercle mobile bombé et perforé : trois chaines fixées au bord de la coupe traversant le couvercle dans des petits tubes fixés à l'extérieur sont reliées à une plaque munie d'un anneau, une quatrième chaine fixée au sommet du couvercle est munie d'un anneau de préhension en son autre extrémité traverse la plaque permettant ainsi de soulever le couvercle.
L'encensoir est accompagné de la navette, n.f. récipient oblong généralement en forme de petite nef, dans lequel sont déposés les grains d'encens que l'on prend avec une cuiller pour les mettre dans l'encensoir ; la navette souvent élevée sur un petit pied est fermée par un couvercle plat dont une moitié reste fixe tandis que l'autre est mobile sur charnière;elle est accompagnée de la cuiller à encens, n.f. reliée par une chainette.

SEAU A ASPERSION, n.m. (ou à eau bénite, syn. : bénitier portatif). Récipient destiné à contenir l'eau bénite dont la forme la plus fréquente est celle d'un vase pansu à fond plat ou porté par un petit pied, muni d'une anse mobile horizontale. Le seau à aspersion est généralement accompagné pour l'aspersion au cours des cérémonies d'un goupillon, n.m. (ou aspersoir, n.m.) constitué d'une tige terminée en une extrémité par un groupe de poils ou une boule de métal percée et à l'autre par un manche rectiligne muni généralement d'un petit anneau.

VASE A ABLUTIONS, n.m. Récipient servant à l'ablution du prêtre lorsqu'il donne la communion en dehors de la messe, en forme de petite coupe hémisphérique portée par un petit pied bas et couvert par un couvercle conique ou plat surmonté d'une croix (en usage à partir du XVIIème siècle).

.../...

BAISER DE PAIX, n.m. (syn. : instrument de paix, n.m., paix, n.f., osculatoire, n.m.). Objet que l'on fait baiser aux fidèles au cours de la messe en signe de paix, consistant en une plaque rectangulaire généralement cintrée dans le haut et munie d'une poignée au revers ; sa face principale est presque toujours décorée d'une scène religieuse. (Certains ostensoirs de boîtes à hosties munies d'une poignée sont utilisés comme baiser de paix).

10.5 INSIGNES DE DIGNITÉ ET INSTRUMENTS DE PROCESSION.

ANNEAU ÉPISCOPAL OU PASTORAL, n.m. – Bague portée par l'évêque, ornée d'une pierre précieuse (souvent une améthyste).

MORS DE CHAPE, n.m. Agrafe utilisée pour maintenir la chape fermée sur la poitrine, constituée d'une plaque ornée ronde ou polylobée.

PLAQUES DE GANTS, n.f. Paire de petites plaques circulaires ornées, fixées sur le dessus des gants liturgiques, insignes de l'évêque ; les plaques de gants sont généralement décorés d'une représentation de la Vierge ou du Christ ou d'un symbole religieux main bénissante, chrisme...

TAU, n.m. Emblème de juridiction des abbés composé d'un élément en forme de *T* s'emboitant sur une hampe par une douille.

CROSSE ÉPISCOPALE, n.f. ou ABBATIALE, n.f. – Bâton pastoral de l'évêque ou de l'abbé, symbole de leur puissance ecclésiastique, se présentant sous la forme d'un bâton recourbé ou d'une crosse emboitée sur une hampe par une douille, généralement surmontée d'un noeud ; l'intérieur de la volute de la crosse ou crosseron n.m. se termine souvent par un motif animal, végétal ou humain.

BATON DE PROCESSION, n.m. – Bâton porté comme insigne de dignité par des chantres une confrérie, un ordre... au cours des processions, présentant, au sommet d'une hampe, un motif constitué souvent par un édicule abritant ou non une statuette du patron ou d'un autre personnage.

OBJETS A DESTINATIONS VARIÉES.

PLAT, PLATEAU OU COUPE A QUÊTE – Objets de formes et origines variées utilisés pour la quête. Ils sont parfois marqués d'une inscription relatant la donation : peut se présenter sous la forme d'une assiette, d'un plateau, d'un corps d'écuelle etc... (voir ces mots).

TRONC A QUÊTE, n.m. Récipient de formes variables muni d'un couvercle percé d'une fente pour faire pénétrer la monnaie : le tronc [illegible] porte généralement [illegible]

PLATEAU DE COMMUNION, n.m. – [illegible]

BOITE A AGNUS DEI, n.f. Petite boîte plate et ronde comportant sur son couvercle la représentation d'un agnus dei, dans laquelle on conserve le [illegible] en cire frappé du même motif.

GÉMELLIONS, n.m. (ou BASSINS GÉMINÉS, n.m.) – Paire de bassins à ablutions ronds s'emboîtant l'un sur l'autre, dont l'un est muni d'un orifice d'évacuation; ces bassins avaient un double usage : civil pour la table, religieux, pour l'ablution du prêtre au cours de la messe. (Pour ce dernier usage ils furent abandonnés au XVème siècle et remplacés par les burettes voir ce mot).

.../.

JÉSUAUX, n.m. Petit lit de métal sur lequel on pose un Jésus en cire. (très rare).

PAINS D'OFFRANDE, n.m. Pièces d'orfèvrerie en forme de pains (très rares).

PEIGNE LITURGIQUE, n.m. Peigne utilisé au cours de la cérémonie du sacre des évêque (que, selon l'usage liturgique, on peignait avant de les coiffer de la mitre). Généralement en ivoire, il peut être bordé d'une bande de métal précieux : (très rare).

STATUES, STATUETTES Voir Livret "Sculpture".

CHAPELLE, n.f. ou CHAPELLE ÉPISCOPALE, CHAPELLE D'ÉVÊQUE. Ensemble des objets utilisés par l'évêque pour les cérémonies liturgiques et marqués en général de ses armes, comportant : calice et patène, burettes et leur plateau, pyxide, boites aux saintes huiles, sonnette, bougeoir (voir "bougeoir d'évêque"), croix, chandeliers, aiguière et son bassin, ostensoir , baiser de paix et crosse.

EX-VOTO, n.m. Objets de formes très diverses offerts et conservés en mémoire d'une guérison, d'un voeux, accrochés ou posés (ex. : mains, coeurs).

PLATS DE RELIURE, n.f. (Sym. : plaques de reliures d'évangéliaire, missels, psautiers). Ensemble de deux plaques rectangulaires ou plats, généralement composés d'un ais de bois recouvert de feuille de métal servant de reliures à des évangéliaires ou autres livres liturgiques. On distingue le plat inférieur et le plat supérieur.

.../...

FLABELLUM, n.m. Sorte d'éventail, généralement de forme circulaire, fixé au bout d'un manche en ivoire ou en métal, que l'on agitait au cours des cérémonies liturgiques (d'origine orientale, il fut en usage dans l'église latine jusqu'au XVIème siècle. Il est encore employé dans certaines cérémonies où figure le pape : très rare).

ROSE D'OR, n.f. Branche de rose en or (cadeaux du pape à un personnage important, une ville ou une église).

10.7 LES RELIQUAIRES.

RELIQUAIRE, n.m. Objet destiné à contenir des reliques, de formes et dimensions variées : on distingue deux grandes catégories :

1) Les reliques sont soit visibles par une ouverture ou gard, n.m. soit décrites par une inscription, soit évoqué l'élément anatomique d'où est extraite la relique.
2) Le reliquaire reproduit la relique.

1ère catégorie :

Reliquaire édiculé à cylindre vertical ou horizontal. (synonyme : monstrance, n.f.) reliquaire composé d'un pied portant un cylindre de verre ou de cristal, disposé horizontalement ou verticalement.

Châsse, n.f. (appellations anciennes : capsa, chapse, theca tumba, feretum ; synonyme fierte, n.f.).
Reliquaire dont la forme à l'origine, celle d'une bourse (jusqu'à l'époque romane) ou d'un tombeau, évolue à partir de l'époque gothique vers celle d'église. On mentionnera, châsse en forme de bourse, de tombeau etc...

Encolpion, n.m. Reliquaire en forme de flacon ou ampoule contenant de l'huile ayant touché un corps saint ou des reliques ; l'encolpion est porté suspendu au cou.

.../...

Phylactère, n.m. : Ce terme peut désigner deux sortes de reliquaires : soit un reliquaire contenant plusieurs parcelles de reliques soit un reliquaire contenant une seule relique de petites dimensions. Cette appellation ne correspond pas à une forme précise.

Reliquaire de crâne, reliquaire en forme de boite à plan centré octogonal ou rond contenant un crâne (à ne pas confondre avec chef-reliquaire - voir ce mot).

Staurothèque, n.f. (étymologiquement "boite à croix"). Reliquaire contenant des reliques de la vraie crois, constitué par un tableau généralement rectangulaire de métal dans l'épaisseur duquel est ménagée une réserve creuse en forme de croix à double traverse pour y placer la relique (voir "reliquaire en forme de croix").

Tableau reliquaire(diptyque, tryptique etc...); tablette dans laquelle sont ménagées des ouvertures ou des petites boites pour placer des parcelles de reliques (voir phylactère").

Coffret reliquaire, reliquaire en forme de petit coffre couvert souvent quadrangulaire.

Ampoule reliquaire, n.f., reliquaire en forme de petit flacon pansu à long col et fond arrondi.

Bague reliquaire, bague dont la tête ouvrante forme une petite boite pour la relique.

Burette reliquaire, burette dont la panse se décompose en petits compartiments ouvrants contenant des reliques (très rare).

Collier reliquaire, reliquaire en forme de collier comportant des petites boites et médaillons à reliques.

Couronne reliquaire, couronne comportant des petites boites pour des reliques.

Lanterne reliquaire, reliquaire en forme de lanterne.

Nef reliquaire, reliquaire en forme de nef (parfois nef votive ou nef de table transformée).

Plan reliquaire, reliquaire composé d'une maquette groupant des civils et religieux.

2ème catégorie :

Chef reliquaire, reliquaire reproduisant la tête et le cou.

Buste reliquaire, reliquaire reproduisant un buste souvent jusqu'à la taille.

Bras reliquaire, reliquaire en forme d'avant-bras ou bras représentant souvent un bras nu ou vêtu d'une manche d'où sort une main bénissante.

Main reliquaire, reliquaire reproduisant la main et le poignet.

Doigt reliquaire, reliquaire reproduisant un doigt.

Coeur reliquaire, reliquaire reproduisant le coeur.

Côte reliquaire, reliquaire reproduisant une côte.

Omoplate reliquaire, reliquaire reproduisant une omoplate.

Jambe reliquaire, reliquaire reproduisant toute la jambe.

Genou reliquaire, reliquaire reproduisant le genou, un morceau de cuisse et de mollet.

Pied reliquaire, reliquaire reproduisant la cheville et le pied.

Clou reliquaire, reliquaire du Saint Clou reproduisant un clou.

1.1 OBJETS DU CULTE JUIF

COURONNE DE TORA, n.m.- Couronne inscrutée ou non de pierreries, placée au dessus de la tora: elle comporte,à l'intérieur, deux axes parallèles transversaux sur lesquels se déplacent deux anneaux mobiles s'enfilant sur les bâtons de Tora(rouleau de parchemin du texte du Pentateuque enroulé autour de deux bâtons)
on distingue deux sortes de couronnes de Tora.

1) KETER TORA. Couronne fermée (lorsque cette couronne est placée sur la Tora, il n'y a pas de Rimonin, voir ce mot).

2) ATARAH. Couronne ouverte entourant et laissant dépasser les deux Rimonins au bout des bâtons de la Tora.

ORNEMENTS DE TORA, n.m.- (RIMON. au pluriel RIMONIN ou TAPOUAH pluriel TAPOUHIM)
Toujours par paire: objets décoratifs ajourés, généralement en argent, vides à l'intérieur et montés sur une douille métallique s'emboitant sur les bâtons de la Tora: les Rimonins peuvent être de formes variées: sphériques, à pans, cylindriques en fruits, tour... Ils comportent toujours des grelots et clochettes accrochés.

PLAQUE DE TORA, n.m. - (TAS)
Plaque en argent de formes variées (rectangulaire, découpée...) suspendue à des chaines, avec ou sans incrustations de pierres, évoquant un grand pectoral: elle comporte des grelots et clochettes accrochés et une glissière avec des plaquettes interchangeables gravées des noms de différentes fêtes: le décor est composé de motifs traditionnels: deux colonnes des animaux (lion, cerf, oiseaux et une couronne),
La plaque de Tora est accrochée sur la Tora.

ÉTUI TORA, n.m. - (tik).
Haut étui cylindrique ou à pans, à deux portes à charnières, contenant la Tora [illegible] parchemin, [illegible].

MAIN INDICATRICE, n.f.- (YAD).
Petite main de métal semblable à celle d'un sceptre, (l'index tendu, les autres doigts repliés) placée au bout d'un manche orné,interrompu souvent par des noeuds, destinée à suivre le texte sacré; une chaîne passée dans un anneau situé à l'extrémité du manche permet de la suspendre à la Tora. Décor variable composé d'inscriptions hébraïques, de couronne de Tora...
(à ne pas confondre avec une main de justice, avec laquelle la forme est commune mais non le décor),
La main indicatrice est obligatoire pour suivre le texte sacré qui ne doit pas être connu par coeur et ne doit pas être touché directement par une main humaine.

ÉTUI DU ROULEAU D'ESTHER, n.m. Etui cylindrique sur hampe, dans lequel on roule le texte d'Esther autour d'un bâton central (utilisé lors de la fête d'Esther, "Pourim" où [illegible] sa lecture est rituelle).

PLAT DE POURIM, n.m. - Plat employé pour la fête d'Esther, représentant généralement l'Histoire d'Esther: le triomphe de Mardochée, le festin d'Esther.

PLAT POUR LE SEDER - (Rituel de la Pâques Juive)
Plat sur lequel sont déposés les ingrédients nécessaires à l'ordre du service du soir de la paques: l'agneau pascal et les pains azymes: le décor est généralement constitué par la représentation des bénédictions: les trois pains azymes qui selon le rite ne doivent pas se toucher sont, soit placés dans des sacs indépendants, soit glissés dans les trois niveaux ménagés dans le support du plat.

BOITIERS A PHYLACTERES n.m.
- Petites boites cubiques en métal dans lesquelles sont placés des morceaux de parchemin, posées sur une base plate quadrangulaire où est ménagé un passage pour une courroie.

MEZOUZA n.m. - Petite niche métallique dans laquelle est placé un morceau de parchemin, fixée aux poutres de la maison (de 0.03 à 0.30cm de dimension en général).

PORTE-AMULETTE, n.m. - Objet en forme de petite niche à l'intérieur de laquelle on place une amulette (voir ci-dessus). Le porte-amulette comporte souvent un anneau dans sa partie supérieure permettant de l'accrocher au mur ou de la placer en certains endroits précis (comme le lit de l'accouchée par exemple).

PLAQUE DE RELIURE n.f.- (voir Orfèvrerie religieuse catholique: "plat de reliure"). Décor composé de représentations hébraïques

LAMPE ETERNELLE n.f. - (NER-TAMID).
Lampe suspendue par des chaines devant l'arche Sainte dans la synagogue.

CHANDELIER A SEPT BRANCHES. (Ménorah, n.m.)
Chandelier à sept branches composé d'un pied central et de six branches symétriquement disposées de chaque côté de la septième axiale. (Il n'existait qu'un seul chandelier de ce type en or, disparu avec la destruction du Temple de Jérusalem; tous les chandeliers de ce type existant encore sont des fantaisies du XIXème siècle et sont prohibés par le culte).

LAMPE DE HANOUCA n.f. - Lampe comportant neuf lumières, la neuvième (appelée "serviteur") étant généralement indépendante et sert à allumer les huit autres, une par jour pour hanouca. Se présente sous deux formes.

1) en applique, composée d'une plaque de fond métallique munie de huit petits réceptacles à huile, à la base le neuvième étant placé soit au-dessus, soit à côté.

2) en chandelier, sur pied, à huit lumières disposées symétriquement dans un même plan de part et d'autre de la tige centrale, sur laquelle est accrochée la neuvième (souvent mobile).

LAMPE POUR LE SABBAT n.f.- (ou lampe Sabbatique)
Lampe allumée par la femme le vendredi soir veille du Sabbat au dessus de la table. Peut se présenter sous plusieurs formes:

1/ la Lampe à huile constituée d'un récipient en forme d'étoile suspendue à une chaîne comportant 6, 7 ou 8 compartiments (7 est le nombre le plus fréquemment employé) avec un égouttoir pour recueillir l'huile

CHANDELIER DE HAVDALA n.f. (cérémonie de fin de Sabbat).
Chandelier se présentant sous la forme d'un pied supportant une base polygonale surmontée de 4 tiges verticales entre lesquelles on coince la bougie (la base peut servir de boîte à épice contenus dans des petits tiroirs).

BOITE A AROMATES n.f. - (Boite à Hadasim ou Bessamin).
Boite ajourée de formes variées, animales, végétales, architecturales (le plus souvent une tour) dans laquelle on place des aromates [illegible] (pendant la durée du Sabbat).

BOITE A ETHROG n.f. - (à cédrat)
Boite couverte dont la forme reproduit généralement celle d'un gros citron, posée ou non sur un pied, dans laquelle on met le cidrat.

COUPE POUR LE KIDDOUSH n.f. - Coupe utilisée pendant le Sabbat se présentant sous deux formes: celle d'un calice en occident (voir ce mot) ou celle d'un gobelet cylindrique dans les pays de l'Est; le décor est généralement constitué de symboles judaïques et de représentations naïves de Jérusalem.

PLAT A CIRCONCISION &
COUPELLE A CIRCONCISION-Plat et coupe employés pour la circonsision reconnaissables au décor représentant la circoncision ou le sacrifice d'Isaac.

COUTEAU A CIRCONCISION n.m. Couteau à lame à bout rond et manche métallique souvent orné de la représentation de la circoncision ou du sacrifice d'Isaac.

INDEX ALPHABETIQUE DU VOCABULAIRE TECHNIQUE

- A -

agate - 48
agnette - 35
agrafe - 32 bis 2
aigue marine - 47
ais - 56
à jour - 23
ajouré - 23
albâtre- 50
alexandrite - 47
amatir - 32
amazonite - 47
ambre - 45
âme - 56
améthyste - 48
anse - 58
applique - 25. 62. 82
appliqué-25
arc - 94
ardillon - 94
argent - 51
argent blanc - 31
argent doré - 31
argent veré - 31. 29
argenté - 52
argenterie - 65
argenture - 29
argenture à la feuille - 29
argenture à la pâte - 29
argenture au mercure - 29
argenture au trempé - 29
argenture galvanoplastique - 29
arrêt - 94
avivoir - 35

.../...

- B -

bagne - 57
base - 57
bâse - 57
battre - 20
bec - 57. 58
belière - 59
béryl - 47
biberon - 57
bigorne - 34. 37
binet - 82
blot - 34
bobèche - 82
bois - 45
bon-creux - 34
bord - 54
bordé - 27
bordé anglais, en cordon, bordure - 54
bouchon - 57
bouge - 36
boulet - 34
bouterolle - 36
bouton - 58. 79
branche - 56. 79.82. 103
bras - 103
briser - 37
broceron - 57
broche - 82. 84. 31 bis 4
bruni - 32
brunissage - 32
brunissoir - 35
burin - 34

- C -

calcédoine - 48
carré du pied - 58
cavalier - 31 bis 4
ceinture - 57
champ - 54

.../...

champ-levé - 22
chant - 54
charnière - 31 bis 3
cherré - 32
chrysobéryl - 47
chrysoprase - 48
ciseau - 35
ciselet - 35
ciselé au mat - 24
ciselé gravé - 24
ciselé maté - 24
ciselet tracé - 24
ciselet tracé rehaussé de gravure - 24
ciselure - 24
citrine - 48
clavette - 31 bis 1
cloisonné - 25
clou - 31 bis 2
coin - 54
col - 55
collerette - 55
collet - 55, 57, 54
console - 56
consolidation - 33
contour, contours chantournés - 54
contre-étampe - 19
contre émail - 128
contremarque - 37
coquille-31 bis
coquillé - 20
corail - 45
cornaline - 48
corne - 45
corps - 55
coupé vif diamanté - 23
couvercle - 57
couverts - 64
couvre bec - 57
cristal - 53
cristal de roche 48
crochet - 31 bis 2

.../...

cailleron - 79
cuivre - 51
cuivre de Mossoul - 25
culbute - 31 bis 3
culot - 55, 78
culot du bec - 57

- D -

damasquinage - 25
damasquiné - 25
damasquinaire - 25
damasquinure en relief - 25
dé - 26
décapage - 32
découpe vive - 23
découpé 23
dégrossage - 19
dégrossissage - 19
déversoir - 57
diamant - 48
différent - 37
dorure -30
dorure au feu avec l'or en feuille - 30
dorure au mercure - 30
dorure au pouce à froid - 30
dorure galvanoplastique - 30
double fond - 55
doublé - 51
doublure - 55
douille - 31 bis 3
douille à baïonnette - 31 bis 3

- E -

ébarbage - 32
ébarboir - 35
écaille - 45
écolletage - 21
électrum - 51
émail - 27, 53
émail alexandrin - 27
émail à froid - 30

.../...

émail à jour - 27
email au fond - 2[illegible]
émail champlavé - 27
email cloisonné - 27
émail cloisonné a jour - 27
email d'applique - 28
émail de basse taille - 28
émail de niellure - 28
émail de plique - 28
émail d'oplite - 28
émail en bas relief - 29
email en relief - 27
émail en taille d'épargne - 27
émail mixte - 28
émail noir - 28
émail des peintres - 28
émail peint - 28
émail semé - 28
émail serti - 28
émail sur résille d'or - 29
émail translucide - 28
émail vitrail - 28
émaux de Paris -
embase - 78
emboutissage - 20
émeraude - 47
emporte-pièce - 35
enchasser - 31 bis 1
enchatonner - 31 bis 1
enfilage - 31 bis 1
engraver - 37
ensemble - 62
épaule - 55
épaulement - 79
épaulettes - 79
émalta clara - 28
essai - 37
estampage - 20
estampage mécanique - 20

.../...

étain - 51
étamage - 31
étampage - 19
étampe - 19
étirage - 19
évidé - 23

- F -

face - 54
fausse-coupe - 98
fausse-granulation -28
faux-champlevé - 22
faux-filigrane - 26
feldspath - 47
fer de lance - 79
fil - 78
fil anglais - 36
filet - 31 bis 4
fileté - 19
filière à étirer - 19
filigranes - 25
filigranes vénitiens - 25
filigravé - 25
flinqué - 23
fondant - 53
fonte - 19
fonte à la cire perdue - 19
fonte à l'os de seiche - 19
fonte au sable - 19
forgeage - 20
forgé - 20
fourchon - 80
fourré - 31
fragment - 62
frappage - 31
frisoir - 36
fût - 57, 82

.../...

- G -

galvanoplastic - 21
garantie - 37
goulet - 57
goulot - 57
gouge - 34
goupille - 31 bis 4
grain de remède - 39
graine - 58
graineté - 24
granules - 26
granulation - 26
gratte-bosse - 35
grattoir - 35
gravure - 22
grenat, almandin et démantoïde - 48
grenat pyrope - 48
grosserie - 65
guillochage mécanique - 22
guilloche - 35
guillocher - 22
guillochis - 22
guillochure - 22

- H -

hampe-59
hématite - 50
herse - 103
hotte - 31 bis 4
hyacinthe - 50

- I -

incrustations - 25
insculpation - 37
instrument - 62
ivoire - 45

.../...

- J -

jade - 50
jais - 50

- L -

labradorite - 47
laiton - 51
laminage - 19
lapis-lazuti - 50
laque - 45
lettre-date - 39
lèvres - 54
lingot - 19
louchon - 81

- M -

madre - 45
maillechort - 51
malachite - 50
manche - 58
mandrin - 34
marcassite - 49
marteau - 34
martelage - 20
martelé - 24
mat - 32
mat anglais - 24
mat au frisoir - 24
mat au trait - 24
mat pointillé - 24
mat quadrillé - 24. 36
mater - 32
matrice - 20
matricé - 20

.../...

ménagère - 64
menuiria - 65
mise en ciment - 21
mise en couleur - 31
mise en forme dans la masse - 19
moletage - 24
molette - 24, 35
montants - 103
monture - 31 bis 1
monture en cage - 31 bis 4
monture à charnons - 31 bis 3
monture en coquille - 31 bis 1

- N -

nacre - 45
nécessaire - 64
nickel - 51
nicollo - 48
niellage - 27
nielle - 27, 53
niellure - 27
niellure d'émail - 28
noeud - 55, 82
noix de coco - 45

- O -

obsidienne - 50
oeil de chat - 47
oeil de faucon - 48
oeil de tigre - 46
oeil d'autruche - 46
oligrite - 50
ombilic - 53
ondé - 22

ondé avec mouches - 22
onglet - 35. 59. 78
onyx - 48
oreille - 58
or - 51
or argental - 51
or blanc - 51
or posé - 29
os - 46
osier - 22
osmior - 51
ourlet - 54
outil de chic - 36

- p -

paillon - 28
paillonné - 28
paire - 62
panache - 58
panse - 55
pâte de verre - 53
patine - 31
péridot - 48
perle - 46
perlé - 24
perloir - 36
pièce à pouce - 58
pied - 57. 94. 56
pierre de lard - 49
pierre de lune - 47
pierre de soleil - 47
piqué d'or - 25
plan - 54
planage - 32
plané - 19.28.32
planer - 19
planoir - 36

.../...

plaque - 62
plaqué - 51
plaqué laqué - 51
plaqué mixte - 51
platinage - 31
platine - 51
platinor - 51
plator - 51
plissé - 24
plomb - 51
plomb argenté - 51
poinçon - 35
poinçons - 38, 39, 40, 41, 42, 43
point d'insculpation - 38
pointe - 36
pointe d'os - 34
pointes - 54
polissage - 32
pomponné - 51
ponçage - 32
porphyre - 49
posé d'or - 25
poucette - 59
prise - 55
prise dans la masse - 19
pyrite - 50

- Q -

quartz - 48
quartz oeil de chat - 48

- R -

racine - 47
ragréure - 32
ramolayer -
rapporté - 25
rebord - 54

.../...

réceptable - 62
récipient - 62
recingle - 34
recingler - 21
reconstitution - 33
réfection - 33
remaniement - 33
remontage - 33
réparure - 32
repercé - 23
repoussé - 20
repoussé au ciselet - 20
repoussé ciselet - 20
repoussé à la pointe d'os - 20
réserve - 54
restauration - 33
restitution - 33
retreinte - 21
revers - 54
rifloir - 35
river - 31 bis 3
ruballite - 50
rubis - 47

- S -

sablé - 24
salière - 34
saphir - 47
sardoine - 48
sardonyx - 48
satiné - 22
satiné avec mouche - 22
série - 62
serpentine - 49
sertissage - 31 bis 2
sertissage du métal - 25
sheffield - 52

.../...

soie - 78
demi-soie - 78. 31 bis 4
sommet - 103
soudure - 31 bis 1
spatule - 58. 79. 82
spinelle - 50
suppodaneum, support pour les pieds - 104
support - 56
symbole - 38

- T -

tas - 34
Terrasse - 56
tête - 57. 94
tige - 57. 56. 82
tirage - 19
Titre - 38
titulus - titre - 104
tolérance - 38
topaze - 50
tour - 34
tourmaline - 50
tracé-mati - 24
traçoir - 35
tranche - 54. 56. 79
traverse - 103
tréfilage - 103. 19
treillis - 22
turquoise - 50

- U -

ustensile - 62

- V -

vaisselle - 64
vaisselle montée et plate - 64

.../...

vase - 62
vermeil - 31
vermiculé - 23
vernis brun - 31. 53
verre - 53
versoir - 57
vieil argent - 31
virole - 78, 31 bis 4
vis - 31 bis 3

- Z -

zircon - 50